

niort agglo
Agglomération du Niortais



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
DU S.I.E.P.D.E.P. DE LA VALLEE DE LA COURANCE**

COMPETENCE « PRODUCTION »

Application de loi n° 95-101 du 02 Février 1995 sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, du décret n° 2007-675 et de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	2
1.1 – Le territoire desservi	2
<input type="checkbox"/> Etendue du territoire	2
<input type="checkbox"/> Mode de gestion	3
<input type="checkbox"/> Nombre d’habitants desservis	3
1.2 – Les ressources en eau potable	4
<input type="checkbox"/> Points de prélèvement	4
<input type="checkbox"/> Importations d’eau	4
<input type="checkbox"/> Total des volumes d’eau	5
1.3 – Le nombre d’abonnés.....	5
1.4 – Les volumes vendus et délivrés.....	5
1.4a – Les volumes délivrés à PRIAIRE	5
1.4b – Les volumes délivrés aux autres collectivités.....	6
<input type="checkbox"/> Collectivités adhérentes ayant conservé la compétence « Distribution »	6
<input type="checkbox"/> Volumes délivrés vers les collectivités ayant transféré la compétence « Distribution »	6
1.5 – Le patrimoine du service de Production	6
<input type="checkbox"/> Les installations de prélèvement	6
<input type="checkbox"/> Les stations de reprise et de surpression	7
<input type="checkbox"/> Les ouvrages de stockage	7
<input type="checkbox"/> Le réseau.....	7
2. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE	7
2.1 – Les modalités de tarification	7
2.2 – Les tarifs	8
2.3 – Les recettes du service	8
<input type="checkbox"/> Recettes de la collectivité	8
<input type="checkbox"/> Recettes de l’exploitant	9
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	9
3.1 – La surveillance de la qualité	9
3.2 – Protection de la ressource :.....	11
3.3 – Connaissance et gestion patrimoniale du réseau :	11
3.4 – Performance du réseau	12
<input type="checkbox"/> Rendement du réseau de production.....	12
<input type="checkbox"/> Indice des volumes non comptés	12
<input type="checkbox"/> Indice linéaire de perte.....	12
3.5 – Taux moyen de renouvellement du réseau.....	13
3.6 – Continuité du service.....	13
4. INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
4.1 – Dette du service « Eau potable »	13
<input type="checkbox"/> Etat de la dette	13
<input type="checkbox"/> Durée d’extinction de la dette.....	14
4.2 – Amortissements	14
4.3 – Impayés	14

ANNEXE

Bilan d’activité 2019 du Programme « ReSources » de reconquête de la qualité des eaux brutes ... 1

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Le présent rapport annuel retrace le bilan 2019 relatif au service public de production d'eau potable exercé par le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance en 2019.

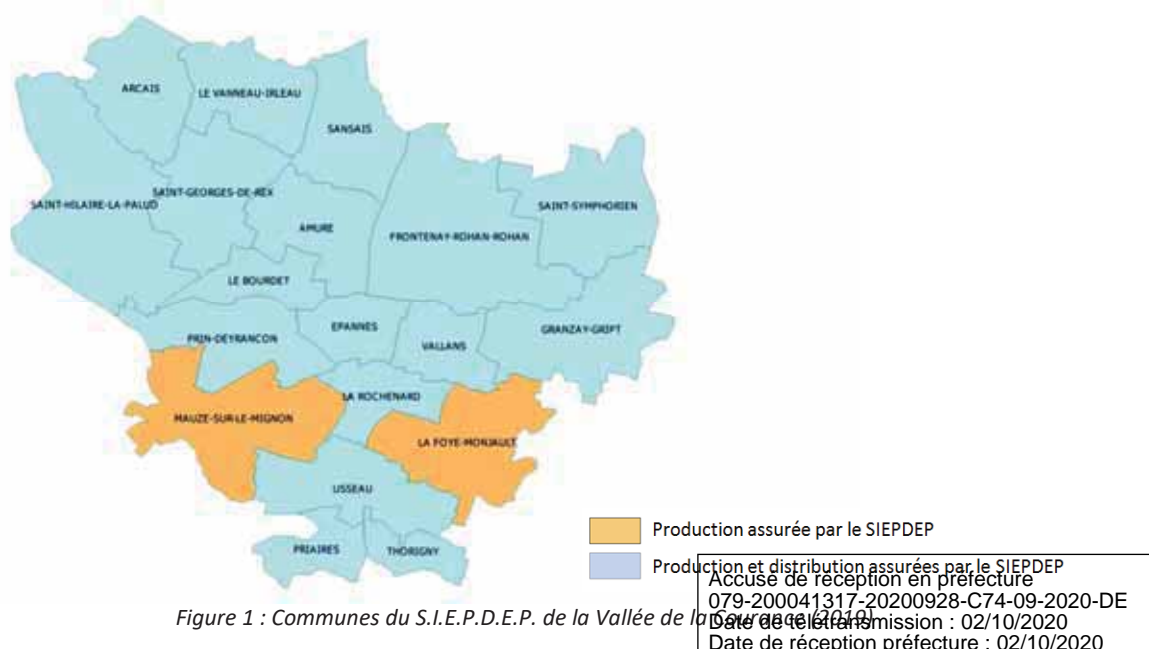
En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN – Niort-Agglomération) a pris la compétence « Eau » en tant que disposition obligatoire au 1er janvier 2020. A cet égard, le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance, dont le périmètre géographique est intégré dans celui de la CAN, a été dissous au 31/12/2019, et son service repris par celle-ci.

1.1 – Le territoire desservi

□ Etendue du territoire

Les 17 communes desservies par le service public de Production d'eau potable du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance en 2019 sont les suivantes :

- Commune d'AMURE
- Commune d'ARCAIS
- Commune du BOURDET
- Commune d'EPANNES
- Commune de LA FOYE MONJAULT
- Commune de FRONTENAY ROHAN ROHAN
- Commune de GRANZAY-GRIPT
- Commune de MAUZE SUR LE MIGNON
- Commune de PRIN DEYRANCON
- Commune de LA ROCHENARD
- Commune de SANSAIS
- Commune de SAINT GEORGES DE REX
- Commune de SAINT HILAIRE LA PALUD
- Commune de SAINT SYMPHORIEN
- Commune nouvelle de VAL-DU-MIGNON (regroupant USSEAU, PRAIRE, THORIGNY/MIGNON)
- Commune de VALLANS
- Commune du VANNEAU IRLEAU



☐ Mode de gestion

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2010, pour une durée de 12 ans. Les avenants au contrat figurent ci-après :

Avenant n°	Date	Objet
1	28/12/2010	<ul style="list-style-type: none">• Intégration de la Commune de PRIAIRE dans le périmètre du contrat d'affermage pour les compétences « Production » et « Distribution » d'eau potable au 01/01/2011• Intégration des Commune de PRIN-DEYRANÇON et USSEAU dans le périmètre du contrat d'affermage pour la compétence « Distribution » d'eau potable au 01/01/2011• Prise en compte du nouveau règlement de service
2	19/01/2012	<ul style="list-style-type: none">• Intégration des Commune d'EPANNES, THORIGNY-SUR-LE-MIGNON, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN et de l'ancien SIAEP LA GORRE-LE PONT dans le périmètre du contrat d'affermage pour la compétence « Distribution » d'eau potable au 01/01/2012• Prise en compte du nouveau règlement de service
3	21/12/2012	<ul style="list-style-type: none">• Intégration de la Commune de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD dans le périmètre du contrat d'affermage pour la compétence « Distribution » d'eau potable au 01/01/2013• Prise en compte du décret 2012-1078 du 24/09/12 relatif aux fuites après compteur• Ajout d'un prix au bordereau de prix unitaires
4	19/11/2013	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre du suivi analytique renforcé de la qualité de l'eau et révision du contrat
5	05/01/2015	<ul style="list-style-type: none">• Intégration de la Commune de VALLANS dans le périmètre du contrat d'affermage pour la compétence « Distribution » d'eau potable au 01/01/2015
6	21/12/2015	<ul style="list-style-type: none">• Adhésion des Commune de GRANZAY-GRIPT et SAINT-SYMPHORIEN en dans le périmètre du contrat d'affermage au 01/01/2016• Prise en compte de l'évolution de la réglementation « construire sans détruire »• Mise à jour du Règlement de service
7	31/12/2018	<ul style="list-style-type: none">• Substitution du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance au S.M.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance• Prise en compte de la RGPD• Mise à jour du Règlement de service
8	24/12/2019	<ul style="list-style-type: none">• Substitution de la Communauté d'Agglomération du Niortais au S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance à compter du 01/01/2020.• Intégration des communes de LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON

Tableau 1 : Avenants au contrat d'affermage en cours

Le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance a en charge l'ensemble des investissements relatifs aux installations de production d'eau potable. La SAUR assure, pour le compte du S.I.E.P.D.E.P. l'exploitation du réseau public d'adduction d'eau et les relations avec les usagers.

☐ Nombre d'habitants desservis

Le territoire alimenté par le service public de Production d'eau potable du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance représente une population globale de 18 977 habitants, selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE (population totale 2017).

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

1.2 – Les ressources en eau potable

☐ Points de prélèvement

Les ressources propres du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance sont constituées des cinq points de prélèvement en nappe souterraine représentés sur la carte ci-contre :



Figure 2 : Ressources du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance

En 2019, leurs productions respectives sont les suivantes :

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Production nette 2018 [m³]	Production nette 2019 [m³]	Variation 2018 / 2019
Châteaudet (FRONTENAY-ROHAN-ROHAN) Prélèvement en nappe souterraine	45	218 394	272 601	24,82%
Le Marais (AMURE) Prélèvement en nappe souterraine	46	215 932	252 392	16,88%
Basseau (FRONTENAY-ROHAN-ROHAN) Prélèvement en nappe souterraine	46	200 334	227 432	13,53%
La Grève (VALLANS) Prélèvement en nappe souterraine	40	191 564	206 650	7,88%
Chercoute (MAUZE-SUR-LE-MIGNON) Prélèvement en nappe souterraine	40	94 232	100 702	6,87%
Total des prélèvements [m³]		920 456	1 059 777	15,14%

Tableau 2 : Production des ressources du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance

En 2017 et 2018, des tests d'optimisation du pompage de la ressource ont été menés. Une baisse d'exploitation successive des captages de Châteaudet, Marais et Basseau a été expérimentée de façon à appréhender son effet sur le phénomène de dénitrification naturelle présent sur les captages. Cette diminution d'exploitation a été compensée par des achats d'eau au Syndicat des Eaux du Vivier. La période de test est achevée en 2019 et la production des forages a ainsi retrouvé un niveau similaire aux années antérieures aux tests.

☐ Importations d'eau

Le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance importe de l'eau depuis le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV). Outre la sécurisation de l'alimentation en eau, cette interconnexion permet d'une part de moins solliciter les ressources du S.I.E.P.D.E.P. pour préserver le phénomène de dénitrification naturelle sur les captages la Vallée de la Courance, et d'autre part de délivrer aux collectivités une eau présentant une teneur en Nitrates satisfaisante, puisque l'eau du SEV est dénitrifiée.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Pour minimiser les coûts des achats d'eau au SEV, et conformément au cahier des charges du contrat d'affermage, l'exploitant cherche à minimiser les imports, tout en respectant les objectifs cités plus haut. Afin de garantir la qualité sanitaire de l'eau importée, un analyseur de chlore en continu et un système de chloration ont été installés en 2010 dans la chambre de comptage de l'achat en gros.

Cependant, dans le cadre des tests d'optimisation du pompage de la ressource, l'import depuis le Syndicat des Eaux du Vivier avait dû être augmenté en 2018. En 2019, il retrouve une valeur usuelle.

Depuis 2011, le S.I.E.P.D.E.P. importe également de l'eau depuis le Syndicat des Eaux de Charente Maritime (RESE) pour l'alimentation de PRIAIRE et de Coupigny (THORIGNY-SUR-LE-MIGNON). Le volume délivré vers PRIAIRE a baissé de 25 % entre 2018 et 2019, alors que la consommation est restée quasi similaire. Ceci fait suite à une réparation de fuite sur le réseau de distribution intervenue sur la Commune fin mai 2018.

Import depuis	Importé en 2018 [m³]	Importé en 2019 [m³]	Variation
			2018 / 2019
SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER	238 673	130 177	-45,46%
SYNDICAT DES EAUX DE CHARENTE MARITIME	13 531	10 091	-25,42%
TOTAL	252 204	140 268	-44,38%

Tableau 3 : Importations du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance

□ Total des volumes d'eau

La totalité des volumes d'eau relatifs à la production se décompose donc ainsi, traduisant une légère augmentation des volumes délivrés entre 2018 et 2019 sur le territoire du S.I.E.P.D.E.P. :

Total des ressources [m³]	2018	2019	Variation
Ressources propres	920 456	1 059 777	15,14%
Importations	252 204	140 268	-44,38%
Total général	1 172 660	1 200 045	2,34%

Tableau 4 : Volumes d'eau potable du service de production

L'arrêt des tests d'optimisations de pompage en 2019 a rétabli une sollicitation plus habituelle des captages du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance et explique l'évolution de la répartition entre ressources propres et import.

1.3 – Le nombre d'abonnés

Le service de production d'eau potable ne comporte pas d'abonnés au sens strict du terme. Le service délivre de l'eau à la totalité des communes du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance, qui la distribuent ensuite à leurs propres abonnés (environ 9 600 au total), dans le cadre de la compétence Distribution.

1.4 – Les volumes vendus et délivrés

1.4a – Les volumes délivrés à PRIAIRE

Les volumes délivrés à PRIAIRE proviennent intégralement du Syndicat d'Eau de Charente-Maritime (RESE). Ils se sont élevés à 9 863 m³ en 2019, soit 25 % de moins qu'en 2018, pour une consommation des abonnés à peu près similaire sur les deux années. Une perte importante sur le réseau de distribution de PRIAIRE a donné lieu à réparation de fuite intervenue en mai 2018 et entraîne cette

Accusé de réception en préfecture à
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2020

1.4b – Les volumes délivrés aux autres collectivités

Pour les collectivités autres que PRIAIRE, les volumes issus de la compétence « Production » sont :

- pour une partie, vendus aux collectivités adhérentes ayant conservé leur compétence « Distribution » en 2019 (LA FOYE-MONJAULT et MAUZE-SUR-LE-MIGNON) ;
- pour l'autre partie, délivrés sur les communes du S.I.E.P.D.E.P. lui ayant transféré la compétence « Distribution ».

Les tableaux suivants reprennent les volumes correspondants pour l'année 2019, qui correspondent à un total de 1 146 658 m³ globalement délivrés aux communes du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance, hors PRIAIRE.

☐ Volumes délivrés aux collectivités adhérentes ayant conservé la compétence « Distribution »

Volumes délivrés vers	2018 (m ³)	2019 (m ³)
LA FOYE-MONJAULT	53 643	60 761
MAUZE-SUR-LE-MIGNON	184 189	207 515
Volume total	237 832	268 276

Tableau 5 : Volumes d'eau potable délivrés aux adhérents ayant conservé la compétence « distribution » (bilan hydraulique)

☐ Volumes délivrés vers les collectivités ayant transféré la compétence « Distribution »

Sommes des volumes délivrés vers	2018 (m ³)	2019 (m ³)
Service "SIEPDEP DE LA VALLÉE DE LA COURANCE - Distribution" hors PRIAIRE (différence entre exports et imports internes entre production et distribution)	892 762	878 382
Volume total	892 762	878 382

Tableau 6 : Volumes d'eau potable délivrés aux communes ayant transféré la compétence « distribution » (bilan hydraulique)

Au sein de ce volume, le réseau de distribution a exporté, en 2019, 15 200 m³ vers le SMAEP 4B et 1 843 m³ vers COURÇON.

Une diminution des volumes délivrés aux communes du périmètre « distribution » du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance de 1,6 % est constatée. Elle reflète la baisse des consommations constatée en 2019.

1.5 – Le patrimoine du service de Production

☐ Les installations de prélèvement

Les cinq points de prélèvement du S.I.E.P.D.E.P. (Le Marais, Châteaudet, La Grève, Basseau et Chercoute) bénéficient d'une télésurveillance et d'un traitement de désinfection (chloration). Les eaux du forage de La Grève bénéficient en outre d'une déferrisation biologique.

Dans le cadre du contrat d'affermage, ces installations ont été équipées de nitramètres en 2010, pour assurer la mesure en continu des teneurs en nitrates des ressources.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

❑ Les stations de reprise et de surpression

A EPANNES, la station de reprise renvoie l'eau issue des captages de Bassée, La Grève, Marais et Châteaudet, mélangée à l'eau importée du SEV vers cinq secteurs : GRIPT, LA JANNERIE, MAUZE-SUR-LE-MIGNON, LA FOYE-MONJAULT et EPANNES.

Au niveau du réservoir de LA JANNERIE, une surpression permet, selon les besoins, de surpresser dans les directions de SAINT-HILAIRE-LA-PALUD et les communes d'AMURE, ARCAIS, ST-GEORGES-DE-REX et LE VANNEAU IRLEAU.

❑ Les ouvrages de stockage

Ils sont au nombre de deux pour la compétence « Production » :

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance
La Foye Monjault	400	92	86	66	OUI
La Jannerie	600	55	48	14	OUI

Tableau 7 : Ouvrages de stockage

S'ajoutent les deux baches de reprise d'EPANNES, pour un volume de 1 200 m³ chacune, faisant également l'objet d'une télésurveillance.

❑ Le réseau

Le linéaire du réseau dédié à la compétence « Production » s'élève à 57 km, dont une trentaine a été posée dans le cadre des travaux de restructuration de la Production, en 2004 et 2005.

Le réseau est en essentiellement en PVC (environ 36 km) et en Fonte (environ 20 km).

En 2019, il n'y a pas eu de renouvellement de réseau sur le linéaire dédié à la Production. En 2020, il est prévu de renouveler 1360 ml de conduite d'adduction sur LE VANNEAU-IRLEAU (Sainte Sabine)

2. LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

2.1 – Les modalités de tarification

Le tarif de vente en gros comporte, pour chaque collectivité :

- Une part fixe proportionnelle au nombre de compteurs d'abonnés sur la collectivité au 1^{er} janvier de l'année (participation destinée au SIEPDEP) ;
- Une surtaxe proportionnelle au volume vendu destinée à financer les investissements et les mesures de protection de la ressource menés par le SIEPDEP ;
- Une part proportionnelle au volume vendu rémunérant l'exploitation des ouvrages de production, destinée à la SAUR.

Les deux premiers montants sont déterminés chaque année par délibération du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance ; le second montant est fixé par le contrat d'affermage, ainsi que les modalités de sa révision annuelle.

Le S.I.E.P.D.E.P. récupère également auprès des collectivités le montant des achats d'eau versé annuellement au SEV, et la redevance prélèvement versée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ces récupérations s'effectuent avec une clé de répartition relative aux volumes vendus aux collectivités

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

2.2 – Les tarifs

	Désignation	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
Part de l'exploitant (contrat d'affermage 2010-2021)			Au 01/01/2020, dans le cadre de la loi NOTRe, le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance est dissous et la compétence "eau potable" est transférée à Niort Agglo, qui exerce les compétences Production et Distribution sur toutes les communes du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance. De fait, plus aucune commune n'exerce en régie la compétence Distribution et le tarif "Production" n'a plus lieu d'exister.
Part Fixe [€ HT/an]	Prix par compteur	0	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2026	
Part de la collectivité (délibération du 02/10/2018)			
Part Fixe [€ HT/an]	Prix par compteur	14	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,17	

Tableau 8 : Composante du tarif de l'eau (compétence production)

Pour mémoire, en 2018 :

- le montant des achats d'eau versé au Syndicat des Eaux du Vivier pour les volumes importés en 2018, et ramené au m³ délivré sur cette même année par le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance aux collectivités adhérentes s'est élevé à 0,0799 € TTC/m³.
- le montant la redevance prélèvement versée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les volumes produits en 2018, et ramené au m³ délivré sur cette même année par le S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance aux collectivités adhérentes s'est élevé à 0,0353 €/m³.

Pour les volumes importés ou produits en 2019, ces tarifs ne sont pas encore connus.

2.3 – Les recettes du service

Les recettes du service de Production d'eau potable se déclinent, en 2019, comme suit :

☐ Recettes de la collectivité

	2018	2019	Variation
Participation au nb de compteurs	132 832 €	133 630 €	0,60%
Surtaxe au m ³	194 129 €	176 623 €	-9,02%
Total des Recettes	326 961 €	310 253 €	-5,11%

Tableau 9 : Recettes de la collectivité

La baisse des recettes liées à la surtaxe, constatée sur le service « Production » est imputable à l'arrêt de comptes prématuré (relevés fin novembre), compte-tenu de la dissolution du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance au 31/12/2019

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

☐ Recettes de l'exploitant

La rémunération de l'exploitant pour l'exploitation des installations de production du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance est perçue de deux façons différentes :

- Pour la part de production destinée aux communes ayant gardé leur compétence « distribution », la SAUR perçoit sa rémunération auprès du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance (qui en répercute le coût auprès de ces communes, proportionnellement au volume d'eau qui leur a été délivré à chacune)
- Pour la part de production destinée aux communes ayant transféré leur compétence « distribution » au S.I.E.P.D.E.P., la SAUR perçoit sa rémunération au travers de la facture faite aux abonnés.

Les recettes de l'exploitant, pour la production, en 2019, se sont ainsi réparties :

	2019
Recettes HT de vente d'eau en gros aux communes autonomes en distribution <i>(recettes directement facturées au SIEPDEP)</i>	47 684 €
Recettes théorique HT de vente d'eau aux communes adhérant au SIEPDEP pour leur distribution <i>(recettes perçues au travers des factures aux abonnés)</i>	141 733 €
Total des Recettes	189 416 €

Tableau 10 : Recettes de l'exploitant

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement doit comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette obligation pour les collectivités permet de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information géré par l'AFB (Agence Française de la Biodiversité)

3.1 – La surveillance de la qualité

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Les résultats 2019 des contrôles sont repris ci-après :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL (eau brute / point de mise en distribution)		
	Nombre analysé	Nombre conforme	Conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	10	10	100%
Physico-chimique	14	14	100%
Surveillance de l'exploitant (dont suivi renforcé au 4 ^e trimestre) et du maître d'ouvrage (programme ReSources)			
Bactériologique	127	127	100%
Physico-chimique	182	179	98%
TOTAL échantillons	196	193	98%

Tableau 11 : Synthèse du contrôle de la qualité de l'eau

Les fortes pluies du dernier trimestre 2019 ayant occasionné des rejets des systèmes d'assainissement dans le milieu naturel, sur le bassin d'alimentation des captages de la vallée de la Courance, la surveillance analytique a été renforcée, de façon adaptée, sur les captages concernés, jusqu'au retour à la normale :

- Les consignes de chloration sur Basseau, Marais, Châteaudet, La Grève et la station d'Épannes ont été augmentées de 0,15 mg/l dès connaissance du phénomène.
- Un suivi renforcé des courbes de chlore du périmètre a été mis en place.
- Par ailleurs, une surveillance bactériologique et physico chimique sur les captages et l'arrivée générale des captages a été effectuée. (104 analyses bactériologiques et 102 analyses physico chimiques)

La surveillance renforcée n'a pas mis en évidence de dégradation notable de la qualité des eaux.

Trois analyses, réalisées en janvier, février et mars 2019, ont présenté une turbidité supérieure à 1 NFU en sortie de la bache d'EPANNES.

Globalement les eaux produites par les cinq ressources propres du S.I.E.P.D.E.P. présentent en 2019 :

- une minéralisation importante ;
- une présence de manganèse pour le Marais et Châteaudet ;
- des concentrations en fer non négligeables pour La Grève (de l'ordre de 0,35 mg/l ramenés à moins de 0,03 mg/l par déferrisation)
- dix molécules de pesticides détectées à des concentrations inférieures aux limites de potabilité ;
- une concentration moyenne en nitrates de :
 - 46,2 mg/l pour Le Marais (variation de 42,5 à 51,6 mg/l, concentrations plus élevées qu'en 2018),
 - 38,5 mg/l pour Châteaudet (variation de 31,7 à 45,6 mg/l, concentrations légèrement supérieures à 2018),
 - 36,0 mg/l pour Basseau (variation de 27,8 à 43,7 mg/l, concentration similaires à 2018),
 - 39,1 mg/l pour Chercoute (variation de 19,8 à 48,1 mg/l, concentrations plus élevées qu'en 2017),
 - nulle pour La Grève.

En sortie de la bache de mélange d'Épannes, l'eau a présenté en 2019 :

- une minéralisation importante,
- une très bonne qualité microbiologique (100% de conformité),
- une teneur en nitrates satisfaisante, variant de 25,3 à 41,2 mg/l pour une moyenne à 31,6 mg/l légèrement plus élevée qu'en 2018,
- des traces de manganèse (provenant de Châteaudet et du Marais).

Au niveau des points de vente suivis en autocontrôle, l'eau a présenté une très bonne qualité physico-chimique et bactériologique (100% de conformité).

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE Date de télétransmission : 02/10/2020 Date de réception préfecture : 02/10/2020
--

3.2 – Protection de la ressource :

L'ensemble des ressources propres du S.I.E.P.D.E.P. bénéficie d'arrêtés relatifs à leurs périmètres de protection, et les quatre captages de la vallée de la Courance (Le Marais, Châteaudet, La Grève et Bassée) font l'objet d'un programme Re-Sources (« reconquête de la qualité de eaux brutes »), au sein d'un contrat territorial de bassin 2016-2020.

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
100 %

Tableau 12 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'arrêté relatif au périmètre de protection de Chercoute est en cours de révision. La démarche a été initiée en 2014 ; l'étude hydrogéologique préalable s'est achevée en mars 2019 et l'avis de l'hydrogéologue a été rendu en avril 2020.

3.3 – Connaissance et gestion patrimoniale du réseau :

Selon l'arrêté du 2 décembre 2014, cet indice est compris entre 0 et 100 points (sans mission de distribution) ainsi répartis :

Barème	Points du barème	Avancement	Total Points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
Existence d'un plan des réseaux où figurent les ouvrages principaux	10	Plan existant dans le cadre du SIG	10
Définition d'une procédure de mise à jour des plans de réseaux à jour au moins annuelle	5	Mise à jour effectuée en continu par la SAUR dans le cadre du SIG	5
TOTAL PARTIE A :	15	TOTAL OBTENU	15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
Existence d'un inventaire régulièrement mis à jour des réseaux (avec Ø, matériau des tronçons pour au moins la moitié du linéaire et précision cartographique <1,5m)	10	Mise à jour effectuée en continu par la SAUR dans le cadre du SIG	10
Information sur matériaux et diamètre sur au moins 95% du linéaire	5	Connu sur au moins 95% du linéaire	5
Information sur date ou période de pose sur au moins 95% du linéaire	15	Connu sur au moins 95% du linéaire	15
TOTAL PARTIE B :	30	TOTAL OBTENU	30
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ...) et des servitudes	10	Ouvrages annexes localisés ; servitudes non localisées	5
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	oui	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	sans objet	Critère non pertinent en production	sans objet
Document retraçant les caractéristiques et date de pose des compteurs pour chaque branchement	sans objet	Critère non pertinent en production	sans objet
Localisation des recherches de fuite et interventions afférentes	10	Effectuée en continu par la SAUR	10
Localisation et identification des autres interventions	10	Effectuée en continu par la SAUR	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisation (sur au moins 3 ans)	10	Oui	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation permettant d'apprécier les temps de séjour et les capacités de transfert du réseau	5	Oui	5
TOTAL PARTIE C :	55	TOTAL OBTENU	45
Total général :	100	Total général obtenu :	95

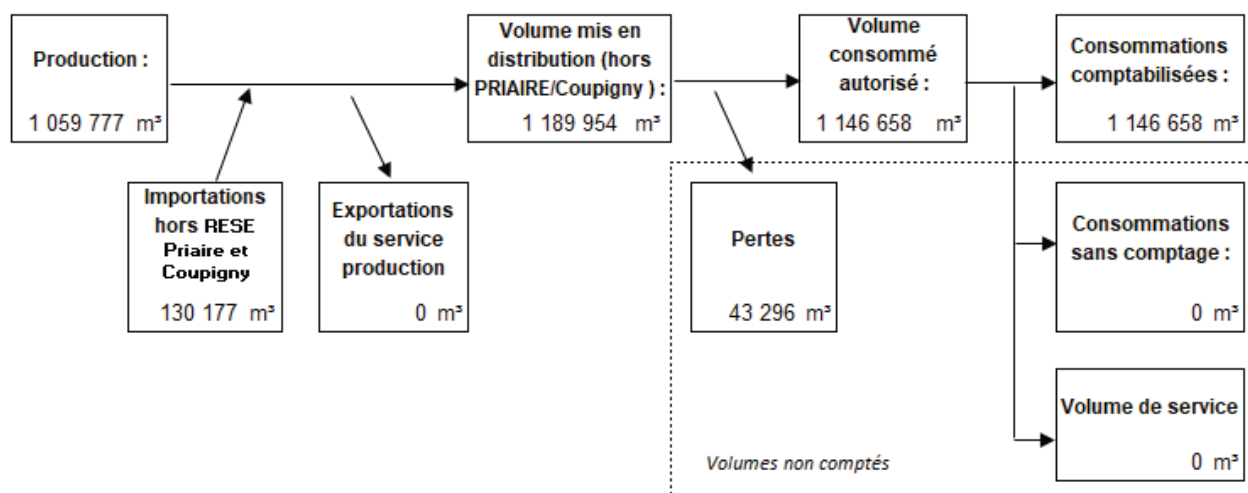
Tableau 13: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Un total de 95 points est obtenu pour cet indicateur.

3.4 – Performance du réseau

Les volumes permettant d'évaluer la performance du réseau de production sont repris ci-après :



La production indiquée est la production nette (volumes pompés dans la nappe diminués des volumes de process au niveau des ressources). Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage ni de volume de service.

L'alimentation de PRIAIRE, qui ne transite pas par le réseau de production du Syndicat n'est pas prise en compte dans ces calculs. Elle s'élève à 9 863 m³ en 2019, ce qui porte à 1 156 521 m³ le volume global délivré à l'ensemble des communes du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance en 2019.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

☐ Rendement du réseau de production

$(\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service}) / (\text{volume produit} + \text{importations})$

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau [%]	97,8%	96,9%	98,2%	97,5%	96,4%

Le rendement 2019 sur le réseau de Production est conforme à l'objectif de 95% fixé par le contrat d'affermage en vigueur.

☐ Indice des volumes non comptés

$(\text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service} + \text{pertes}) / \text{longueur du réseau hors branchements, par jour}$

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,3	1,6	1,0	1,3	2,1

☐ Indice linéaire de perte

$\text{pertes} / \text{longueur du réseau hors branchements, par jour}$

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes [m³/km/j]	1,2	1,6	1,0	1,3	2,1

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

3.5 – Taux moyen de renouvellement du réseau

Cet indicateur mesure le « maintien de la valeur du patrimoine » de la collectivité. C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur du réseau.

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,7	0,1	0,23	0	0

Tableau 14: Renouvellement du réseau sur les 5 dernières années

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,06 %

La pertinence de ce taux est à nuancer en ce qui concerne le réseau du service de production du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance. En effet la moitié de celui-ci date des années 2004-2005 (restructuration de la production) et ne présentera pas le besoin d'être renouvelé plusieurs dizaines d'années.

En 2019, il n'y a pas eu de renouvellement de réseau sur le linéaire dédié à la Production. En 2020, il est prévu de renouveler 1360 ml de conduite d'adduction sur LE VANNEAU-IRLEAU (Sainte Sabine)

3.6 – Continuité du service

Le **taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année, pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. En revanche, les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Aucune interruption de service non programmée n'a été observée en 2019 sur le service Production.

4. INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

4.1 – Dette du service « Eau potable »

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	319 999,84 €	213 333,16 €	106 666,48 €
Remboursements au cours de l'exercice	122 674,68 €	118 258,68 €	113 842,68 €
dont en intérêts	16 008,00 €	11 592,00 €	7 176,00 €
dont en capital	106 666,68 €	106 666,68 €	106 666,68 €

Tableau 15 : Etat de la dette du service « Production »

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Un unique emprunt est en cours (emprunt de 1 600 000 € contracté en 2005, pour une durée de 15 ans, pour les travaux de restructuration du réseau de production). Il s'achèvera en 2020.

□ Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette du service contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles, déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts (à l'exclusion du capital remboursé). Elle s'élève à 125 363 € en 2019.

	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette (années)	1,4	0,9	0,9

Tableau 16: Evolution de la durée d'extinction de la dette

4.2 – Amortissements

	2017	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	234 577 €	236 148 €	270 780 €

Tableau 17: Evolution de la dotation aux amortissements

4.3 – Impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N est le rapport du montant des impayés relatifs aux factures émises au titre de l'année N – 1 sur la totalité des factures émises au titre de l'année N – 1. Pour le service « Production », seules les collectivités ont à régler les achats d'eau. Le taux d'impayés est nul.

	2017	2018	2019
Taux d'impayés	0	0	0

Tableau 18: Evolution du taux d'impayés

ANNEXE

Bilan d'activité 2019 du Programme « ReSources » de reconquête de la qualité des eaux brutes

Cf. documents joints



Information sur le service public de PRODUCTION d'eau potable

2019

Extrait du rapport annuel 2019
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie

TERRITOIRE

18 977 habitants

Le service « Production d'eau potable » du Syndicat Intercommunal d'Études, de Production et de Distribution d'Eau Potable de la Vallée de la Courance regroupe en **2019**, les communes d'AMURE, ARCAIS, LE BOURDET, EPANNES, LA FOYE-MONJAULT, FRONTENAY-ROHAN-ROHAN, GRANZAY-GRIPT, MAUZE-SUR-LE-MIGNON, PRIN-DEYRANÇON, LA ROCHENARD, SANSAIS, ST-GEORGES-DE-REX, ST-HILAIRE-LA-PALUD, SAINT-SYMPHORIEN, VALLANS, VAL-DU-MIGNON, LE VANNEAU-IRLEAU.

La population desservie est de **18 977 habitants**.



17 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société SAUR
en affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



PRODUCTION

7 ressources

- 5 ressources propres au syndicat (forages) ont fourni 1 059 777 m³ d'eau
- Importation du Syndicat des Eaux du Vivier pour 130 188 m³
- Importation du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime pour 10 091 m³

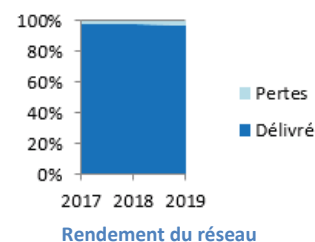


DISTRIBUTION

Un réseau de 57 km
1 146 658 m³ distribués

En 2019 le service de Production du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance a délivré à ses collectivités 1 146 658 m³ d'eau m³.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (eaux de process, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau de production était de **96,4 %** en 2019.



QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en œuvre.



PRIX

0,50 € TTC le m³

Le prix du service comprend une partie fixe et un prix au m³ délivré.

Au total, chaque collectivité a payé en 2019, un montant de 14 € par branchement existant sur son territoire, et un prix moyen de 0,50 € TTC le m³ délivré.

Sur ce montant, 40 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 35 % reviennent à la collectivité pour les investissements, 13 % reviennent au SEV et les taxes et redevances s'élèvent à 12 %.



Répartition des montants collectés

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

BILAN D'ACTIVITES 2019 - ANNEE 4 DU CONTRAT TERRITORIAL PERSPECTIVES 2020

Animateurs : Olivier Caillé / Alexis Ingrand



Démonstration de binage sur lin
lors de la journée « du bio dans les tuyaux » du 16 mai 2019
Ferme de la Bône à Granzay Gript (79)











































Les 27 signataires du contrat territorial Re-Sources Courance 2016-2020

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION – RAPPEL DU CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	4
1.1.	LE CONTRAT TERRITORIAL ET SON CONTEXTE.....	4
1.2.	LES ACTIVITES DE LA CELLULE D’ANIMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	4
1.3.	ZOOM SUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....	6
1.4.	ZOOM SUR LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX.....	6
1.5.	ZOOM SUR LES AUTRES OBJECTIFS CHIFFRES DU CONTRAT TERRITORIAL.....	7
1.6.	BUDGET ET FINANCEMENT.....	7
1.7.	ANALYSE GLOBALE DE CETTE QUATRIEME ANNEE, BILAN ET PERSPECTIVES.....	8
2.	LES FICHES-ACTIONS / LE BILAN D’ACTIVITES 2019	9

ANNEXES

-  Annexe1_A1_carte azote.pdf
-  Annexe2_A2 et T1_Convention.pdf
-  Annexe3_A2 et T1_Plaquette on met le couvert.pdf
-  Annexe4_A2_bilan 2018-2019.pdf
-  Annexe5_T3_CCP.pdf
-  Annexe6_T3_Nous recherchons des exploitations.pdf
-  Annexe7_T3_Diag Paturesens.pdf
-  Annexe8_T4_CR 28032019.pdf
-  Annexe9_T4_Restitution phase 2.pdf
-  Annexe10_T4_Relevé des conclusions.pdf
-  Annexe11_T6_PPT audition.pdf
-  Annexe12_T6_lettre.pdf
-  Annexe13_T9A_PAEC2019.pdf
-  Annexe14_T9C_AAP Agroforesterie.pdf
-  Annexe15_T9C_Appel à projet haies.pdf
-  Annexe16_T9C_IAE 2020.pdf
-  Annexe16bis_courrier Région NA CAB enjeu eau.pdf
-  Annexe17_T10_Flyer Journée Méteil 16 avril.pdf
-  Annexe18_T10_Synthese plate forme meteil.pdf
-  Annexe19_T10_Invitation nov-dec - gpe lait.pdf
-  Annexe20_T10_Fiche ferme.pdf
-  Annexe21_T12_Flyer JGC BIO.pdf
-  Annexe22_T12_invitation filières.pdf
-  Annexe23_T12_Communique presse.pdf
-  Annexe24_T10_PPT INTERVENTION FILIERES.pdf
-  Annexe25_T10_A0 Raphaël Gardot (1).pdf
-  Annexe26_T10_Agri79.pdf
-  Annexe26B_T12_agenda OSAE rdv des cv.pdf
-  Annexe27_T10_fiche stratégie CORAB.pdf
-  Annexe28_T12_Affiche.pdf
-  Annexe29_T12_ARVALIS.pdf
-  Annexe29B_POSTER-2019 VF light.jpg
-  Annexe30_P2_convention.pdf
-  Annexe31_P2_convention.pdf
-  Annexe31b_T14_visite_forageGranzay_Version anonyme.pdf
-  Annexe32_P2_mise-a-disposition-de-materiel-alternatif.pdf
-  Annexe32B_A4_rapportCS_IIBSN_dec2019.pdf
-  Annexe32C_Com2_lettrehabitants_Courance6.pdf
-  Annexe32C_Com2_lettrehabitants_Courance7.pdf
-  Annexe33_S1_S2_bilan qualite eau.docx

La numérotation des annexes répond à la logique suivante :

Annexe[X]-[Y]-[titre bref]

Où :

[X] : numéro itératif de l'annexe (dans l'ordre d'apparition sur les fiches-actions)

et

[Y] : code(s) de la (ou des) fiche(s)-action(s) concernée(s)

- Annexe34_S6-S7_bilan tps passe et financier par action.pdf
- Annexe35_S6_S7_bilan financier 2019 V1.xlsx
- Annexe36_CR_ComAgri_03_10_19.pdf
- Annexe37_An1_CR_ComPil_19_11_19_OC_AI.pdf
- Annexe37_An2_CR_ComPil_19_11_19_MM.pdf
- Annexe37_An3_CR_ComPil_19_11_19_HH.pdf
- Annexe37_CR_ComPil_19_11_19.pdf
- Annexe37B_S5_brochure_dialogue_territorial_lpagepage_web2.pdf
- Annexe38_previsionnel 2020 BAC COURANCE VF.xls
- 6_S7_CR_atelier paysage_Mauzé sur le Mignon.pdf
- 6_S7_CR_Réunion19juillet2019.pdf
- 6_S7_Fwd_Protocole d'accord_Diagnostics d'exploitation.eml
- 6_S7_journée collective_Diagnostics d'exploitation.eml
- 7_réunion 20 juin 2019 AI.docx
- 7_article_journee collective diag CTGQ.pdf
- B croissance regionale.pdf

1. INTRODUCTION – RAPPEL DU CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le présent document constitue le bilan d'activités de la cellule animation ReSources du SIEPDEP de la Vallée de la Courance pour l'année 2019, quatrième année du contrat territorial signé entre 27 partenaires pour la période 2016-2020. Le contrat territorial est disponible auprès du SIEPDEP.

Les bilans des actions sous maîtrise d'ouvrage OPA leurs sont soumis avant tout préalable pour modifications et/ou ajouts éventuels, puis le document complet (en deux parties + les annexes) est diffusé :

- Dans un premier temps pour validation (période du 30/04 au 14/05/2020), par mail, à l'ensemble des membres du comité de pilotage de l'opération, regroupant les 27 signataires.
- Dans un second temps, une fois validé, à l'ensemble des structures locales actrices identifiées sur le territoire du bassin d'alimentation des captages, au-delà des membres du comité de pilotage (Il s'agit notamment des 17 mairies du bassin et des associations locales en lien avec l'eau, l'environnement, l'agriculture (associations de protection de l'environnement, de biodiversité, de consommateurs, AAPPMA, ...). Un document de synthèse illustré est joint au dossier, pour vulgariser les informations (regroupe les années 2018-2019 pour cette fois).

NB : Le présent bilan d'activités 2019 a été réalisé sur la fin de l'année 2019, afin que les données soient disponibles au plus tôt pour l'évaluation en cours du contrat 2016-2020 (étude réalisée en régie).

1.1. LE CONTRAT TERRITORIAL ET SON CONTEXTE

L'année 2019 est la quatrième année du programme d'actions.

Pour prendre connaissance du contrat précédent et des éléments du contrat 2016-2020, le lecteur se reportera au contrat territorial (chacun des 27 signataires dispose d'une version papier originale ainsi que de la version numérique. Au besoin, le document est disponible auprès du SIEPDEP de la Vallée de la Courance), ainsi qu'aux bilans d'activités des années antérieures.

1.2. LES ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Afin de faciliter la lecture du présent bilan d'activités, celui-ci reprend, dans sa seconde partie¹, le format des fiches-actions opérationnelles complétées d'une partie « Bilan d'activités 2019 » (sur la droite de chaque fiche) faisant le bilan de chaque action pour l'année 2019, et éventuellement de fichiers annexes fournis avec le présent document. Cette partie droite de chaque fiche se compose ainsi :

- Un descriptif de ce qui a été réalisé sur l'année au titre de ladite action
- La valeur des indicateurs de l'action pour l'année
- Une analyse critique de l'action et les perspectives pour la suite du programme
- Les éléments chiffrés d'animation (nombre de jours) et financiers.

¹ Partie 2. Les fiches-actions / bilans d'activités 2019

L'ordre des fiches-actions répond à la logique suivante :

	Code Fiche-Action	Intitulé de la fiche-action
Actions agricoles	Actions SIEPDEP et OPA (hors Azur)	A1 Mesurer des reliquats azotés sur des parcelles du bassin (au-delà des obligations réglementaires)
		A2 Mettre en place des parcelles d'essais "couverts végétaux" au-delà de la réglementation (support pour les actions collectives agricoles)
		T1 Mettre en place des parcelles d'essais "cultures associées" (support pour les actions collectives agricoles)
		T2 Investir pour développer et consolider les cultures associées
		T3 Evaluer la rentabilité et promouvoir les systèmes herbagers sur le BAC
		T4 Incorporer des prairies dans les systèmes grandes cultures - Evaluer et consolider la filière luzerne
		T5 Développer une filière de sous-produits du tournesol
		P1 Promouvoir l'utilisation de produits de bio-contrôle en agriculture conventionnelle
		T6 Mettre en place la marque "Eau en saveurs"
		T7 Compléter la formation des techniciens/conseillers des OPA en charge de l'accompagnement individuel
		T8A Accompagner individuellement les exploitants (diagnostic / projet) - Autonomie fourragère, grandes cultures ...
		T8B Accompagner individuellement les exploitants (suivi renforcé) - Autonomie fourragère, grandes cultures ...
		T9A Accompagner les MAEC - mesure 10 du PDRR (mesures agroenvironnementales et climatiques)
		T9B Accompagner le PCAE - mesure 413 du PDRR (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles)
		T9C Accompagner l'agroforesterie - mesures 441 et 8.2 (ex 222) du PDRR
		T9D Accompagner l'agriculture biologique - mesure 11 du PDRR
		T10 Accompagner collectivement les exploitants (groupes) - Autonomie fourragère, grandes cultures ...
		T11 Organiser des "mini-démonstrations techniques" agricoles sur le BAC ou en bordure
		T12 Organiser des journées techniques agricoles inter-bassins
		P2 Mettre à disposition des herses étables dans les CUMA (support pour les actions collectives agricoles)
	T13 Mener une réflexion sur la maîtrise du foncier	
	Actions OPA (Azur)	AZUR1 Définir des objectifs de rendement réalistes (action AZUR)
		AZUR2 Quantifier l'azote minéral dans le sol (action AZUR)
		AZUR3 Affiner le calcul de la dose d'azote (action AZUR)
		AZUR4 Piloter la fertilisation de manière dynamique (action AZUR)
		AZUR5 Tirer profit des couverts végétaux (action AZUR)
		AZUR6 Valoriser les produits organiques (action AZUR)
Actions non agricoles	Actions Espaces publics et privés (hors agricoles)	P3 Organiser des journées d'échange techniques inter-bassins (zone non agricole) entre les communes (agents et élus) et leurs groupements (SIVOM, etc)
		P4 Organiser des "mini-démonstrations techniques" (non agricoles) sur le BAC ou en bordure
		P5 Accompagner des groupes d'habitants pour limiter l'entretien chimique de leurs bordures de propriété
		P6 Partager les objectifs de réduction des usages de produits phytosanitaires avec les gestionnaires de réseaux et d'infrastructures
		A3 Mettre en œuvre des solutions en cas d'impact de l'assainissement sur la production d'eau potable
		A4 Réaliser des tests d'optimisation des pompages sur les captages AEP en vue de préserver la dénitrification naturelle
		T14 Sécuriser les puits et forages du BAC
		Actions Communication
	COM2 Publier "la lettre aux habitants" annuellement	
	COM3 Valoriser les innovations agricoles qui préservent la ressource en eau	
	COM5 Accompagner des activités pédagogiques des écoles élémentaires et d'un collège du BAC et des lycées agricoles et horticoles hors BAC (mutualisation avec d'autres syndicats d'eau)	
	COM8 Participer à des manifestations locales sur le BAC avec le stand du SMEPDEP	
	COM9 Organiser - participer à des manifestations locales (sans le stand du SMEPDEP) sur et hors BAC	
	Actions Suivi Animation	S1 Suivi de la qualité des eaux sur le BAC - paramètre nitrates
		S2 Suivi de la qualité des eaux des captages du SMEPDEP - paramètre pesticides
		S3 Suivi - évaluation du programme Re-Sources 2016/2020
		S4 Participer au dispositif national site pilote "Eau et Bio"
		S8 Participer au dispositif régional "Co-Click'Eau"
		S5 Organiser et animer les instances de suivi et de pilotage du programme Re-Sources
		S6 Animer le programme Re-Sources
S7 Animer le volet agricole du programme Re-Sources		

légende couleur texte

Actions sous maîtrise d'ouvrage du SIEPDEP

Actions sous maîtrise d'ouvrage des OPA hors AZUR

Actions de la démarche AZUR sous maîtrise d'ouvrage des OPA

Des tableaux de synthèse présentent ci-après les éléments financiers et le temps d'animation (comparatif prévisionnel / réalisé 2019) (paragraphes 1.5 et 1.6). Ils sont également repris en annexes (n°34 et 35).

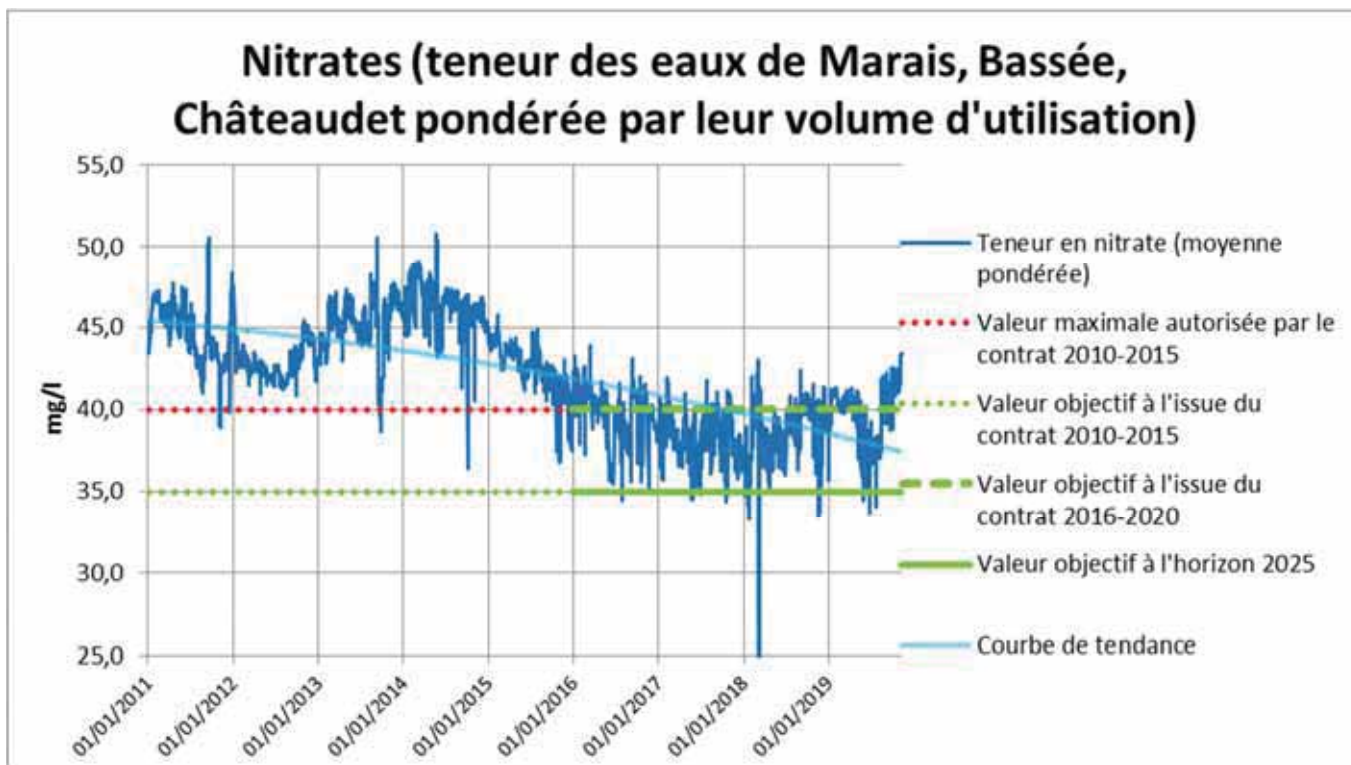
1.3. ZOOM SUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION

On retrouve des actions de communication sur plusieurs fiches-actions :

- Sur l'ensemble des fiches-actions agricoles, dont les animateurs font la promotion auprès des agriculteurs et OPA du bassin, via divers médias, dans le but de favoriser leur adhésion aux propositions faites
- Sur les fiches actions P3, P4, P6, COM1 relatives à l'information/sensibilisation des élus et agents municipaux
- Sur les fiches actions COM2 à COM9, P5, T14 relatives à la sensibilisation du grand public ou de publics spécifiques (riverains, scolaires)
- Sur les fiches actions S3 à S5, concernant les partenaires (comité de pilotage, OPA, etc).

1.4. ZOOM SUR LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

De manière très synthétique, on constate pour 2019, une continuité de la tendance à la stagnation de 2017/2018, avec toutefois une dégradation de la qualité de l'eau à l'automne 2019 pour le paramètre nitrates, vraisemblablement due aux fortes pluies qui ont lixivié l'azote sur le bassin... (cf graphe ci-dessous).



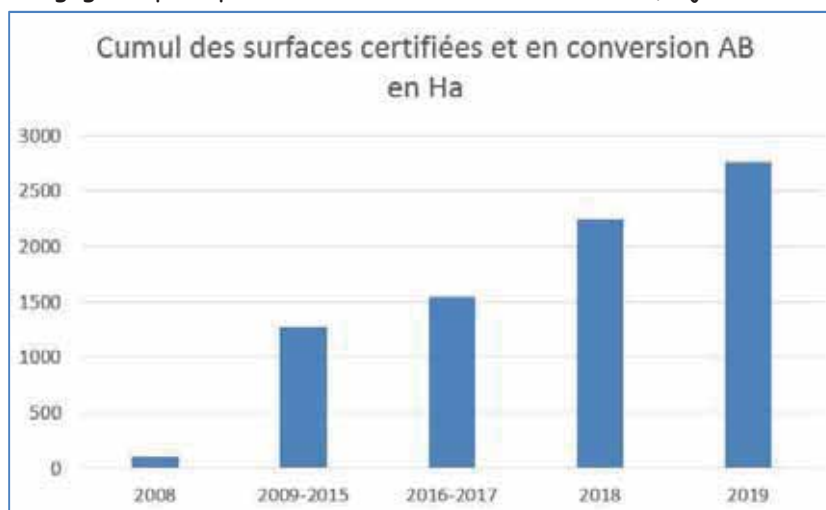
La météo sur la période joue évidemment un rôle essentiel et les années suivantes permettront de confirmer ou non l'évolution positive des transferts d'azote vers la nappe.

Pour une analyse plus fine, l'annexe 33 aux fiches-actions S1 et S2 détaille l'ensemble des résultats des différents suivis et les analyses de la qualité des eaux sur le bassin ainsi que le suivi des seuils indicateurs (ces seuils indicateurs ont vocation à mieux visualiser la réelle évolution des teneurs en nitrates de la nappe, sans le « masque » du phénomène de dénitrification naturelle mis en évidence au droit du fond de vallée).

1.5. ZOOM SUR LES AUTRES OBJECTIFS CHIFFRES DU CONTRAT TERRITORIAL

Au-delà d'objectifs de résultats sur les paramètres de qualité de l'eau des captages, le comité de pilotage du contrat territorial a fixé des objectifs d'évolution des pressions polluantes et des pratiques à l'issue du contrat en 2020 (cf article 3 du contrat) :

- Un objectif de proportion de la SAU du bassin engagée dans les actions d'accompagnement individuel (action T8B). Sur 2019, aucune OPA n'a fait une demande de subventions pour accompagnement technique individuel d'exploitation. Pourtant, les 3 exploitations accompagnées via cette action en 2018 (3 % de la SAU du bassin) ont bénéficié d'un accompagnement identique sur 2019. (objectif 2020 : 95 fermes engagées avec des évolutions favorables à la qualité de l'eau sur un minimum de 20% de la SAU de chacune d'elle).
- Un objectif de proportion de la SAU du bassin engagée en agriculture biologique. A la fin 2019, 38 exploitations y sont engagées, pour près de 23 % de la SAU du bassin. (objectif 2020 : 20% de la SAU).



1.6. BUDGET ET FINANCEMENT

Le plan de financement synthétique des actions réalisées en 2019 sous maîtrise d'ouvrage du SIEPDEP de la Vallée de la Courance est présenté ci-après :

Poste de dépenses Programme 2018	Dépense prévisionnelle	Dépense réalisée (ou engagée)	Financements prévisionnels							
			Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Région Nouvelle- Aquitaine		Département des Deux-Sèvres		S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Diagnostics - Etudes (*)	65 000,00 €	55 000,00 €	80%	44 000,00 €	0%	0,00 €	0%	0 €	20%	11 000,00 €
Animation Générale	62 000,00 €	56 893,56 €	63%	36 000,00 €	19%	11 000,00 €	0%	0 €	17%	9 893,56 €
Animation agricole	50 000,00 €	43 715,55 €	64%	27 778,44 €	20%	8 743,11 €	0%	0 €	16%	7 194,00 €
Communication générale (COM2, COM9, COM5, P5)	6 800,00 €	3 808,50 €	60%	2 285,10 €	10%	380,85 €	0%	0 €	30%	1 142,55 €
Communication agricole (COM3, T12)	6 500,00 €	5 892,80 €	60%	3 535,68 €	10%	589,28 €	0%	0 €	30%	1 767,84 €
Suivi qualité - Evaluation (S1, S2)	12 700,00 €	12 364,80 €	60%	7 418,88 €	1%	182,40 €	0%	0 €	39%	4 763,52 €
Actions agricoles collectives (A1, A2, P2, T1, T7, T11) (*)	26 450,00 €	22 929,67 €	60%	13 757,80 €	10%	2 292,97 €	0%	0 €	30%	6 878,90 €
Actions non agricoles (P3)	0,00 €	0,00 €	x	x	x	x	0%	0 €	x	x
Total programme 2019	229 450,00 €	200 604,88 € au 31 12 2019	134 775,90 € 67,2%		23 188,61 € 11,6%		0,00 € 0,0%		42 640,37 € 21,3%	

(*) : montants prévisionnels au 31/12/19 car actions P2 et S3 non soldées à cette date

1.7. ANALYSE GLOBALE DE CETTE QUATRIEME ANNEE, BILAN ET PERSPECTIVES

Cette quatrième année du contrat territorial ne voit pas la totalité du prévisionnel réalisé, en particulier en ce qui concerne les actions sous maîtrise d'ouvrage OPA. Cependant, les animateurs considèrent que la dynamique positive constatée depuis quelques années sur le volet agricole se poursuit.

Quelques points peuvent être soulignés (pour les détails, le lecteur se reportera à la partie 2 du bilan = fiches-actions) :

- Dans la continuité des années passées, les actions de **diagnostic et d'accompagnement individuel** des exploitations agricoles du bassin (actions T8A et T8B), initialement prévues sous maîtrise d'ouvrage des OPA et dont le budget est conséquent (484 500 € sur un budget global de 1.8 M€ pour les 5 ans) ne sont pas plébiscitées, ni par les agriculteurs, ni par les OPA. Aussi, il est décidé en comité de pilotage fin 2019 de revoir à nouveau à la baisse l'objectif de l'action T8B pour 2020.
- les actions **AZUR** (actions AZ1 à 6), pourtant intégrées au contrat territorial à la demande expresse de 3 familles d'OPA, ne sont pas portées par ces dernières sur le terrain et ne seront a priori pas mises en œuvre d'ici la fin du contrat territorial fin 2020.
- Le lien avec la cellule d'animation du **Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ)** s'est développé au cours de l'année 2019, notamment pour la réalisation du **schéma directeur** des enjeux de biodiversité et de santé publique accompagnant les projets de retenues de substitution. La participation à ces travaux (réunions, terrain, rédaction) demande un temps conséquent aux animateurs ReSources pour la prise en compte de l'enjeu qualité de l'eau dans ces projets.
- On note la poursuite de la montée en puissance des **groupes techniques** animés par le SIEPDEP avec quelques partenaires (groupe grandes cultures bio Sud 79, groupe d'éleveurs SEV SIEPDEP CIVAM) ...après plus de 10 ans d'animation sur le territoire...

- Les actions T3 (**filière légumineuses fourragères**) et T4 (**Systèmes pâturant**) lancés respectivement début 2018 et début 2019, constituent de réels et fructueux partenariats avec des OPA et des groupes d'agriculteurs... Ces deux études devraient être finalisées très prochainement et donner lieu à des pistes intéressantes pour la suite.
- On note également pour 2019, la **réussite d'actions mutualisées** (T12) :
 - o La journée « agriculture et qualité de l'eau, des filières en mouvement » à l'échelle Sud 79 / Nord 17, coordonnée par le SEV, très appréciée par les participants.
 - o « **Les rendez-vous des couverts végétaux** » à l'échelle des Deux-Sèvres, action coordonnée par 7 syndicats d'eau, auprès des agriculteurs et auprès des partenaires OPA. (6 rdv prévus sur le programme Courance).

Ces actions mutualisées à l'échelle départementale avec les autres syndicats d'eau gagnent à se développer... En effet, ceci permet une efficacité accrue, un gain de temps d'animation, une meilleure visibilité auprès du public agricole et des partenaires (OPA notamment), bref, l'union fait la force...
- **Le cap des 1000 hectares** désherbés mécaniquement par les **herse étrilles mise à disposition** par le Syndicat d'eau sur le bassin est franchi en 2019 (début de l'action P2 en 2016).
- Le développement de **l'agriculture biologique** poursuit sa dynamique sur le bassin (on peut même dire qu'elle s'accroît), approchant les 23 % de sa SAU fin 2019.
- **Les actions en zone non agricole dédiées aux espaces publics** sont moins prioritaires suite à l'interdiction des pesticides sur les espaces publics au 01/01/2017 par voie réglementaire.
- Les actions de **communication** (2 lettres aux habitants en 2019, stand du syndicat d'eau sur les manifestations locales) se poursuivent.

Perspectives 2020 pour les actions ReSources : voir la fiche de synthèse récapitulative du prévisionnel des actions en annexe 38.

A noter, au 1^{er} janvier 2020 : intégration des équipes ReSources SEV et SIEPDEP au sein de Niort Agglo (CAN), avec un temps conséquent qui devrait être alloué à ce transfert de compétence, à la prise de nouvelles habitudes de travail et de gouvernance pour les animateurs, ainsi qu'à un travail renforcé avec les services de l'agglo (aménagement, économie, développement durable, communication, etc etc) sur des thématiques transversales, en tant que service en son sein ... sans oublier les élections municipales en mars 2020.

2. LES FICHES-ACTIONS / LE BILAN D'ACTIVITES 2019

Les pages qui suivent (partie 2) présentent le bilan d'activités 2019 au travers des 48 fiches-actions du contrat territorial.

Le format des fiches-actions opérationnelles est complétées d'une partie « Bilan d'activités 2019 » (sur la droite de chaque fiche) faisant le bilan de chaque action pour l'année 2019, et éventuellement de fichiers annexes fournis avec le présent document. Cette partie droite de chaque fiche se compose ainsi :

- Un descriptif de ce qui a été réalisé sur l'année au titre de ladite action
- La valeur des indicateurs de l'action pour l'année
- Une analyse critique de l'action et les perspectives pour la suite du programme
- Les éléments chiffrés d'animation (nombre de jour) et financiers.

(VOIR PARTIE 2)

oOo

A1

**Mesurer des reliquats azotés sur des parcelles du bassin
(au-delà des obligations règlementaires)**

Nitrates

SMEPDEP

uN/ha
Fuites en mg/l

AZ, T1 et T2 et AZUR

Le risque de fuites de nitrates est essentiellement présent lorsque la période de percolation de l'eau (période de lessivage) correspond à celle d'un couvert inexistant ou peu efficace en matière de piégeage de l'azote disponible dans le sol (malgré l'obligation de couverture partielle en interculture automnale), l'objectif étant de réduire les transferts en piégeant l'azote disponible avant et pendant la période de lixiviation (notamment celui lié à la minéralisation du sol).

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Groupe en place depuis 2014, échantillon de 55 parcelles réparties sur 11 exploitations du BAC (Annexe1).
 Intervention du laboratoire CAPINOV semaine 5 (Mesure sortie d'hiver "RSH").
 Intervention du laboratoire CAPINOV semaine 46 (Mesure entrée drainage "RED").
 Résultats RED 2019 (réalisé en novembre) à prendre avec précaution suite à la forte pluviométrie d'Octobre et Novembre (>300mm).

L'objectif de l'action est de sensibiliser les agriculteurs sur les transferts d'azote dans la nappe lors d'épisodes pluvieux.

- 1. Evaluer la teneur en nitrate des sols juste avant la période de drainage** : mesure de reliquat entrée drainage (RED) => cette action doit permettre de sensibiliser les producteurs sur la quantité d'azote potentiellement lessivable à l'entrée de la période automnale et par conséquent de l'intérêt à réussir les couverts.
- 2. Mesurer l'efficacité des couverts en place** (culture d'hiver et couvert végétaux) => par une mesure de biomasse via l'outil MERCI (action à articuler avec le programme AZUR).
- 3. Appréhender le niveau des pertes azotées dans la nappe en fin de période hivernale** => par une mesure de reliquat azoté sortie hiver (RSH). Mesure de biomasse déduite, cette analyse permet une approche rapide des éventuels transferts vers la nappe (par différence avec valeur du RED). Sur les parcelles suivies, l'objectif est de tendre progressivement vers des pertes maximales de 30 uN/ha (RED - RSH - prélèvement du couvert). (action à articuler avec le programme AZUR)

Définition action

=> **prévoir le coût de prélèvement et d'analyses des reliquats azotés (28€/reliquat/horizon) : hypothèses de 5 parcelles/exploitation sur 11 exploitations, 2 mesures par an (RED et RSH) : 110 analyses**
=> **prévoir du temps de complation et d'analyse des résultats, ainsi que la conception de supports pour leur diffusion par le**

Indicateurs	2017	2018	2019
RSH	45kg/ha	22kg/ha	22kg/ha
RED	69,5kg/ha	38kg/ha	26 kg/ha

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Réseau d'agriculteur inchangé et moteur depuis 2014 / les résultats démontrent que la présence des couverts abaisse significativement les reliquats azotés dans les sols

Difficulté : Valorisation des données à l'échelle des itinéraires techniques / Mise en place de la base de données interdépartementale

Perspectives 2020 : Evaluer et vulgariser les 3 années d'expérimentation, construire imaginer les suites à donner

Adapt n°1	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Total
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	
2016	60%	10%	0%	30%	0€	100% prévi ajusté %
	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 € prévi ajusté €
	4 000 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 € réalisé %
	4 000 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 € réalisé €
	4 000 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
total	11 000 €	2 000 €	0 €	6 000 €	0 €	20 000 €

Adapt n°2	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Total
	SMEPDEP	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total	
	1 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s) prévi ajusté
	1 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s) réalisé
	1 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s)
	1 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s)
total	5 jour(s)	25 jour(s)	25 jour(s)	25 jour(s)	25 jour(s)	30 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

A2
FA1aeb, 4, 10 et
11 G1
FA10G2

Mettre en place des parcelles d'essais "couverts végétaux"
au-delà de la réglementation (support pour les actions collectives agricoles)

Nitrates
Surfaces concernées

Limites des transferts
Agriculateurs, OPA

SMEPDEP
A1, T2, T8, T10, T11, T12
et AZUR

2016 - 2020

Risque importante le lixiviation en octobre / novembre sur sols nus ou avec une couverture végétale qui absorbe peu les reliquats d'azote d'entrée drainage (surtout du fait de la minéralisation du sol).

Pour développer une couverture du sol efficace en terme d'absorption d'azote (octobre-novembre), plusieurs solutions sont envisageables : maintenir les repousses entre deux cultures d'hiver, implanter des CIPAN en intercultures courtes, maintenir plus longtemps les CIPAN pour les intercultures longues, augmenter les surfaces en cultures associées (réaliser du semis sous couvert...). L'intérêt des couverts végétaux pour la qualité de l'eau n'est plus à démontrer (agrotransfert, INRA, etc).

Constat

Réalisation 2019

Action menée en partenariat avec le SEV :
Rencontre des semenciers en Mars-Avril.
Rédaction de la convention agriculteur - SIEPDEP (Annexe2).
Appel à candidatures des agriculteurs expérimentateurs via la plaquette "on met le couvert" + bilan campagne 2018 (Annexes3 et 4).
Lancement de l'action auprès de 12 agriculteurs expérimentateurs x6 hectares = 72 ha.
3 modalités : intercultures courtes avant implantation de céréales -> 2 agriculteurs.
intercultures longues avec destruction tardive -> 4 agriculteurs.
Couverts à vocations fourragères -> 6 agriculteurs.

Priorité 1	Agriculteurs engagés dans l'action A1 (mesurer les reliquats azotés)	
Priorité 2	Agriculteurs engagés dans un accompagnement individuel post diagnostic	
Priorité 3	Agriculteurs volontaires non répertoriés ci-dessus	

La preuve par l'exemple : il s'agit de semer chaque année 80 parcelles de couverts végétaux sur les zones prioritaires du BAC et sur indicateurs

50 exploitations, en privilégiant les intercultures courtes. L'objectif est la démonstration, la visibilité sur le terrain (pour encourager le développement et l'expérimentation individuelle) plus que l'acquisition de références, déjà existantes par ailleurs. L'action se déroule en lien avec les actions collectives agricoles (T10, T11, T12 notamment) et l'action d'accompagnement individuel (action T8 - N moyen capté couvert long les exploitants devant y être engagés).

- L'action comprend plusieurs temps :
 - Premier temps : définition avec les OPA du cahier des charges => réunir un groupe de travail sur cette thématique (SMEPDEP, techniciens OPA, CIVAM, invités) : ITK et choix des couverts, choix et localisation des parcelles et exploitants, méthode de suivi, en lien avec l'accompagnement individuel proposé (fiches T8A et T8B)
 - Deuxième temps : distribution des semences aux exploitants au SMEPDEP fin mai / début juin => signature d'une charte reprenant les éléments ci-dessus (cahier des charges)
 - Troisième temps : mise en place des couverts par les exploitants ou ETA => accompagner ces évolutions (cf. conseil collectif et individuelle)
 - Quatrième temps : suivi et bilan des essais SMEPDEP/OPA chaque année => diffuser les résultats

=> prévoir du temps de coordination des OPA, d'animation du groupe de travail, de suivi des essais et de diffusion des résultats pour le SMEPDEP
=> prévoir l'implantation des essais (80 parcelles / an, pour une moyenne de 100 euros par parcelle, semences et interventions techniques, entre 2017 et 2020)

Adapt n°1
Adapt n°2

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Bonne mobilisation des agriculteurs.
Difficultés : Adhésions limitées par le budget de l'action / La forte pluviométrie d'Octobre et Novembre (>300mm) a contraint des semis tardifs des couverts fourragers.
Perspectives 2020 : Evaluer et vulgariser les 3 années d'expérimentation, construire imaginer les suites à donner.



	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019			Total			
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO1	AELB	CR	CD79		SIEPDEP	MO1	
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	60%	4800	800	0	30%	0	100%
2017	4 800 €	800 €	0 €	2 400 €	0 €	60%	4800	800	0	30%	2400	8 000 €
2018	4 800 €	800 €	0 €	2 400 €	0 €	60%	4800	800	0	30%	2400	8 000 €
2019	4 800 €	800 €	0 €	2 400 €	0 €	60%	4 770 €	795 €	- €	30%	2 385 €	7 949,89 €
2020	4 800 €	800 €	0 €	2 400 €	0 €							
Total	19 200 €	3 200 €	0 €	9 600 €	0 €							

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Bilan animation 2019			Total
	SMEPDEP	Agri	SMEPDEP	Agri	Total	SIEPDEP	SMEPDEP Agri	Total	
2016	2 jour(s)	10 jour(s)			12 jour(s)	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	
2017	1 jour(s)	8 jour(s)			9 jour(s)	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	
2018	1 jour(s)	8 jour(s)			9 jour(s)	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	
2019	1 jour(s)	8 jour(s)			9 jour(s)	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	
2020	1 jour(s)	8 jour(s)			9 jour(s)	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	
Total	6 jour(s)	42 jour(s)			48 jour(s)	5 jour(s)	40 jour(s)	45 jour(s)	

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T1
FA7&10G2
FA4G1

Mettre en place des parcelles d'essais "cultures associées" (support pour les actions collectives agricoles)

	Nitrates et produits phytosanitaires		Limitier les usages et les transferts		SMEPDEP		+++
	Surfaces concernées		Agriculteurs, OPA		A1, T1, T3, T8 et T10		2016 - 2020

Les cultures associées (semées en même temps ou en différé) ont plusieurs atouts dont deux qui nous intéressent :
- limiter les sols nus en automne et hiver
- réduire les intrants (pas d'azote si l'une des plantes est une légumineuse, pas de phytosanitaires s'il s'agit de plantes auxiliaires et concurrentes des adventices)...

La conduite des cultures associées fait souvent appel aux techniques de l'agriculture de conservation des sols (= semis direct sous couvert). Comme pour les couverts végétaux, peu d'agriculteurs expérimentent ces techniques...

Exemples d'associations : céréales/protéagineux, céréales/luzerne, tournesol/luzerne, luzerne/pois ou féverole, soja/céréales...

L'action consiste à mettre en place des parcelles d'essais de cultures associées chez des exploitants du bassin (50) engagés dans l'action T8 d'accompagnement individuel (expérimentation dans le cadre de leur projet d'exploitation). L'objectif est plus la démonstration, la visibilité sur le terrain (pour encourager le développement et l'expérimentation individuelle) que l'acquisition de références, déjà existantes par ailleurs. L'action se déroule en lien avec les actions collectives agricoles (T10, T11, T12 notamment) et l'action d'accompagnement individuel (action T8 - les exploitants devant y être engagés).

Les étapes de l'action sont les mêmes que celle de A2 (couverts végétaux)
- 1er temps : définition avec les OPA du cahier des charges (TK et choix des cultures, choix et localisation des parcelles et exploitants, méthode de suivi), en lien avec l'accompagnement individuel proposé
- 2ème temps : distribution des semences aux exploitants au SMEPDEP fin mai / début juin => signature d'une charte reprenant les éléments ci-dessus
- 3ème temps : mise en place des couverts de cultures associées par les exploitants => accompagner ces évolutions (cf. conseil collectif et individuel)
- 4ème temps : suivi et bilan des essais SMEPDEP/OPA chaque année => diffuser les résultats

=> prévoir du temps de coordination des OPA, d'animation du groupe de travail, de suivi des essais et de diffusion des résultats pour le SMEPDEP
=> prévoir l'implantation des essais (40 parcelles / an, pour une moyenne de 100 euros par parcelle, interventions techniques, entre 2017 et 2020)
=> prévoir du temps pour les OPA (groupe de travail, suivis des expérimentations, diffusion des résultats ...) - non chiffré ici

Adapt n°1
Adapt n°2

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Total
	AEIB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2017	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2018	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2019	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2020	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
Total	9 600 €	1 600 €	0 €	4 800 €	0 €	16 000 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Total
	SMEPDEP	SMEPDEP	CD79	SMEPDEP	MO 1	
2016	2 jour(s)	10 jour(s)				12 jour(s)
2017	1 jour(s)	8 jour(s)				9 jour(s)
2018	1 jour(s)	8 jour(s)				9 jour(s)
2019	1 jour(s)	8 jour(s)				9 jour(s)
2020	1 jour(s)	8 jour(s)				9 jour(s)
Total	6 jour(s)	42 jour(s)				48 jour(s)



Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Action menée en partenariat avec le SEV :
Rencontre des semenciers en Mars -Avril.
Rédaction de la convention agriculteur - SIEPDEP (Annexe2).
Appel à candidatures des agriculteurs expérimentateurs via la plaquette "on met le couvert" (Annexes3 et 4).
Lancement de l'action auprès de 4 agriculteurs expérimentateurs x 6 hectares = 24 ha.
2 modalités : Association du colza avec des plantes compagnes (association trèfle - vesce) -> 1 agriculteur.
Association du blé avec des plantes compagnes (association trèfles - serradelle) -> 3 Agriculteurs.

Priorité 1	Agriculteurs engagés dans l'action A1 (mesurer les reliquats azotés)
Priorité 2	Agriculteurs engagés dans un accompagnement individuel post diagnostic
Priorité 3	Agriculteurs volontaires non répertoriés ci-dessus

Indicateurs
2017 2018 2019
6 ha 60 ha 24 ha
Surfaces concernées
Le désherbage de la céréale et/ou du colza est préjudiciable au bon développement des cultures associées / indicateur de pression non calculé

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà
Réussite : Technique en voie d'acquisition par les expérimentateurs.
Difficulté : Développement estival de la culture associée sous couvert de blé / difficultés de capitaliser des résultats au vu du nombre d'agriculteurs expérimentateurs.
Perspectives 2020 : Perfectionner l'itinéraire technique sous couvert de céréales.



	Bilan financier 2019					Total
	AEIB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2017	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2018	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2019	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
Total	9 600 €	1 600 €	0 €	4 800 €	- €	3 677,42 €

	Bilan animation 2019					Total
	SMEPDEP	SMEPDEP	CD79	SIEPDEP	MO 1	
2016	2 jour(s)	10 jour(s)				12 jour(s)
2017	1 jour(s)	8 jour(s)				9 jour(s)
2018	1 jour(s)	8 jour(s)				9 jour(s)
2019	1 jour(s)	8 jour(s)				9 jour(s)
2020	1 jour(s)	8 jour(s)				9 jour(s)
Total	6 jour(s)	42 jour(s)				48 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T2
FA7&10G2
FA4G1

Investir pour développer et consolider les cultures associées



	Nitrates et produits phytosanitaires		Limitier les usages et les transferts		SMEPDEP		+++
	Surfaces concernées		Agriculteurs, OPA		A1, T1, T8 et T10		2016 - 2020

Constat
L'une des solutions envisagées pour développer la couverture automnale des sols (cf. action T1).
Exemples d'associations : céréales/protéagineux, luzerne/céréales/colza/lentille, luzerne/tournesol, luzerne/pois, féverole/céréales

Il s'agit de permettre le développement des cultures associées : cf. le lien avec les expérimentations sur les couverts végétaux et les cultures associées (actions A2 et T1).
L'idée est de valider le mode opératoire de la valorisation de ces cultures avec les OPA :
- échanges tout au long des campagnes entre les animateurs du SMEPDEP et les OPA sur les choix d'associations de culture et les surfaces concernées (notamment en lien avec l'action T1) ;
- accepter la marchandise en récolte (pour les OPA) ;
- valoriser la marchandise : triage (envisager que les financeurs participent à un investissement sur du matériel spécifique), définir des conditions commerciales (fixer un prix de x€/tonne triée). Pour justifier un éventuel investissement l'action doit permettre de quantifier l'évolution des pratiques générées sur le bassin et son impact sur la qualité de l'eau.

=> **prévoir du temps d'animation du SMEPDEP sur des cas concrets en cours de campagne**
=> **prévoir du temps pour les techniciens des OPA (non chiffré ici)**
=> **prévoir un avenant au contrat territorial pour permettre le financement des investissements nécessaires (3ème tiret ci-dessus)**



Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà
Réussite : Objectif de la fiche action non atteint.
Difficulté : Faible mobilisation des OPA malgré de nombreux articles favorables à la technique et une attente des producteurs.
Perspectives 2020 : Revoir les objectifs et les partenariats de cette action dans le cadre de l'évaluation et la concertation.

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Cette action découle d'une demande croissante des agriculteurs souhaitant mettre en place des cultures associées (lien action T1), les OPA ont été informés à plusieurs reprises (Commission agricole, Copil, Rendez vous des couverts,...) de l'intérêt du SIEPDEP pour développer des cultures associées sur le territoire. Le principal frein avancé par les structures semble être l'investissement dans des outils de triage des grains, le SIEPDEP à rappeler que ces projets peuvent faire l'objet d'un avenant au contrat territorial pour permettre le financement des investissements.
En lien avec l'action T12 "Les rendez vous des couverts végétaux", une demi-journée a été réalisée le 24/09/2019 sur le triage des cultures associées et des couverts végétaux à la ferme.

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Portage OPA associé au SIEPDEP	0	0	0	0

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					Total		
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1			
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80%	0	0	0	0	0%	0	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	0	0	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80%	0	0	0	0	20%	0	100%
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-	-	-	-	-	-	-	-
total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80%	0	0	0	0	20%	0	-
	100%	prévi ajusté %	100%	prévi ajusté €	100%	prévi ajusté %	prévi ajusté €	réalisé %	réalisé €	-	-	-	-

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Bilan animation 2019			Total
	SMEPDEP	Agri	Total	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total	
2016	2 jour(s)	8 jour(s)	10 jour(s)	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	9 jour(s)
2017	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	0 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)
2018	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	0 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)
2019	1 jour(s)	8 jour(s)	9 jour(s)	0 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)
total	6 jour(s)	40 jour(s)	46 jour(s)	0 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T3
FA1&2G2
FA9G1

Evaluer la rentabilité et promouvoir les systèmes herbagers sur le BAC

Nitrates, produits phytosanitaires	Réduire les intrants, limiter les transferts	SIMEPDEP	++
Surfaces concernées	Agriculteurs, OPA	T4, T8 et T10	2016 - 2020

Constat
Sur le BAC, on constate une diminution du nombre d'élevages et la réduction des surfaces en herbe au profit des céréales. Par ailleurs, certains acteurs agricoles dénigrent les techniques de pâturage et remettent en cause leur rentabilité dans le secteur du BAC Courance.
L'objet de la proposition faite ici est de maintenir voire de développer les surfaces en herbe qui sont plus vertueuses pour la préservation de la qualité des eaux (meilleure couverture automnale des sols, moins d'intrants...).

L'action proposée s'articule en deux étapes. Son objectif est de promouvoir les systèmes herbagers.
1. Réaliser une étude sur la viabilité des systèmes à l'herbe sur le territoire sachant que le BAC de la Courance est un secteur de grandes cultures, puis communiquer et diffuser les résultats de cette étude.
2. Identifier ou "créer" une exploitation qui favorise l'herbe et s'en servir de support pour des animations collectives et la rédaction de fiches techniques (vulgariser la gestion du pâturage tounant, l'affouragement en vert...). Lien avec les diagnostics d'autonomie fourragère de l'action d'accompagnement individuel (T8).
=> **Etude : prestation 30 000 €.**
=> **Prévoir du temps pour coordonner et suivre l'étude ainsi que la mise en place d'actions autour d'une ou plusieurs exploitations "témoin"** (2 animations collectives, temps de rédaction)

Adapt n°1
Adapt n°2

Indicateurs

Surfaces	496 ha	127 ha	140 ha	53 ha	60 ha	116 ha
Nombre d'exploitation	5	Exploitation témoin n°1	Exploitation témoin n°2	Exploitation témoin n°3	Exploitation témoin n°4	Exploitation témoin n°5

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà
Réussite : Mise en place de l'action et diversité des exploitations (3 bovins allaitants, 1 ovin et 1 bovin lait).
Difficulté : Mobilisation des éleveurs.
Perspectives 2020 : Vulgarisation des résultats de l'étude.



Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Calendrier de travail de l'action :
Septembre 2017 à Février 2019 : Réflexion et rédaction du cahier des charges (Annexe5).
Avril 2019 : Recrutement du bureau d'études Patursens.
Mai 2019 : Appel à manifestation par courrier à l'ensemble des éleveurs du bassin (Annexe6).
Juillet 2019 : Rendez-vous individuel (5 exploitations témoins) : diagnostic et propositions d'amélioration (Annexe7).
Septembre 2019 : Rendez-vous collectif, présentation d'indicateurs de suivi.
Octobre 2019 : Deuxième rendez-vous collectif, formation clôture.
Novembre 2019 : Deuxième rendez-vous individuel, suivi de la mise en place opérationnelle.
Décembre 2019 : Synthèse des travaux.
Printemps 2020 : Porte ouverte sur une ferme témoin.

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020						
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total
	80%			20%		
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2017	24 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	30 000 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
total	24 000 €	0 €	0 €	6 000 €	0 €	30 000 €

Bilan financier 2019						
	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
	100%					
prévi ajusté %	80%		0%	0%	20%	0%
prévi ajusté €	0	0	0	0	0	0
réalisé %	80%		0%	0%	20%	0%
réalisé €	111 €	- €	- €	28 €	- €	139,26 €

Bilan animation 2019			
	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total
prévi ajusté	8 jour(s)	9 jour(s)	17 jour(s)
réalisé	8 jour(s)	14 jour(s)	22 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T4
FA361
FA562

Incorporer des prairies dans les systèmes grandes cultures
Evaluer et consolider la filière luzerne

Nitrates, produits phytosanitaires
Nitrates, produits phytosanitaires

Surfaces en prairies (luzerne notamment)
En limite du BAC, une exploitation d'élevage de chèvres a mis en place une unité de déshydratation lui permettant de valoriser ses prairies. Elle réalise en plus de la prestation pour des voisins céréaliers qui ont implanté de la luzerne (récolte et transport). Cela permet d'augmenter l'autonomie en protéines des éleveurs et celle de l'azote des céréaliers, et également de recréer du lien entre céréaliers et éleveurs.

Limites les usages et les transferts
SMEPDEP

OPA, agriculteurs
A1, T1, T2, T8 et T10

2016-2020

Constat

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Pour rappel, le comité de suivi se compose des structures suivantes : SAPERFEL, CER FRANCE, CAVEB, DDT, FRAB Nouvelle Aquitaine, FD CUMA79, Cellule Coordination Re-Sources, AELB et SEV.
Calendrier de travail de l'action :

12/2018 : Lancement de la phase 2, évaluation technico-économique.
28/03/2019 : Visite d'un séchoir à Noitierre (79) avec le comité de suivi et des agriculteurs / définition des scénarios (Annexe8).
25/04/2019 : Visite d'un séchoir Base Innovation à Blanzay.
06/05/2019 : Visite du séchoir de la Cuma des Volontaires à Nantes.
25/06/2019 : Restitution fin des travaux phase 2 au comité de suivi et aux agriculteurs (Annexes9 et 10).
03/09/2019 : Présentation des travaux au groupe GC BIO sud79.
20/09/2019 : Présentation des travaux lors de la Journée Filières.
30/10/2019 : Rencontre comité de suivi-agriculteurs-BASE Innovation.

Définition action

L'action consiste à s'inspirer du cas concret évoqué précédemment (expérience des Frères Baudouin)

- Réaliser une étude de marché et de développement économique en partenariat avec les OPA (exploiter notamment l'expérience de OCEALIA/DUREPAIRE : vérifier le potentiel, voir aussi l'expérience de Luzerne du Poitou) et les agriculteurs intéressés => exemple : recherche de partenaires (OPA et agriculteurs) pour le séchage de la luzerne (mutualisation des moyens)
- Si l'étude est concluante, utiliser l'expérience existante comme un lieu de démonstration et de promotion de ce système (réaliser un suivi et réaliser des supports techniques et de communication à partir de ce cas ou d'autres). Recherche de porteurs de projets similaires sur le BAC (potentiel sur un projet : 150 à 180 ha de luzerne).
- Aider les investissements "possibles" (cf. financeurs) : exemple des déshydrateurs... [venant au contrat territorial]

=> prévoir le coût d'une étude (prestation en 2016) et le temps de son encadrement/suivi pour le SMEPDEP
=> prévoir du temps d'animation, de rédaction de supports et de coordination pour le SMEPDEP (partir de cas concrets),
=> prévoir des investissements de la part des OPA et des agriculteurs parties-prenantes (non chiffré ici)
=> prévoir éventuellement un avenant au contrat territorial pour une/des aides financières sur certains investissements

Indicateurs	28/03/2019	25/04/2019	06/05/2019	25/06/2019	03/09/2019	20/09/2019	30/10/2019
Participants aux réunions 2019	13	1 (Animateur du SIEPDEP)	2 (SIEPDEP + SCE)	10	9	78	14

Bilan moral / difficultés rencontrées / réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Projet fédérateur, dynamique avec une forte implication des partenaires.
Difficulté : Le niveau de connaissance du projet entre les agriculteurs pionniers et les nouveaux arrivants.
Perspectives 2020 : Création d'un collectif d'agriculteur autour du projet.



	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020						Total
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO I	Total	
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%
2017	20 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	25 000 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
total	20 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	25 000 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020				Total
	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	MO I	Total	
2016	10 jour(s)	5 jour(s)			15 jour(s)
2017	2 jour(s)	8 jour(s)			10 jour(s)
2018	2 jour(s)	8 jour(s)			10 jour(s)
2019	2 jour(s)	8 jour(s)			10 jour(s)
2020	18 jour(s)	37 jour(s)			55 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T5
FA3G2

Développer une filière de sous-produits du tournesol

Nitrates, produits phytosanitaires

Limiter les usages d'intrants

OPA

Surface en tournesol

OPA, agriculteurs

T8 et T10

2016-2020

Constat
 Cette action s'inscrit dans le cadre des études menées par IRSTEA. Cet organisme de recherche appliquée est intéressé par la mise en place des résultats de ses études sur un site "pilote".
 Il s'agit de mettre en place et promouvoir une filière de valorisation des sous-produits du tournesol comme matériaux d'isolation.

L'action se déroule en deux temps :

- Réaliser deux évaluations :
 - une sur le potentiel de marché d'une telle filière (quelle valorisation possible localement des sous-produits du tournesol comme matériaux d'isolation ?),
 - une autre sur les bénéfices environnementaux de la culture notamment vis-à-vis de la qualité de l'eau (maintien voire augmentation des surfaces à quantifier),
- Si les évaluations sont positives, créer les partenariats nécessaires et investir dans le matériel adéquat de transformation (investissement des OPA avec éventuellement un accompagnement financier : prévoir un avenant au contrat territorial).

Définition action
 => **Prévoir du temps d'animation et de coordination pour le SMEPDEP avec IRSTEA et les OPA ainsi que du temps d'exploitation d'expertises et de synthèse ;**
 => **Pour l'OPA (ou les OPA) ou le SMEPDEP, maître d'ouvrage de l'étude de marché (montant prévisionnel : 30 000€)**
 => **Pour IRSTEA : prévoir du temps d'animation et d'échanges (équivalent 5000 €)**
 => **Pour les OPA : prévoir du temps d'échanges et des investissements (non chiffré ici)**
 => **Prévoir un avenant au contrat territorial si des investissements sont possibles**

Adapt n°1
Adapt n°2

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Action n'ayant pas trouvé de portage par les OPA du territoire (cf bilan 2016).

Quelques éléments chiffrés sur la production du tournesol :
 Dans l'ex-région Poitou-Charentes, les surfaces ont nettement régressé depuis 2010 (entre - 20 % et - 31 %).
 Le tournesol biologique représente environ 3 % de la surface totale régionale de tournesol et 50 % de la surface régionale d'oléagineux biologiques.

Indicateurs	2010	2017
Surface en Tournesol (79)	34 078 ha	26 830 ha

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Objectif de la fiche action non atteint.
 Difficulté : Faible mobilisation des OPA malgré l'intérêt porté sur le terrain.
 Perspectives 2020 : Revoir les objectifs et les partenariats de cette action dans le cadre de l'évaluation et la concertation.

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
Total	80%			0%	20%	80%	0%	0%	0%	20%	100%
prévi ajusté %											
prévi ajusté €	28 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	0 €
réalisé %	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	80%	0%	0%	0%	20%	100%
réalisé €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	28 000 €	0 €	0 €	0 €	7 000 €						
Total	35 000 €										

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Bilan animation 2019					
	SMEPDEP	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	SMEPDEP	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
Total	15 jour(s)					0 jour(s)			0 jour(s)		0 jour(s)
prévi ajusté	7 jour(s)					0 jour(s)			0 jour(s)		0 jour(s)
réalisé	7 jour(s)					0 jour(s)			0 jour(s)		0 jour(s)
Total	7 jour(s)										
Total	7 jour(s)										
Total	43 jour(s)										

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2020
 Date de réception préfecture : 02/10/2020

P1
FA2G1

Promouvoir l'utilisation de produits de bio-contrôle en agriculture conventionnelle

Produits phytosanitaires

Réduire les usages

OPA

Quantité vendue

P2, T7 et T8

2016 - 2020

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Depuis le début du contrat, les deux principales OPA du territoire sont sollicitées sur l'animation de cette fiche action. VSN Négoce a répondu favorablement en présentant les travaux en cours et à venir à ce sujet lors d'une rencontre avec les animateurs Re-Sources sud Deux-Sèvres le 1er mars 2018. Depuis cette rencontre, aucune nouvelle rencontre n'a été programmée.

A noter : Depuis l'écriture de cette fiche-action, on constate un fort développement des biocontrôles dans toutes les OPA.

Préalable indispensable : les produits de bio-contrôles doivent être inscrits dans les gammes des OPA (processus de validation propre à chaque OPA)

L'action se déroule en trois temps :

- **Premier temps** : formation des techniciens des OPA aux bénéfices de l'usage de ces produits vis-à-vis de la protection de la qualité des eaux (organisation de cette formation par le SMEPDEP avec définition des zones prioritaires où développer l'usage)
- **Second temps** : information, formation et déploiement de ces produits par les OPA en cohérence avec la formation reçue (intégration de ces produits dans leur gamme, après processus de validation interne)
- **Troisième temps** : bilan des usages réalisés (retour des adhérents aux OPA, retour des techniciens) et diffusion large de l'information via un support spécifique partagé par toutes les parties prenantes (OPA, agriculteurs et SMEPDEP)

Chiffrer un objectif à afficher (surface concernée sur le bassin et impact/baisse des IFT ?)

=> **prévoir du temps de coordination pour le SMEPDEP**

=> **prévoir le coût d'une formation pour les techniciens des OPA : 625 €/OPA (2017, 2018, 2019) - 4 OPA/an**

=> **prévoir du temps pour les différents techniciens OPA (non chiffré ici)**

		Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020				Bilan financier 2019						
		AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
		40%		0%	60%		40%	0%	0%	0%	60%	100%
2016		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €
2017		1 000 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 500 €	2 500 €
2018		1 000 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 500 €	2 500 €
2019		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total		3 000 €	0 €	0 €	4 500 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 500 €

		Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020				Bilan animation 2019			
		SMEPDEP	Agri	Total	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total		
2016		5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	0 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)		
2017		5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	0 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)		
2018		5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	0 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)		
2019		5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)		
Total		20 jour(s)	20 jour(s)	20 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	21 jour(s)		

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T6
FA6G2

Mettre en place la marque "Eau en saveurs"

Tous les paramètres

Produits "labellisés" (volume)

Réduire les intrants, limiter les transferts

Agriculteurs, grand public

Exemple des projets "Rest'eau" et "Eau en saveurs" de la collectivité Eau du Bassin Rennais

L'objectif poursuivi par ces deux projets est de chercher à valoriser économiquement les productions agricoles vertueuses des aires de captages d'eau potable du Bassin Rennais de façon à faire évoluer les modes de productions vers plus de respect de l'environnement et de la qualité de l'eau.

En ayant bien conscience du fait que les volumes d'achat des restaurations collectives sont faibles par rapport aux volumes de production des aires de captages de la Collectivité Eau Bassin Rennais (3000 exploitations sur 1500 km2), la stratégie est dès le départ de chercher à cibler les consommateurs (même s'il faut bien avoir en tête que le nombre d'exploitations pouvant être concernées par la fourniture des seules restaurations collectives peut être non négligeable partant du fait que les exploitations doivent diversifier leurs clients pour sécuriser leurs ventes).

Ainsi, la commande publique et le travail avec les restaurations collectives (projet Res'Eau) est envisagé avant tout en tant qu'exemplarité pour les citoyens et consommateurs du territoire (projet "Eau en Saveurs").

Un cahier des charges basé sur la méthode diagnostic de durabilité des exploitations agricoles IDEA permet de garantir l'impact positif sur la ressource en eau.

La marque « Eau en Saveurs » est développée actuellement en Bretagne. Elle est conçue pour être reprise sur d'autres territoires.

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Fiche renommée depuis 2017 : **Mener une réflexion pour la mise en place d'une marque de territoire.**

CF bilans 2016 et 2017.

Le SIEPDEP a soutenu la candidature de Eau du Bassin Rennais, à l'appel à projets national "Programme d'investissement d'Avenir" (action territoires d'innovation) de la Banque des Territoires pour son projet de marque de territoire qui protège l'eau "Terres de Sources" (80 millions d'€ sur la période 2020-2028). Voir la lettre de soutien et une présentation du projet en annexes 11 et 12.

En septembre 2019, à l'issu de l'audition, le projet est Lauréat.

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Produits

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Perspectives 2020 : Poursuite de la veille sur ce thème. Développement du lien avec la CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais), qui a recruté courant 2018 une chargée de mission agriculture qui doit mettre en place un PAT (Projet Alimentaire Territorial).

Le projet Terres de Sources prévoit la réplicabilité (essaimage) de la démarche sur 2 territoires en Bretagne et 2 territoires hors Bretagne...

Le Niortais aura-t-il sa place ?...

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					MO 1	Total
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1		
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Total
	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	MO 1	
2016	5 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	8 jour(s)
2017	10 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	13 jour(s)
2018	10 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	13 jour(s)
2019	10 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	13 jour(s)
2020	10 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	13 jour(s)
Total	45 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)	60 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T7

Compléter la formation des techniciens/conseillers des OPA en charge de l'accompagnement individuel

Bilan d'activités 2019

Tous les paramètres

Réduire les usages

SMEPDEP

+++

OPA "agrées"

OPA

T8

2016

Le Xème programme des Agences de l'Eau indique que désormais les Diagnostics Individuels d'Exploitation (DIE) peuvent être utilisés comme base de réflexion à la définition d'un projet d'exploitation répondant aux enjeux du territoire. Il permet également d'accompagner la mise en oeuvre de ce projet par un suivi individuel renforcé de l'exploitant, garantissant l'atteinte des objectifs qu'il se sera fixés. L'intérêt est de permettre à l'exploitant de définir un projet d'exploitation avec le ou les techniciens de son choix à partir des conclusions du diagnostic initial. Pour cela, il faut au préalable s'assurer que les conseillers concernés soient en capacité de répondre à ces attentes en termes de connaissances techniques et hydrogéologiques du territoire.

Constat

Conformément à la convention cadre Régionale ReSources 2015-2020, il s'agit de mettre en place une formation des techniciens/conseillers de terrain des OPA en deux temps :

- Préciser les bases hydrogéologiques du territoire (dénitrication naturelle, flux de polluants, zones prioritaires d'actions) sur une première journée
- Faire le lien avec des actions concrètes sur le terrain sur une deuxième journée (visite d'exploitations vertueuses et échanges avec les techniciens sur les enjeux du territoire)

Cette formation sera éventuellement renouvelée au cours du contrat pour des techniciens qui n'auraient pas participé à la première.

=> **Prévoir du temps de conception des formations.**
=> **prévoir le coût des formations : forfait journalier intervenant 1000€/jour et frais divers d'organisation (location matériel) 500€; 2500 € x 2 formations sur le quinquennat**

Définition action

Adapt n°1

Adapt n°2

Indicateurs	2016		2018	
	AELB	CR	AELB	CR
Techniciens BAC Courance	40%	10%	40%	15

Total	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020			
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP MO 1
100% prévi ajusté %	40%	10%	0%	50%
2 500 € prévi ajusté €	0	0	0	0
réalisé %	40%	10%	0%	#DIV/0!
2 500 € réalisé €	- €	- €	- €	- €
5 000 €	500 €	0 €	2 500 €	0 €

Total	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			
	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	SIEPDEP	SIEPDEP Agri
8 jour(s) prévi ajusté	4 jour(s)	4 jour(s)	1 jour(s)	3 jour(s)
0 jour(s) réalisé	3 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	1 jour(s)
6 jour(s)	7 jour(s)	7 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
14 jour(s)	7 jour(s)	7 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Bilan d'activités 2019

Accompagner individuellement les exploitants (diagnostic / projet)

Autonomie fourragère, grandes cultures ...

- Nitrates / Produits phytosanitaires / Autres paramètres
- Nb de projets aboutis et indicateurs de pression
- Autonomie fourragère (OPA)
- CF les autres actions agricoles
- Réduire les intrants, limiter les transferts
- Agriculteurs, OPA
- 2016-2020

Constat

Action socle de la nouvelle génération de contrat territorial, l'accompagnement individuel, porté par les OPA du territoire, se décompose en trois parties :

- un diagnostic individuel d'exploitation (à noter qu'une soixante de diagnostics individuels d'exploitation ainsi que leur suivi ont déjà été réalisés lors de la précédente programmation 2010-2014). (objet de la présente fiche-action)
- un projet d'exploitation (qui conclue le diagnostic d'exploitation), (objet de la présente fiche-action)
- un accompagnement individuel / conseil renforcé.

L'action concerne tous les types d'exploitations : les éleveurs afin de tendre vers l'autonomie fourragère, les cultivateurs pour limiter les risques de transfert d'intrants vers la ressource en eau.

Le SMEPDEP proposera aux exploitants du BAC la réalisation d'un diagnostic pour définir un projet d'exploitation, ce projet devant permettre de réduire l'impact des pratiques de l'exploitation sur la qualité des eaux. Si un diagnostic environnemental et un projet d'exploitation Re-Sources ont déjà été réalisés dans les 5 années précédentes, il seront pris en compte et mis à jour. Sinon, le diagnostic et le projet pourront être réalisés avec un ou plusieurs techniciens OPA travaillant sur le bassin (au choix de l'agriculteur). Leur contenu sera conforme à l'un des modèles Re-Sources et chacun d'eux sera validé par (les) exploitant(s) concerné(s), le SMEPDEP et le(s) technicien(s) OPA. Une commission spécifique pourra également être appelée à statuer sur chaque dossier.

=> Diagnostic individuel et projet d'exploitation (par les OPA) : 1500 €/exploitation maximum, suivant la taille et le nombre d'ateliers sur l'exploitation. (Présence de l'animateur agricole du SMEPDEP à la restitution des diagnostics/projets).

=> Cas particulier des diagnostics d'autonomie fourragère, des diagnostics de conversion AB et des simulations technico-économiques : s'il le souhaite et en complément ou non du diagnostic initial, l'agriculteur pourra bénéficier de l'un de ces outils **gratuitement** avec l'un ou plusieurs des techniciens OPA de son choix, compétent dans chacun des domaines (élevage ruminants, AB).

La maîtrise d'ouvrage de l'action sera assurée par chaque OPA dont les techniciens interviendront. L'OPA devra dans ce cas apporter un auto-financement et solliciter les financeurs directement, après validation par le SMEPDEP, porteur du programme Re-Sources.

Les techniciens OPA qui interviendront sur cette action devront être « agréés Re-Sources Courance », c'est-à-dire avoir suivi la formation de 2 jours proposée par le SMEPDEP de la Vallée de la Courance (cf fiche action T7).

=> **Pour le SMEPDEP, prévoir du temps pour des rencontres individuelles avec les agriculteurs, pour la coordination des différents techniciens qui réaliseront les diagnostics / projets et l'accompagnement des OPA pour les demandes de financement.**

=> **Pour les OPA, prévoir le coût des diagnostics / projets : objectifs de 80% de la SAU du BAC couverte sur les 5 ans ciblées sur les 30 plus grosses exploitations. Répartition :**

- déjà faits sur 2010-2014 : 62 diag complets + 16 diag de convAB (dont 3 doubles comptes) + 8 diag simplifiés (mise à jour)
- restent pour 2016-2020 : 28 diagnostics complets + 20 diagnostics de conversion + 10 simulations technico-éco + 15 diagnostics d'autonomie fourragère. (1500 € x 73 diagnostics)

Adapt n° 2

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Total	100% préajusté %
	AE LB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1		
2016	15 600 €	0 €	0 €	0 €	3 900 €	19 500 €	100%
2017	20 400 €	0 €	0 €	0 €	5 100 €	25 500 €	100%
2018	20 400 €	0 €	0 €	0 €	5 100 €	25 500 €	100%
2019	15 600 €	0 €	0 €	0 €	3 900 €	19 500 €	100%
2020	15 600 €	0 €	0 €	0 €	3 900 €	19 500 €	100%
Total	87 600 €	0 €	0 €	0 €	21 900 €	109 500 €	

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Total
	SMEPDEP Agri	SMEPDEP	MO 1	
2016	5 jour(s)	10 jour(s)	10 jour(s)	15 jour(s)
2017	2 jour(s)	10 jour(s)	10 jour(s)	12 jour(s)
2018	2 jour(s)	10 jour(s)	10 jour(s)	12 jour(s)
2019	1 jour(s)	10 jour(s)	10 jour(s)	11 jour(s)
2020	1 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)
Total	11 jour(s)	45 jour(s)	56 jour(s)	56 jour(s)

Bilan financier 2019			
AE LB	CR	CD79	SIEPDEP
80%	0%	0%	0%
15 600	0	0	0
80%	0%	0%	0%
- €	- €	- €	- €
Total	15 600 €	0 €	0 €

Bilan animation 2019			
SIEPDEP	SMEPDEP Agri	MO 1	Total
1 jour(s)	10 jour(s)	10 jour(s)	11 jour(s)
1 jour(s)	13 jour(s)	10 jour(s)	14 jour(s)

Matrise d'ouvrage extérieure : montants à confirmer

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T8B
FA7&8G1
FA9G2

Accompagner individuellement les exploitants (suivi renforcé)
Autonomie fourragère, grandes cultures ...

Bilan d'activités 2019

Nitrates
Produits phytosanitaires
Autres paramètres

Réduire les intrants,
limiter les transferts

OPA

+++
2016-2020

Agriculteurs, OPA

Cf. les autres actions
agricoles

Action sociale de la nouvelle génération de contrat territorial, l'accompagnement individuel, porté par les OPA du territoire, se décompose en trois parties :

- un diagnostic individuel d'exploitation (à noter qu'une soixante de diagnostics individuels d'exploitation ainsi que leur suivi ont déjà été réalisés lors de la précédente programmation 2010-2014).
- un projet d'exploitation (qui conclue le diagnostic d'exploitation).

L'action concerne tous les types d'exploitations : les éleveurs afin de tendre vers l'autonomie fourragère, les cultivateurs pour limiter les risques de transfert vers la ressource en eau.

Suite à l'action "diagnostic et projet individuel d'exploitation" (T8A) et si le projet d'exploitation précédemment cité concerne l'autonomie fourragère et/ou pour les grandes cultures, l'un ou plusieurs des leviers d'actions ci-dessous, et ceci sur un minimum de 20% de sa SAU sur le BAC, l'exploitant pourra bénéficier gratuitement d'un conseil renforcé (appelé accompagnement individuel) par l'un ou plusieurs techniciens OPA de son choix pour atteindre les objectifs fixés. Ce conseil / accompagnement pourra être programmé sur une période de 5 années maximum (selon la durée restante du contrat territorial ReSources).

=> Accompagnement individuel : 1500 €/exploitation/an (3 jours/an) maximum (en fonction de l'ambition du projet d'exploitation).

*Niveaux d'actions à atteindre sur ou moins 20% de la SAU sur le BAC : contractualisation de MAEC, amélioration de pratiques, changement de système, expérimentation... une liste détaillée restant à définir en concertation avec les OPA.

Les techniciens OPA qui interviendront sur cette action devront être « agréés ReSources Courance », c'est-à-dire avoir suivi la formation de 2 jours proposée par le SMEPDEP de la Vallée de la Courance (cf fiche action T7).

La maîtrise d'ouvrage de l'action pourra être assurée par chaque OPA dont les techniciens interviendront. L'OPA devra dans ce cas apporter un auto-financement et solliciter les financeurs directement, après validation par le SMEPDEP, porteur du programme ReSources.

=> Pour le SMEPDEP, prévoir du temps pour des rencontres individuelles avec les agriculteurs, pour la coordination des différents techniciens qui réaliseront le conseil renforcé et l'accompagnement des OPA pour les demandes de financement.

=> Pour les OPA, prévoir le coût du conseil / accompagnement : objectifs de 80% de la SAU du BAC couverte, soit les 90 plus grosses exploitations bénéficiant d'un accompagnement individuel (conseil renforcé).

Définition action

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020				
AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1
60%	0 €	0 €	0 €	40%
27 000 €	0 €	0 €	6 000 €	100% prévi ajusté %
45 000 €	0 €	0 €	18 000 €	15 000 € prévi ajusté €
63 000 €	0 €	0 €	30 000 €	45 000 € réalisé %
81 000 €	0 €	0 €	42 000 €	75 000 € réalisé €
105 000 €	0 €	0 €	54 000 €	105 000 €
135 000 €	0 €	0 €	66 000 €	135 000 €
165 000 €	0 €	0 €	78 000 €	165 000 €
195 000 €	0 €	0 €	90 000 €	195 000 €
225 000 €	0 €	0 €	102 000 €	225 000 €
255 000 €	0 €	0 €	114 000 €	255 000 €
285 000 €	0 €	0 €	126 000 €	285 000 €
315 000 €	0 €	0 €	138 000 €	315 000 €
345 000 €	0 €	0 €	150 000 €	345 000 €
375 000 €	0 €	0 €	162 000 €	375 000 €

Bilan financier 2019				
AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1
60%	0 €	0 €	0 €	40%
27 000 €	0 €	0 €	6 000 €	100%
45 000 €	0 €	0 €	18 000 €	105 000 €
63 000 €	0 €	0 €	30 000 €	100%
81 000 €	0 €	0 €	42 000 €	100%
105 000 €	0 €	0 €	54 000 €	100%
135 000 €	0 €	0 €	66 000 €	100%
165 000 €	0 €	0 €	78 000 €	100%
195 000 €	0 €	0 €	90 000 €	100%
225 000 €	0 €	0 €	102 000 €	100%
255 000 €	0 €	0 €	114 000 €	100%
285 000 €	0 €	0 €	126 000 €	100%
315 000 €	0 €	0 €	138 000 €	100%
345 000 €	0 €	0 €	150 000 €	100%
375 000 €	0 €	0 €	162 000 €	100%

Bilan animation 2019				
SMEPDEP	Agri	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total
15 jour(s)	20 jour(s)	2 jour(s)	17 jour(s)	19 jour(s)
3 jour(s)	20 jour(s)	1 jour(s)	7 jour(s)	8 jour(s)
3 jour(s)	20 jour(s)	2 jour(s)	17 jour(s)	19 jour(s)
2 jour(s)	20 jour(s)	2 jour(s)	17 jour(s)	19 jour(s)
2 jour(s)	10 jour(s)	2 jour(s)	17 jour(s)	19 jour(s)
25 jour(s)	90 jour(s)	2 jour(s)	17 jour(s)	19 jour(s)
115 jour(s)	115 jour(s)	2 jour(s)	17 jour(s)	19 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission: 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Accompagner les MAEC - mesure 10 du PDRR (mesures agroenvironnementales et climatiques)

T9A
FA8&9G2

Nitrates
Produits
phytosanitaires
Autres paramètres

Réduire les intrants,
limiter les transferts

SMEPDEP
(avec CNRS CEBC et
SEV)

+++

Surfaces engagées

Agriculteurs, OPA

T8

2016-2020

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) font l'objet du cadrage par le PDR 2015/2020 : ces dispositifs d'accompagnement financier sont proposés sur les bassins Re-Sources pour accompagner la mise en place de systèmes à bas niveau d'intrants (grandes cultures et polyculture élevage). Elles favorisent une gestion extensive des prairies, la reconversion de terres arables en prairies, la diminution des traitements phytosanitaires sur les grandes cultures. Des mesures spécifiques sont également proposées pour la conversion ou le maintien de l'Agriculture Biologique.

Constat
L'engagement en MAEC peut faire partie du projet d'exploitation découlant du diagnostic individuel (cf. fiche T).
Attention néanmoins : les actions de diagnostics et d'accompagnement individuel et collectif ne se limitent pas aux MAEC.

Pour la mise en place des MAEC sur un territoire, il s'agit, chaque année, de :

- Rédiger et valider le PAEC (projet agroenvironnemental et climatique) pour l'année N+1 en lien avec les OPA (concertation CNRS/SMEPDEP/SEV/OPA)
- Organiser des réunions d'information pour les agriculteurs du BAC
- Réaliser des rendez-vous individuels avec les exploitants
- Suivre les exploitants engagés en lien avec l'accompagnement individuel et les OPA (fiche T8)
- Faire le bilan annuel

Définition action
Objectifs du PAEC PVNS sur la période 2016-2020 (uniquement les mesures "eau" du BAC Courance) :
- MAEC localisées : prairies RTA (75 ha/15 expl), Réduc Phyto (300 ha/4 expl), Absence Phyto (75 ha/3 expl)
- MAEC Syst : Grandes Cultures (1000 ha/7 expl), Polycultures Elevage (1200 ha/12 expl)

Pour mémoire : travailler sur les MAE à plus long terme et notamment afin de faire évoluer le dispositif pour les prochaines programmations du PDR (programme de développement rural) dont elle est l'un des outils => à faire dans le cadre du réseau régional Re-Sources.

2650 ha engagés en mesures "eau"
=> prévoir du temps pour la réalisation des différentes tâches associées à la mise en place des MAEC sur le territoire : objectif de

Adapt n°1
Adapt n°2

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Quelques contractualisations supplémentaires malgré les difficultés administratives et financières. (retard de paiement) des MAEC. (PAEC 2019 en Annexe13). La perte de l'IGN est peut-être un facteur de contractualisation.

Mobilisation continue, fruit d'une co-animation de terrain proposée par le CNRS, le SEV et le SIEPDEP.

Intégration depuis 2018 des mesures "irrig" à la demande de la CAY9, structure animatrice du CTGQ Sevre-Nortaise Mignon.

Arrêt des mesures "eau qualité" depuis 2018.

	High (ha)	Mesures Ciblées (ha)	Herbe (ha)	Reconversion Intrants (ha)	Spécificités (ha)
Objectifs Pratiques et Valeurs 2016	1200	450	75	450	1000
Réalisés Pratiques et Valeurs 2016	1418	318	818	318	1019
Indicateurs Climat 2016	1418	318	818	318	1019
Objectifs Pratiques et Valeurs 2017	209	300	52	300	1000
Réalisés Pratiques et Valeurs 2017	139	48	48	48	0
Objectifs Pratiques et Valeurs 2018	64	42	42	42	0
Réalisés Pratiques et Valeurs 2018	79	52	52	52	600
Objectifs Pratiques et Valeurs 2019	0	32	34	32	0
Réalisés Pratiques et Valeurs 2019	0	7	24	24	0
Objectifs Pratiques et Valeurs 2020	40	60	60	60	0
Réalisés Pratiques et Valeurs 2020	0	33,63	55,35	33,63	0
Objectifs Pratiques et Valeurs 2021	0	0	0	0	0
Réalisés Pratiques et Valeurs 2021	0	0	0	0	0

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Surfaces	386 ha	271 ha	186 ha	77 ha
Agriculteurs	4	13	7	5

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Contractualisation faible mais constante

Difficulté : Mesure exigeante dans le suivi et la mise en place

Perspectives 2020 : Animation unique du CNRS sur l'enjeu biodiversité et articulation avec les objectifs de contractualisation du CTGQ.

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					MO 1		Total
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	MO 1	Total	
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%	0 €
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%	0 €
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%	0 €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%	0 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Total
	SMEPDEP Agri	SIEPDEP	SMEPDEP Agri	
2016	5 jour(s)	50 jour(s)	55 jour(s)	55 jour(s)
2017	5 jour(s)	50 jour(s)	55 jour(s)	55 jour(s)
2018	5 jour(s)	50 jour(s)	55 jour(s)	55 jour(s)
2019	2 jour(s)	20 jour(s)	22 jour(s)	22 jour(s)
2020	3 jour(s)	20 jour(s)	23 jour(s)	23 jour(s)
Total	19 jour(s)	190 jour(s)	209 jour(s)	209 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T9B
FA889G2

Accompagner le PCAE - mesure 413 du PDRR
(Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles)

Nitrates
Produits phytosanitaires
Autres paramètres

Réduire les intrants,
limiter les transferts

SMEPDEP

2016-2020

Surfaces engagées

Agriculteurs, OPA

T8

2016-2020

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles fait l'objet du cadrage par le PDRR 2015/2020
http://www.poitou-charentes.fr/files/pdf/europe/PCAE_V_17042015-1.pdf

Constat
Lors de la précédente programmation, le SMEPDEP a accompagné plusieurs dossiers PVE chaque année.

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Accompagnement de 7 agriculteurs, le matériel de lutte mécanique et les systèmes de guidage sont les investissements les plus sollicités.
A noter : A partir de 2018, certains appels à projets régionaux (Agroforesterie, IAE = Infrastructures Agro Ecologiques) et transfert et commercialisation de produits agricoles) sont exclusivement réservés aux exploitations labellisées AB ou HVE (ou en cours de certification).

La mise en place du PCAE suppose :

1. Organiser des réunions d'information pour les agriculteurs du BAC (en même temps que celle sur les MAEC et l'agroforesterie)
2. Réaliser des rendez-vous individuels avec les exploitants (également dans le cadre des autres outils du PDRR Poitou Charentes)
3. Suivre les exploitants engagés en lien avec l'accompagnement individuel et les OPA (fiche T8)
4. Faire le bilan annuel

⇒ **prévoir du temps pour la réalisation des différentes tâches associées à l'accompagnement du PCAE sur le territoire (objectif : moyenne de 5 exploitations accompagnées par an, pour divers matériels, plantations de haies, etc)**

Définition action

Adapt n°1

Adapt n°2

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	100%
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	100%
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020		Bilan animation 2019	
	SMEPDEP	Total	SIEPDEP	SIEPDEP Agri
2016	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)
2017	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)
2018	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)
2019	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
2020	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
total	0 jour(s)	21 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T9C
FAR&SG2

Accompagner l'agroforesterie - mesures 441 et 8.2 (ex 222) du PDRR

Nitrates
Produits phytosanitaires
Autres paramètres

Réduire les intrants,
limiter les transferts

SMEPDEP

2016-2020

+++

Surfaces engagées

Agriculteurs, OPA

T8

Mesure 8.2 du PDRR Poitou Charentes 2015/2020 : mise en place de systèmes agroforestiers
 Cette opération correspond au coût de mise en place de systèmes agroforestiers. Le maintien n'a pas été retenu. L'agroforesterie est une pratique ancienne qui allie sur une même parcelle des cultures agricoles et des plantations d'arbres. Cette coexistence apparaît comme bénéfique à de nombreux égards (protection des sols, préservation des ressources en eau, amélioration des échanges de matières organiques et minérales entre les différentes couches du sol et du sous-sol, diminution des intrants, revenu complémentaire pour l'exploitant, bien être des animaux d'élevage). Les systèmes agroforestiers, en augmentant le nombre d'arbres, contribuent à renforcer la séquestration du carbone. De plus, cette technique, qui redonne sa place à l'agronomie, permet de combattre la tendance à la simplification des systèmes agricoles.
 L'opération comprend les interventions suivantes :
 - création d'un système agroforestier par la plantation d'arbres en plein à l'intérieur de parcelles agricoles
 - préparation du sol
 - protection des plants

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Plusieurs dispositifs de plantations coexistent et sont communiqués aux agriculteurs du territoire :

Un volet spécifique agroforestierie :
 - L'appel à projet "Mise en place de systèmes agroforestiers" ouvert jusqu'au 7 juin 2019 dans le cadre du PCAE dont la Région Nouvelle Aquitaine est autorité de gestion (Annexe14).
 Un volet plus global :
 - L'appel à projets "Haies et plantations en DEUX-SÈVRES" ouvert jusqu'à la fin Octobre 2019 porté par le CD79. L'animation du dispositif est assurée par des partenaires : Prom'haies, Fédération des chasseurs 79, ... Une liste de cinq exploitations intéressées par le programme de plantation a été fournie à la fédération des chasseurs 79, des plantations sont prévus pour cet hiver et d'autres l'année prochaine (Annexe15).
 - Mise en place d'infrastructure agro-écologique ouvert à partir de novembre 2020 dans le cadre du PCAE dont la Région Nouvelle Aquitaine est autorité de gestion (Annexe 16).
 A noter, compte tenu de la multitude des acteurs sur le sujet, l'identification de l'ensemble des projets est difficile.

Indicateurs 2016 2017 2018 2019

Projets suivis 0 0 1 5

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Co-animation avec les partenaires.
 Difficulté : Suivi des réalisations en co-animation.
 Perspectives 2020 : Informer les agriculteurs des prochains appel à projet et de la co-animation avec les partenaires / Se rapprocher des porteurs de projet du CTGQ pour l'animation sur le territoire.

Bilan financier 2019						
	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
prévu ajusté %	0%	0%	0%	100%	0%	100%
prévu ajusté €	0	0	0	0	0	0 €
réalisé %	0%	0%	0%	100%	0%	100%
réalisé €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020						
Total	100%					
SMEPDEP						
MO 1						
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020						
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total
prévu ajusté %	0%	0%	0%	100%	0%	100%
prévu ajusté €	0	0	0	0	0	0 €
réalisé %	0%	0%	0%	100%	0%	100%
réalisé €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020						
Total	6 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)	30 jour(s)
SMEPDEP	6 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)	30 jour(s)
Agri	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2020
 Date de réception préfecture : 02/10/2020

T9D Accompagner l'agriculture biologique - mesure 11 du PDRR

Nitrates Produits phytosanitaires Autres paramètres	Réduire les intrants, limiter les transferts	Agriculteurs	T8A et B	+++

2016-2020

Mesure 11 du PDRR Poitou Charentes 2015/2020 : conversion ou maintien de l'agriculture biologique
 Une dynamique forte existe sur le bassin de la Courance autour de l'agriculture biologique (début 2016, près de 11% de la SAU sont en AB ou en conversion, soit entre 15 et 20 exploitations sur le BAC Courance).
 Les bassins Vivier et Courance constitue à ce titre un site pilote national "Eau et Bio" depuis 2010 : le site Plaines et Vallées de Niort Sud Est. (cf action 54). De nombreux agriculteurs s'interrogent sur les pratiques AB et sur la possibilité de convertir leur exploitation. Un accompagnement spécifique a été porté avec succès lors du précédent programme d'actions (2010-2014) par Agrobio79 et agrobioPC (actions individuelles et actions collectives).

Constat

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

De nombreuses publications sur l'agriculture biologique sont aujourd'hui facilement disponibles, le pré-diag a ainsi perdu son intérêt auprès des candidats à la conversion.

En accord avec les instances de pilotage, le budget initialement prévu sur cette action est basculé sur l'action T12 "organiser des Journées techniques agricoles InterBAC".

Fin 2019, envoi d'un courrier à la Région NA pour soutenir les aides CAB, robotées suite à arbitrage avec effet rétroactif (cf courrier en annexe 16bis). (action commune à plusieurs syndicats d'eau).

Indicateurs valeurs 2016
Surfaces Pas d'indicateurs spécifiques

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà
 Réussite : Objectif de la fiche action non atteint mais développement de l'AB quand même sur le BAC Courance (graphe ci-dessous)
 Difficulté : Le profil des candidats à la conversion est différent depuis quelques années
 Perspectives 2020 : intégration dans une action plus globale -> journées InterBAC

Un ensemble d'actions individuelles et collectives permettent de développer l'agriculture biologique sur le bassin. Parmi ces actions le pré-diagnostic permet une première prise de contact avec l'agriculture biologique. Il s'agit d'un rendez-vous entre un agriculteur et un technicien spécialisé, afin de répondre aux questions d'ordre générale que l'agriculteur peut se poser sur la question.

Si l'agriculteur souhaite aller plus loin, d'autres actions lui sont proposées :

- individuelles : Diagnostic de conversion à l'agriculture biologique et simulation technico-économiques, intégrées à l'action T8A).
- collectives : participation à des journées techniques spécifiques (actions T11 et T12) ou à un groupe "grandes cultures bios" (action T10).

Les différents intervenants sur ces actions seront coordonnés en lien avec le "Pôle Conversion Bio" Poitou Charentes.

=> Pour le SMEPDEP, prévoir du temps pour la réalisation des différentes tâches associées à l'accompagnement de l'agriculture biologique.
=> Pour les organismes de développement de l'AB, prévoir les montants des différentes interventions. 5 pré-diagnostics par an (pré-diagnostic : 1/2 journée soit 250 euros).

Bilan financier 2019				
AEIB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1
60%	0%	0%	0%	40%
750 €	0 €	0 €	0 €	500 €
750 €	0 €	0 €	0 €	500 €
750 €	0 €	0 €	0 €	500 €
750 €	0 €	0 €	0 €	500 €
3 750 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €

2016	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Total
	AEIB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	
100% pré ajusté %	60%	0%	0%	0%	40%	100%
1 250 € pré ajusté €	750 €	0 €	0 €	0 €	500 €	1 250 €
1 250 € réalisé %	60%	0%	0%	0%	40%	100%
1 250 € réalisé €	750 €	0 €	0 €	0 €	500 €	1 250 €
6 250 €	3 750 €	0 €	0 €	2 500 €	6 250 €	6 250 €

Bilan animation				Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020		Total
SMEPDEP	SMEPDEP Agri	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	
2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	2 jour(s)
2 jour(s)	2 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	2 jour(s)	1 jour(s)	2 jour(s)
2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)
2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)
10 jour(s)	10 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	10 jour(s)	0 jour(s)	10 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
 Date de la transmission : 02/10/2020
 Date de réception préfecture : 02/10/2020

Accompagner collectivement les exploitants (groupes)
Autonomie fourragère, grandes cultures ...

T10
F12,13G1
F17,10G2

Tous les paramètres

SMEPDEP (avec SEV) pour coordination, OPA pour réalisation

Réduire les intrants, limiter les transferts

2016 - 2020

Mobilisation

T11 et T12

Agriculteurs, OPA

En lien avec les journées d'échange techniques interbassins et les minis démonstrations

Constat

Il s'agit, en lien avec les OPA animatrices des groupes d'échanges techniques constitués de sécuriser l'appui technique des exploitants et des vers l'amélioration de leurs pratiques pour limiter l'impact sur les ressources en eau, en prévoyant l'intervention d'experts et des sorties (visites d'exploitations, d'essais, etc).

Plusieurs groupes sont identifiés :

- Groupe grandes cultures biologiques des BAC Vivier et Courance
- Groupes GEDA (Groupe céréalier de la plaine de Niort, et Groupe Dynamique Céréales)
- Groupe CIVAM Marais Mouillés « agriculture de conservation » et APAD Centre Ouest (en bordure mais hors BAC Courance)
- Autre groupe qui pourrait se constituer (notamment GIEE) ?

Portage par les OPA ou par le SMEPDEP (au cas par cas). (coût attribué arbitrairement au SMEPDEP)

A partir de 2017, organiser un voyage d'étude annuel (intervenant et frais)

=> **Prévoir du temps de coordination entre les différentes structures pour le SMEPDEP**

=> **Prévoir le temps d'animation par les OPA**

=> **Prévoir le coût du voyage d'étude annuel (intervenants et frais : 4000€) et un intervenant par an au sein des groupes (répartition à voir) à partir de 2017 (1000€ par intervenant)**

Adapt n°1

Adapt n°2

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Le SMEPDEP accompagne deux groupes sur le territoire
- Le groupe Grandes Cultures Bio (Co-animation SEV-SIEPDEP-SECO-SERTAD-4B) en prestation / maîtrise d'ouvrage FRAB NA : Rencontre le 22/03 (Tour de parcelles) - 03/09 (Couverts végétaux).
- Le groupe d'éleveurs (Co-animation SEV-SIEPDEP) en prestation CIVAM MM : 16/04 (Plateforme métal fourrager) - 28/11 (visite de ferme), le 12/12 (visite de ferme) (Annexes 17-18-19-20).
Suite au COPIL du 01/10/2018, les OPA ont été interrogées sur les groupes qu'elles animent comportant des exploitations du bassin de la Courance (17 groupes identifiés, animés par 5 OPA, avec 285 exploitations engagées dont 85 sur la Courance). Etant donné que cette précédente sollicitation est très récente (moins d'un an), la mise à jour de cette liste des groupes n'est pas jugée nécessaire sur le bilan d'activités 2019. Un nouveau groupe est cependant recensé sur le secteur : le GIEE Autonomie fourragère et protégée du CIVAM Marais Mouillés (https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculteurs.fr/frsamm/over_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_103_nouvelle-Aquitaine/Documents/Agro-ecologie/GIEE_2018.pdf)

Indicateurs	2017	2018	2019
Mobilisation	50 agriculteurs	100 agriculteurs	48 agriculteurs 4 RDV/5

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Bonne dynamique des deux groupes.
Difficulté : Maintenir la dynamique des groupes sur le long terme.
Perspectives 2020 : Poursuite avec les deux groupes et création d'un troisième groupe sur la production des légumineuses fourragères.

A noter :

- Groupe GC Bio : augmentation très importante du nombre d'adhérents à ce groupe (+ de 60 à ce jour), point de vigilance signalé au partenaire qui anime le groupe (Bio NA) : Dans un objectif de maintenir l'intérêt des membres du groupe, il faudrait réfléchir à de nouvelles façons de l'animer : le scinder en 2 : "nouveaux" / "anciens", éleveurs/céréaliers ?? A voir en 2020.

- Suite aux deux rencontres OCEALIA / ReSources à Civray au sujet des groupes DEPHY et ferme 30000 en 2018, une rencontre animateurs Courance avec les trois techniciens OCEALIA locaux a eu lieu le 7 janvier 2019 : échanges sur les différentes actions du programme ReSources Courance ("boîte à outils") et les liens possibles (notamment avec le dispositif des "fermes 30000"). Malgré cela, aucun contact sur ce thème n'a eu lieu au cours de 2019...

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Total
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2017	3 000 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	5 000 €
2018	3 000 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	5 000 €
2019	3 000 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	5 000 €
2020	3 000 €	0 €	0 €	2 000 €	0 €	5 000 €
Total	12 000 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	20 000 €

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Total
	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	CD79	SIEPDEP	MO 1	
2016	2 jour(s)	12 jour(s)	0	40%	0	14 jour(s)
2017	1 jour(s)	12 jour(s)	0	2000	0	13 jour(s)
2018	1 jour(s)	12 jour(s)	0	40%	0	13 jour(s)
2019	1 jour(s)	12 jour(s)	0	40%	0	13 jour(s)
2020	1 jour(s)	12 jour(s)	0	192 €	- €	13 jour(s)
Total	6 jour(s)	60 jour(s)	0	2000	- €	66 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T12
F12.13G1
F1.7.10G2

Organiser des journées techniques agricoles inter-bassins

Nitrate et produits phyto-santaires

Réduire les usages
limiter les transferts

Agriculteurs, OPA

SMEPDEP (et autres syndicats d'eau)

T10, T11 et P3

2016 - 2020

Surfaces concernées

Sur la précédente programmation, les journées techniques ont bien mobilisé les agriculteurs au début puis de moins en moins au fil du temps. Afin de mutualiser les efforts et mobiliser suffisamment d'exploitants, les animateurs des syndicats d'eau co-organisent maintenant des journées techniques en lien avec les OPA.

Constat

L'action consiste à organiser et animer des journées interbassins.

- => 3 journées interbassins sont actuellement en cours d'organisation pour 2016 :
 - journée couverts végétaux (Sèvre Amont),
 - journée cultures économes (SECO),
 - journée AB (Sèvre Amont),
- => Les années suivantes, les thèmes possibles sont les mêmes que ceux ci-dessus ainsi que l'agriculture de conservation, les cultures associées, l'agroforesterie, etc. en fonction des "fermes-soutiens" disponibles sur les bassins.

Définition action

- => **prévoir du temps "mutualisé" pour l'organisation et l'animation de ces journées (organisées sur le BAC de la Courance en 2017 et 2019).**
- => **prévoir divers frais lors des journées (budget en partie mutualisé entre les syndicats d'eau) : location matériel agricole pour des démonstrations, location salle, tivolis, petit matériel divers.**
- => **prévoir repas convivial (montant sur les frais de fonctionnement de l'animation).**

Adapt n°1

Adapt n°2

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

* Journée grandes cultures bio le 16/05 à Granzay Gript, (SEV-SIEPDEP-4B-SERTAD-SECO) et BIO Nouvelle Aquitaine : Filières bio (FRAB), interactions AB et biodiversité (CNRS) et désherbage mécanique (agriculteurs) (Annexe21).

* Journée filières le 20/09 à Vouillé, (SEV-SIEPDEP-4B-SERTAD-SECO-EAU17-Ville de la Rocheille), 11 intervenants en salle le matin + une visite de terrain l'après midi (Annexes22, 23 et 24).

* Riv. des couverts végétaux '79, (SEV - SIEPDEP - SECO - SEVT) : Le 23/01 à Vouillé, fosse pédoécologique et démonstration de matériel de destructions de couverts végétaux / Le 24/09 à Saint Georges de Rex, Fertilisation et couverture des sols en système bio coorganisé avec la CORAB et le CIVAM (Annexes25, 26, 26B et 27) / Le 21/11 : Projection débat du film "Bienvenue les vers de terre" à Saint Hilaire la Palud, coorganisé avec l'AMAP des paniers mouillés/CIVAM (Annexe28) / Le 29/11 : Vers des couverts multi-services coorganisé avec ARVALIS au Magneraud (Annexe29) / 1 rdv avec OCEALIA annulé en raison de la météo défavorable à l'implantation de fin d'été des couverts / Coordination départementale tournante, campagne 2019-2020 assurée par l'animateur agricole du SEV et poster présenté à Polidiff'eau Lille 3-4 décembre 2019, dont la réalisation est coordonnée l'animateur général du SIEPDEP. (annexe 29B).

Indicateurs	2017	2018	2019
Journée Bio	100 personnes	120 personnes	124 personnes
Filières	50 personnes	34 personnes	77 personnes
Couverts	70 personnes	70 personnes	144 (3RDV)

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Mise en commun des moyens (humains - financiers - logistiques) et mobilisation d'un public agricole important (agriculteurs et techniciens).

Difficulté : Se renouveler chaque année sur le fond et la forme pour susciter l'intérêt des participants et des partenaires.

Perspectives 2020 : Maintenir une animation forte autour de la couverture des sols, les filières et l'agriculture biologique.

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					MO 1	Total
	AEIB	CD79	SMEPDEP	MO 1	SIEPDEP		
2016	120 €	20 €	0 €	60 €	0 €	30%	100%
2017	90 €	150 €	0 €	450 €	0 €	10%	100%
2018	110 €	20 €	0 €	60 €	0 €	150 €	0
2019	90 €	150 €	0 €	450 €	0 €	10%	100%
2020	30 €	0 €	0 €	60 €	0 €	3 000 €	1 500 €
total	160 €	360 €	0 €	1 080 €	0 €		5 000,00 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Total
	SMEPDEP Agri	SMEPDEP	SIEPDEP	
2016	3 jour(s)	3 jour(s)	5 jour(s)	17 jour(s)
2017	12 jour(s)	12 jour(s)	10 jour(s)	23 jour(s)
2018	3 jour(s)	3 jour(s)		
2019	12 jour(s)	12 jour(s)		
2020	3 jour(s)	3 jour(s)		
total	0 jour(s)	33 jour(s)	10 jour(s)	23 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2020
 Date de réception préfecture : 02/10/2020

P2
F10G2
F10R11G1

Mettre à disposition des herbes étrilles dans les CUMA (support pour les actions collectives agricoles)

Bilan d'activités 2019

Produits phytosanitaires

Limites des transferts

SMEPDEP

2016 - 2020

Surface en grandes cultures

Agriculteurs, CUMA

P1, A1, T1, T10, T11 et T12

2016 - 2020

Constat

L'efficacité des outils de désherbage mécanique n'est plus à démontrer, afin de limiter l'utilisation des herbicides tout en maintenant une régularité technique. Les bulletins de conseil agricole proposent aujourd'hui de plus en plus le recours aux techniques alternatives, afin de développer le parc matériel sur le territoire, le SMEPDEP se propose d'accompagner la vulgarisation de cette technique.

La mise en place de matériel de lutte mécanique au sein des CUMA se passe en plusieurs étapes :

Premier temps : recenser les besoins et confirmer la faisabilité juridique (compétence SMEPDEP, assurances, etc) :
=> réunir le groupe CUMA et évaluer communément les besoins et les envies sur cette thématique (SMEPDEP, techniciens CUMA, agriculteurs adhérents)

Deuxième temps : mettre en place deux herbes étrilles par groupe de 4/5 agriculteurs sur une campagne culturale au sein d'une ou plusieurs CUMA et utiliser la démarche comme support pour les actions collectives agricoles (T10, T11, T12).

Troisième temps : inciter les utilisateurs à opter pour la stratégie mécanique plutôt que chimique
=> accompagner techniquement la mise en route en parcelle (avec appui technicien machinisme)

Quatrième temps : évaluer la satisfaction des utilisateurs en fin de campagne (efficacité technique, temps nécessaire,)
=> accompagner les producteurs vers un éventuel achat à la fin de la période de prêt.

=> Prévoir du temps de coordination et d'animation de l'action pour le SMEPDEP, temps des CUMA (groupe de travail, suivis et conseil)
=> **Prévoir le coût de la mise à disposition des herbes étrilles aux CUMA.**

Indicateurs

	2016	2017	2018	2019
Surface en grandes cultures	307 ha	540 ha	234 ha	En cours

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Adhésion des CUMA locales, plus de 1000 ha géré mécaniquement réalisé depuis 3 ans.

Difficulté : RAS.

Perspectives 2020 : Des exploitants sont prêts à expérimenter de nouveaux outils, une réflexion doit être menée dans le cadre de la concertation.

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Total
	AEIB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	
100% pré ajusté %	50%	10%	0%	40%	0%	100%
3 600 € pré ajusté €	2 000 €	400 €	0 €	1 600 €	0 €	4 000 €
4 000 € réalisé %	50%	10%	0%	40%	0%	100%
1 440 € réalisé €	1 440 €	288 €	- €	1 152 €	- €	2 880,00 €
montant prévisionnel (non soldé à ce jour)						
4 000 €	9 800 €	1 960 €	0 €	7 840 €	0 €	19 600 €
Bilan financier 2019						
	AEIB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
	50%	10%	0%	40%	0%	100%
	2 000	400	0	1 600	0	4 000 €
	50%	10%	0%	40%	0%	100%
	1 440 €	288 €	- €	1 152 €	- €	2 880,00 €
montant prévisionnel (non soldé à ce jour)						
Bilan animation 2019						
	SMEPDEP	SIEPDEP Agri	Total			
10 jour(s) pré ajusté	10 jour(s)	10 jour(s)	9 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)
10 jour(s) réalisé	10 jour(s)	9 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	14 jour(s)
9 jour(s)	9 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)
8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)
8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)
45 jour(s)	45 jour(s)	45 jour(s)	45 jour(s)	45 jour(s)	45 jour(s)	45 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

T13

Tous les paramètres

Hectares acquis et localisation

Mener une réflexion sur la maîtrise du foncier

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Limitier les transferts

SMEPDEP

+

Propriétaires

T3

2016 - 2020

Constat

Il n'y a pas eu d'acquisition foncière sur la précédente programmation (car argumentation difficile compte tenu de la cartographie des zones sensibles de l'époque).
La révision de la cartographie suite à l'amélioration des connaissances sur le phénomène de dénitrification naturelle permet d'envisager l'acquisition à proximité des captages AEP, notamment pour les captages du Marais et de Chateaudet qui apparaissent désormais en zone prioritaire.
Lien à faire avec la politique d'acquisition foncière du PNR Marais Poitevin et du CREN (PIT Marais Poitevin).

Cette action sera mise en place pour des terres agricoles en zones très sensibles où les changements de systèmes et de productions sont difficiles et en prolongation/complément des actions foncières opérées dans le cadre du PNR du Marais Poitevin. Elle dépendra néanmoins des opportunités d'acquisition et de négociation avec les propriétaires / exploitants. Elle sera également à réfléchir en lien avec les opérations d'aménagement foncier en cours (Epannes, St Martin de Bernegoue) ou à venir...

Définition action

Adapt n°1

Adapt n°2

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017
Hectares acquis

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Difficulté : Forte pression sur le foncier pour l'agrandissement et l'installation

Perspectives 2020 : voir au sein de la CAN, en lien avec leur politique foncière (notamment les acquisitions de terres agricoles et BRCE avec versement d'indemnités de compensation sur 5 ans pour la protection de l'avifaune).


Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020													
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total	prévi ajusté %	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%	60%	0	0	20%	0	100%
2017	12 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	20 000 €	60%	12000	0	4000	4000	0	20 000 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0	0	0	0	0	0
2019	12 000 €	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	20 000 €	60%	0	0	4000	4000	0	20 000 €
2020	0 €	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	8 000 €	0%	0	0	4000	4000	0	8 000 €
total	12 000 €	0 €	12 000 €	12 000 €	0 €	60 000 €		- €	- €	- €	- €	- €	- €

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020				
	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total	prévi ajusté
2016	5 jour(s)	2 jour(s)	7 jour(s)	7 jour(s)
2017	10 jour(s)	5 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)
2018	10 jour(s)	5 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)
2019	10 jour(s)	5 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)
2020	10 jour(s)	5 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)
total	45 jour(s)	22 jour(s)	67 jour(s)	67 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

AZUR1








Définir des objectifs de rendement réalistes (action AZUR)

OPA AZUR

Réalisation 2019

Constat

La Directive Nitrates fixe un calcul pour l'objectif de rendement à inscrire dans les plans prévisionnels de fumure, à partir des rendements constatés sur l'exploitation dans le passé. L'application de cette méthode reste complexe pour les agriculteurs sans accompagnement ou méthode adaptée. Or, cet objectif de rendement détermine en grande partie la dose d'azote prévisionnelle à apporter à la culture.

Objectif de l'action : Ajuster les doses d'azote aux potentiels de production par îlot cultural homogène.

Descriptif de l'action : Sensibiliser et accompagner les agriculteurs à l'utilisation d'outils de calcul d'objectifs de rendement réalistes sur leurs exploitations (calcul conforme à la réglementation) afin de les intégrer dans leur Plan Prévisionnel de Fumure. Exemple : Développer l'utilisation de l'outil de calcul des objectifs de rendement réalisé sur le bassin versant de la Courance au cours du précédent programme d'actions.

Les OPA et le SMEPDEP valideront ensemble chaque année le contenu et le dimensionnement de cette action.

=> 3 jours par an pour le SMEPDEP
=> 7 jours par an sur 5 ans (6 jours OPA du BAC + 1 jour pour la structure coordinatrice des OPA), équivalent à 3500 €/an

Adapt n°1
Adapt n°2

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020												
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
total	0 €	0 €	0 €	0 €	17 500 €	17 500 €						

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020				
	SMEPDEP	SMEPDEP Agril	Total	Total
2016	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
2017	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
2018	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
2019	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
2020	5 jour(s)	10 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)
total				

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

AZUR2

Nitrates

Nombre de réunions réalisées

Nombre de mesures de reliquats

Constat

Quantifier l'azote minéral dans le sol (action AZUR)

Réduire les transferts

Agriculteurs (ensemble du BAC)

OPA AZUR

A1

NC

Quinquennal 2016-2020

Les mesures demandées par la Directive Nitrates et notamment les reliquats azotés en sortie d'hiver sont souvent réalisées pour répondre à la réglementation mais peu ou pas valorisées sur les exploitations agricoles. Il n'est pas demandé aux agriculteurs de réaliser spécifiquement des analyses RSH : ils ont le choix entre 3 types d'analyses chaque année, dont l'analyse du reliquat sortie hiver.

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Abandon de la maîtrise d'ouvrage de cette action par les trois familles d'OPA.

Objectif de l'action : Valoriser au mieux les analyses demandées par la Directive Nitrates

Descriptif de l'action :

- Volet conseil / sensibilisation : Veiller à ce que les mesures de reliquats azotés en sortie d'hiver soient bien interprétées par les agriculteurs, intégrer systématiquement les mesures de reliquat azoté en sortie d'hiver dans les plans prévisionnels de fumure.
- Volet base de données : Constituer un réseau de reliquats azotés en sortie d'hiver entre les organismes de conseil du territoire. Cette base de données et son interprétation pourront être utilisées à des fins pédagogiques par les conseillers et les agriculteurs.

Les OPA et le SMEPDEP valideront ensemble chaque année le contenu et le dimensionnement de cette action.

-> 3 jours par an pour le SMEPDEP
-> 13 jours par an sur 5 ans (3 jours OPA du BAC + 10 jours pour la structure coordinatrice des OPA), équivalent à 6500 €/an

Adapt n°1
Adapt n°2

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Nombre de

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

cf bilans précédents

Perspectives 2020 : A priori, non reconduction de cette action jusqu'à la fin du contrat territorial.

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020						
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total
	60%			40%		
2016	3 900 €	0 €	0 €	2 600 €	0 €	6 500 €
2017	3 900 €	0 €	0 €	2 600 €	0 €	6 500 €
2018	3 900 €	0 €	0 €	2 600 €	0 €	6 500 €
2019	3 900 €	0 €	0 €	2 600 €	0 €	6 500 €
2020	3 900 €	0 €	0 €	2 600 €	0 €	6 500 €
total	19 500 €	0 €	0 €	13 000 €	0 €	32 500 €

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020						
	SMEPDEP	Agri	SMEPDEP	MO 1	Total	
	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)		3 jour(s)	prévu ajusté
	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)		3 jour(s)	réalisé
	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)		3 jour(s)	
	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)		3 jour(s)	
	3 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)		3 jour(s)	
	5 jour(s)	10 jour(s)	3 jour(s)		15 jour(s)	
total						

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

AZUR3

Nitrates

Bilandes teneurs en nitrates
Nb d'agriculteurs ayant réalisé au moins 1 mesure

Réduire les transferts

Agriculteurs (ensemble du BAC)

OPA AZUR

A1

NC

Quinquennal 2016-2020

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Abandon de la maîtrise d'ouvrage de cette action par les trois familles d'OPA.

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Bilandes teneurs

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

cf bilans précédents

Perspectives 2020 : A priori, non reconduction de cette action jusqu'à la fin du contrat territorial.

Objectif de l'action : Affiner le calcul de la dose d'azote en mesurant certains postes plutôt que de prendre des valeurs par défaut.

Descriptif de l'action :

- (a) Volet eau d'irrigation : Réaliser des analyses annuelles de l'eau d'irrigation par point de prélèvement pour analyse au laboratoire sera fourni aux agriculteurs concernés. Une sensibilisation sera réalisée (journée spécifique ou moment de sensibilisation intégré dans une journée avec d'autres thématiques) au cours de laquelle seront effectuées des mesures à l'aide de bandelettes des teneurs en nitrates des eaux apportées par les agriculteurs. Réaliser une base de données à titre pédagogique.
- (b) Volet biomasse colza : Mesurer la biomasse du colza au minimum en sortie hiver sur au moins 2 parcelles de types de sol différents par agriculteur. Une pesée en entrée hiver et une autre en sortie seront plus précises, notamment en cas de forte gelée. Différentes méthodes sont possibles : pesées sur le terrain, application smartphone, drone/satellite.

Les OPA et le SMEPDEP valideront ensemble chaque année le contenu et le dimensionnement de cette action.

=> 3 jours par an pour le SMEPDEP
=> (a) 6 jours par an sur 5 ans (3 jours OPA du BAC + 3 jours pour la structure coordinatrice des OPA) équivalent à 3 000 €/an + coûts externes : 8 100€/an (sur 5 ans également)
=> (b) 7 jours par an sur 5 ans (4 jours OPA du BAC + 3 jours pour la structure coordinatrice des OPA) équivalent à 3 500 €/an

Adapt n°1
Adapt n°2

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	14 600 €	0 €	0 €	0 €	0 %	0 %	100 %
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	14 600 €	0 €	0 €	0 €	0 %	0 %	100 %
	0 €	0 €	0 €	0 €	14 600 €	0 €	0 €	0 €	0 %	0 %	100 %
	0 €	0 €	0 €	0 €	14 600 €	0 €	0 €	0 €	0 %	0 %	100 %
	0 €	0 €	0 €	0 €	14 600 €	0 €	0 €	0 €	0 %	0 %	100 %
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	73 000 €	0 €	0 €	0 €	0 %	0 %	100 %

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Bilan animation 2019		
	SMEPDEP	SMEPDEP	MO 1	SIEPDEP	SIEPDEP	MO 1
Total	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
Total	15 jour(s)	10 jour(s)	15 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

AZUR4

Piloter la fertilisation de manière dynamique (action AZUR)

Nitrates

Surfaces ayant fait l'objet d'une mesure

Réduire les transferts

Agriculteurs (ensemble du BAC)

OPA AZUR

NC

Quinquennal 2016-2020

L'utilisation d'outils de pilotage de l'azote qui corrigent la dose d'azote à apporter en cours de cycle par une mesure en végétation est en cours de développement. Cependant, ces mesures seraient à généraliser sur une plus grande surface car les apports de fin de cycle favorisent le teneur en protéines des grains, critère essentiel pour sa commercialisation vers des débouchés meuniers. De plus, l'évolution des outils utilisés permet aujourd'hui d'obtenir des mesures sur des parcelles entières. Le fractionnement des apports azotés est essentiel au pilotage.

Constat

Objectif de l'action : Développer l'utilisation des outils de pilotage et renforcer le fractionnement des apports.

Descriptif de l'action :
Proposer des modalités de fractionnement par culture cohérentes avec le pilotage de l'azote seront proposées à partir d'un travail de référents techniques locaux. Ce fractionnement ira plus loin que celui demandé par la Directive Nitrates.
Encourager l'utilisation par les agriculteurs des outils de pilotage de l'azote proposés par les organismes de conseil agricole présents sur le territoire.

Les OPA et le SMEPDEP valideront ensemble chaque année le contenu et le dimensionnement de cette action.
=> **3 jours par an pour le SMEPDEP**
=> **15 jours par an sur 5 ans (13 jours OPA du BAC + 2 jours pour la structure coordinatrice des OPA) équivalent à 7 500 €/an + coûts externes : 22 500€/an (sur 5 ans également)**

Adapt n°1

Adapt n°2

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Abandon de la maîtrise d'ouvrage de cette action par les trois familles d'OPA.

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Surfaces ayant

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

cf bilans précédents

Perspectives 2020 : A priori, non reconduction de cette action jusqu'à la fin du contrat territorial.

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €
total	0 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 000 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Bilan animation 2019		
	SMEPDEP	Agri	Total	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total
2016	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
2017	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
2018	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
2019	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
2020	5 jour(s)	10 jour(s)	15 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
total	5 jour(s)	10 jour(s)	15 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception en préfecture : 02/10/2020

AZURS

Nitrates

Nb de mesures réalisées
 Nb d'agriculteurs touchés

Réduire les transferts


Agriculteurs (ensemble du BAC)

OPA AZUR

A1, A2

NC

Quinquennal 2016-2020



Tirer profit des couverts végétaux (action AZUR)

Constat

Les couverts végétaux en interculture longue se sont développés en cohérence avec la Directive Nitrates et la Politique Agricole Commune. Ces couverts sont souvent considérés comme une contrainte par les agriculteurs. L'azote absorbé par le couvert et libéré pour la culture suivante doit pourtant être pris en compte dans le calcul du bilan azoté. Des progrès restent à faire sur le choix des espèces semées et la période de présence du couvert. La couverture des intercultures courtes est, quant à elle, très peu pratiquée (sauf derrière colza).

Objectif de l'action : Connaître la quantité de biomasse produite par un couvert végétal, implémenté pendant la période d'interculture afin de définir la restitution en azote à la culture suivante.

Descriptif de l'action :

L'action consiste à estimer la biomasse aérienne du couvert végétal et la quantité d'azote piégé sur 2 parcelles par exploitation. L'une des 2 méthodes suivantes pourra être utilisée.

Méthode 1 : réalisation de toutes les manipulations

1. Réaliser une pesée aux champs
2. Passer un échantillon à l'étuve (48 heures à 72 °C)
=> biomasse verte en kg/m²
3. Calculer le coefficient C/N de votre couvert et estimer l'azote potentiellement disponible pour la culture suivante avec des tables de références

=> estimation des restitutions en kg d'azote / ha

Méthode 2 : utilisation de la méthode MERCI « Méthode d'estimation des Restitutions par les cultures intermédiaires »

1. Réaliser une pesée aux champs
=> biomasse verte en kg/m²
 2. Utiliser l'appliMERCI
=> estimation directe des tonnes de MS/ha
- => estimation des restitutions en kg d'azote / ha
- Objectif de 20 agriculteurs par an sensibilisés. Notamment en lien avec les agriculteurs cibles par les actions A1 et A2 du programme Re-Sources.

Les OPA et le SMEPDEP valideront ensemble chaque année le contenu et le dimensionnement de cette action.

=> **3 jours par an pour le SMEPDEP**

=> **8 jours par an sur 5 ans IC pour OPA du RAC + 2 jours pour la structure coordinatrice des OPA) équivaut à 4 000 €/an**

Adapt n°1
 Adapt n°2

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020

	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total
	60%		0%	40%		
	2 400 €	0 €	0 €	1 600 €	0 €	4 000 €
	2 400 €	0 €	0 €	1 600 €	0 €	4 000 €
	2 400 €	0 €	0 €	1 600 €	0 €	4 000 €
	2 400 €	0 €	0 €	1 600 €	0 €	4 000 €
total	12 000 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	20 000 €

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020

	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total
	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)
total	5 jour(s)	10 jour(s)	15 jour(s)

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Abandon de la maîtrise d'ouvrage de cette action par les trois familles d'OPA.

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Nb de mesures

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

cf bilans précédents

Perspectives 2020 : A priori, non reconduction de cette action jusqu'à la fin du contrat territorial.

Pourtant, les pesées de biomasse (prévues initialement dans cette action) intéressent le SIEPDEP, qui souhaite en mettre en œuvre en complément des actions A2, T1 et T10 (voir plus haut).

Pour 2020, comme en 2019, conformément à l'avis du comité de pilotage, le montant alloué à l'action AZURS est donc réaffecté sur les lignes des actions ReSources permettant au SIEPDEP de faire réaliser ces pesées de biomasse par un prestataire extérieur (cf en annexe 21 du bilan d'activités 2018, compte-rendu du comité de pilotage du 1er octobre 2018).

Bilan financier 2019

	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
	60%		0%	40%		
	2 400 €	0 €	0 €	1 600 €	0 €	4 000 €
	2 400 €	0 €	0 €	1 600 €	0 €	4 000 €
	2 400 €	0 €	0 €	1 600 €	0 €	4 000 €
total	12 000 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	20 000 €

Bilan animation 2019

	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total
	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
total	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2020
 Date de réception préfecture : 02/10/2020



Valoriser les produits organiques (action AZUR)

Nitrates	Réduire les transferts	OPA AZUR	NC
Nombre de pesées Nombre d'agriculteurs ayant participé (%)	Agriculteurs (ensemble du BAC)		Quinquennal 2016-2020

Constat
Les produits résiduels organiques dont les effluents d'élevage sont intéressants pour les cultures et pour l'agriculteur qui achète moins d'engrais de synthèse. Cependant, l'azote apporté par ces engrais organiques est moins maîtrisable que celui apporté par un engrais de synthèse. En bref, quand un agriculteur apporte un effluent organique sur une culture, dans la plupart des cas, il ne sait pas la quantité d'azote qu'il apporte vraiment.

Objectif de l'action : Connaître précisément les quantités de produits résiduels organiques épandues. Connaître la valeur fertilisante des effluents organiques pour adapter les doses apportées aux besoins de la culture en place et réaliser des économies d'intrants.

Descriptif de l'action :
- Volez quantités épandues : Estimation des quantités de produits résiduels organiques épandus avec le matériel utilisé sur l'exploitation. Les quantités de produits résiduels organiques épandues pourront être mesurées par plusieurs méthodes :
• Soit pesée de l'épandeur - Mise à disposition des ponts bascules des coopératives ou négoce dans le cadre de journées d'actions.
• Soit mesure des quantités épandues au champ (utilisation de bacs ou de bâches).
• Soit relever les informations fournies par les pesées embarquées.

- Volez analyse de la teneur en azote : Chaque agriculteur épandant des effluents organiques s'engage à réaliser une analyse par an. Le prélèvement et l'analyse seront réalisés par un laboratoire agréé. Des campagnes d'analyse seront organisées. Une base de données de références locales sera constituée.

Les OPA et le SMEPDEP valideront ensemble chaque année le contenu et le dimensionnement de cette action.
=> 3 jours par an pour le SMEPDEP
=> 9 jours par an sur 5 ans (6 jours OPA du BAC + 3 jours pour la structure coordinatrice des OPA) équivalent à 8 500 €/an + coûts externes : 4 000€/an (également sur 5 ans)

Adapt n°1
Adapt n°2

Total	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020			Bilan financier 2019			MO 1	Total										
	AEILB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	SIEPDEP			MO 1	Total								
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	8 500 €	0 €	100%	100%	8 500 €	0	0	0	0	0	0	0	0	
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	8 500 €	0 €	100%	100%	8 500 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 €	0 €	0 €	0 €	8 500 €	0 €	100%	100%	8 500 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 €	0 €	0 €	0 €	8 500 €	0 €	100%	100%	8 500 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total	0 €	0 €	0 €	0 €	42 500 €	0 €			42 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Total	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Bilan animation 2019			Total
	SMEPDEP	SMEPDEP	Agri	SIEPDEP	SIEPDEP	Agri	
3 jour(s)	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
3 jour(s)	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
3 jour(s)	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
3 jour(s)	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
15 jour(s)	5 jour(s)	10 jour(s)	10 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

P3
FA4,58663

Organiser des journées d'échange techniques inter-bassins (zone non agricole) entre les communes (agents et élus) et leurs groupements (SIVOM, etc.)

Produits phytosanitaires

Mobilisation Espaces traités

Réduire les usages

Agents et élus communaux

SMEPDEP (et autres syndicats d'eau)

P2, P3, COM8 et COM9

+++

Quinquennal 2016-2020

Lors des enquêtes menées au printemps 2015, la plupart des agents en charge de l'entretien des espaces communaux ont exprimés leurs attentes vis-à-vis de la mise en place d'un réseau leur permettant d'échanger sur les difficultés rencontrées, les solutions mises en place...

Ces échanges sont également à envisager entre élus afin que chacun partage son expérience et s'enrichisse de celles des autres (notamment pour atteindre les objectifs des lois Labbé et Transition énergétique). A noter la possibilité pour les communes de grouper des achats notamment de matériel (loi NoTre)

Enfin, il est opportun que les questions d'entretien soient anticipées dès la conception des aménagements communaux afin de limiter dès l'amont les usages de produits phytosanitaires. Il est donc essentiel de mettre en relation les services de l'urbanisme avec ceux qui s'occupent de l'entretien des espaces de la commune.

En septembre 2015, 8 syndicats d'eau engagés dans Re-Sources (SERTAD, SEV, SECO, SMEPDEP, 4B, St Fraigne, La Rochelle, Eau de Vienne) et la Région Poitou-Charentes (Terre saine) ont co-organisé une journée d'échanges techniques à Saint Maixent l'Ecole. 100 personnes (élus et techniciens) ont participé (nb de places limité). Cette journée basée sur des témoignages d'élus et d'agents de communes exemplaires/innovantes/précurseuses fut une réussite.

Constat

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

RAS sur 2019

Suite au succès de la manifestation de 2015, il est prévu d'organiser chaque année une journée technique sur un bassin différent (mutualisation de l'organisation, également en lien avec la Charte Régionale Terre Saine)

-Journée d'échanges techniques prévu sur le bassin de la Courance en 2018 ;

Lors de ces rencontres peuvent être abordés : des témoignages d'acteurs engagés, des informations sur le matériel (avantages/inconvénients, la possibilité de mutualiser des achats, de faire des prêts), des démonstrations de matériels... Associer à certaines des rencontres et réflexions, les services et élus référents en charge des questions d'urbanisme : compréhension et prise en compte des contraintes et objectifs respectifs. L'objectif est d'anticiper l'entretien dès la conception des aménagements communaux afin de limiter dès l'amont les usages de produits phytosanitaires.

=> Prévoir du temps pour l'organisation de ces journées avec les autres bassins (2018 : journée technique sur le BAC de la Courance)
=> Prévoir le budget de la journée technique (salle, repro, petit matériel...)

indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Mobilisation

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Difficulté : Il n'y a plus d'animation ni d'interlocuteur au niveau régional pour le dispositif Terre Saine... donc plus d'animation/coordination INTERBAC depuis 2016.

Par ailleurs, depuis le 01/01/2017, l'interdiction de traitement sur les espaces publics (exceptés stades et cimetières fermés, lois Labbé et transition énergétique) permet de minimiser les risques de pollutions pesticides sur les espaces municipaux, ce qui explique le relâchement sur ce thème.

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020				
AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1
60%	10%	0%	30%	
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
600 €	100 €	0 €	300 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
600 €	100 €	0 €	300 €	0 €
Total				
100% préajusté %				
0 € préajusté €				
0 € réalisé %				
1 000 € réalisé €				
0 €				
0 €				
1 000 €				

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020				
SMEPDEP	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total
SMEPDEP Agril				
3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	30%	3 jour(s)
3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)		3 jour(s)
6 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)		6 jour(s)
3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)		3 jour(s)
3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)		3 jour(s)
18 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)		18 jour(s)
Total				
3 jour(s) préajusté				
3 jour(s) réalisé				

Bilan financier 2019			
AELB	CR	CD79	SIEPDEP
60%	10%	0%	30%
0	0	0	0
60%	10%	0%	30%
- €	- €	- €	- €
Total			
0 €			
0 €			
- €			
- €			
100%			
0 €			
100%			
- €			
- €			

Bilan animation 2019		
SIEPDEP	CD79	Total
SIEPDEP Agril		
3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
Total		
3 jour(s)		
0 jour(s)		

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

P4 FA4.586G3
Organiser des "mini-démonstrations techniques" (non agricoles) sur le BAC ou en bordure

	Produits phytosanitaires		Réduire les usages		SIMEPDEP		+++
	Mobilisation Espaces traités		Agents et élus communaux		P3, COM8, COM9 et T11		Quinquennal 2016-2020

Constat
De nombreuses communes expérimentent du matériel de désherbage mécaniques, thermiques (essais avec des vendeurs) ou mettent en place des pratiques innovantes en matière d'aménagement/conception des espaces publics (exemple : implication des habitants dans le fleurissement et l'entretien de pieds de murs).

Définition action
Afin de faire la preuve par l'exemple, la proposition d'action est la suivante : l'animateur qui a connaissance d'une expérimentation de matériel de désherbage peut relayer l'information auprès de son réseau de contacts (agents/élus du territoire) afin qu'ils puissent profiter de cette démonstration (en accord avec la commune ou collectivité organisatrice). Par exemple, une commune essaie du matériel neuf demain matin. L'animateur (qui est au courant) en informe (avec l'accord de la commune en question) les communes voisines et apporte le jour J quelques documents et quelques rafraichissements (pour la convivialité).

=> Cette action a l'avantage d'être organisée de manière très réactive et d'être peu coûteuse.
=> Elle peut générer des rencontres entre agents et élus de communes voisines (en plus de la journée interbassins).

=> **Prévoir du temps de mise en contact et de participation (objectif : 3 minis démonstrations par an).**

Adapt n°1
Adapt n°2

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019
Pas de mini démo technique ZNA en 2019.

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017
Mobilisation

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà
Difficulté : Cette action nécessite une proximité entre l'animateur et les agents communaux, et donc une présence constante de l'animateur sur le terrain. Depuis 2017, c'est moins le cas qu'auparavant, d'autant plus que l'usage des phytos a considérablement diminué suite aux loi Labbé et transition énergétique. Aussi, cette action n'est plus mise en œuvre, pourtant des communes innovent et expérimentent...

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					
	AELB	CR	CD79	SIMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Bilan animation 2019		
	SIMEPDEP	SIMEPDEP	Agri	SIEPDEP	SIEPDEP	Agri
Total	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	0 jour(s)
prévu ajusté	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	0 jour(s)
réalisé	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
total	20 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	20 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception en préfecture : 02/10/2020

P5
FA3e763

Accompagner des groupes d'habitants pour limiter l'entretien chimique de leurs bordures de propriété

Produits phytosanitaires	Réduire les usages	SMEPDEP	++
Quantité utilisée/Vendue	Grand public, habitants du BAC, communes	P3, P4, COM8 et COM9	2016-2020

Evolution réglementaire (loi Labbé et loi de Transition énergétique) : accompagner la population dans la réduction des usages, proposer pour cela des solutions alternatives

Constat

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

RAS sur 2019

Définition action

L'action consiste à accompagner des groupes d'habitants (rues ou quartiers, associations locales) pour fleurir leurs rues. Pour cela, ils doivent se « réapproprier » l'espace public.

=> S'appuyer sur quelques exemples locaux, développés dans le cadre du PNR du Marais Poitevin « embellissement des communes » ou indépendamment (ex : commune de Grantzay Gript).

=> Faire le lien avec le dispositif du CNRS CEBC « Mon village espace de biodiversité ».

=> **prévoir du temps pour organiser des rencontres avec les habitants et animer la diffusion des expériences (en plus des manifestations prévues en COM6 et COM7) : 4 rencontres par an**

=> **prévoir le coût de sachets de graines de jachères fleuries (300 €/an une partie servant également à l'animation du stand, fiche action COM8), les droits de projection de films : 200 €/an, frais d'organisation : 300 €/an (petit matériel ou intervention de spécialistes en réunion publique) (sauf en 2016 : 300 €/an)**

Adapt n°1

Adapt n°2

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Quantité

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Faute de temps, cette action n'a pas été développée en 2019.

Report en 2020.

	Prévisions financières quinquennales 2016-2020					MO 1	Total
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1		
2016	180 €	30 €	0 €	90 €	0 €	0%	100%
2017	480 €	80 €	0 €	240 €	0 €	80	800 €
2018	480 €	80 €	0 €	240 €	0 €	10%	100%
2019	480 €	80 €	0 €	240 €	0 €	10%	100%
2020	480 €	80 €	0 €	240 €	0 €	- €	- €
total	2 100 €	350 €	0 €	1 050 €	0 €		

	Bilan financier 2019			MO 1	Total
	AELB	CR	CD79		
2019	480 €	80 €	0 €	30%	800 €
2020	- €	- €	- €	- €	- €
total	480 €	80 €	0 €		800 €

	Bilan animation 2019			MO 1	Total
	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	SMEPDEP		
2019	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)
2020	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)
total	40 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)		40 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

P6

Partager les objectifs de réduction des usages de produits phytosanitaires avec les gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

Bilan d'activités 2019

Produits phytosanitaires

Réduire les usages

SMEPDEP

Quinquennal 2016-2020

Quantités utilisées

Gestionnaires de réseaux et d'infrastructures

P3, P4 et P5

Quinquennal 2016-2020

Cf. le bilan de l'évaluation du contrat territorial 2010/2014

Constat

Suivre les projets en cours et accompagner les acteurs (dont la DDT79 qui instruit les dossiers réglementaires) :

- projet assainissement de la N11 (2x2 voies Niort La Rochelle) : bassins d'orage,
- projet de drainage de la voie SNCF La Rochelle Paris, plate-forme de l'ancienne gare du Pont d'Épannes (rejet en PPR),
- projet de mise en 2x2 voies de la N248 entre Epannes et le péage de l'A10 à Granzay Gript,
- autres projets inconnus à ce jour...

Définition action

Organiser une fois par an une rencontre individuelle avec chaque gestionnaire de réseaux et/ou d'infrastructures (ASF, DIRA, Conseil départemental)

- partager les objectifs de réduction d'usages de produits phytosanitaires
- échanger et partager sur les techniques mises en oeuvre
- suite à donner, perspectives

Adapt n°1

Adapt n°2

=> prévoir du temps de préparation, d'échanges et de formalisation pour communiquer auprès des autres acteurs du territoire de ce qui est fait

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020						Bilan financier 2019					
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	100%	0%	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	100%	0%	100%
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020				Bilan animation 2019			
	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total	MO 1	SMEPDEP	SIEPDEP Agri	Total	MO 1
2016	4 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)
2017	4 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)
2018	4 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)
2019	4 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	4 jour(s)
Total	20 jour(s)	0 jour(s)	20 jour(s)	20 jour(s)	20 jour(s)	0 jour(s)	20 jour(s)	20 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

A3

Mettre en œuvre des solutions en cas d'impact de l'assainissement sur la production d'eau potable

Bilan d'activités 2019

Azote/Nitrates

Limiter les transferts

SMEPDEP

Flux N de l'assainissement directement au milieu

CAN

Quinquennal 2016-2020

L'azote issu de l'assainissement des eaux usées représente une faible proportion par rapport à celui généré par la fertilisation agricole. Néanmoins, la localisation de dispositifs relatifs à l'assainissement des eaux usées (collectifs et non collectifs) qui dysfonctionnent peut avoir des conséquences importantes sur les transferts directs d'azote vers la ressource en eau. Ces compétences ne sont pas celles du SMEPDEP de la vallée de la Courance qui doit travailler avec la CAN sur les cas spécifiques de risque de dégradation de la qualité des eaux suite à des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement.

Exemple : le poste de relevage de la Gorre d'Amuré comporte un dispositif de sécurité qui en cas de panne d'électricité entraîne un débordement d'eau usées dans un fossé à quelques centaines de mètres du captage du Marais. La CAN doit proposer un protocole de gestion de ce poste permettant de limiter au maximum le risque de transfert vers la ressource en eau souterraine.

L'action proposée consiste à prévoir des échanges entre les collectivités compétentes en matière d'assainissement des eaux usées et pluviales et le SMEPDEP sur des cas spécifiques mettant en jeu la qualité des eaux brutes exploitées pour la production d'eau potable.

- Réunir les différents acteurs concernés et faire le point sur la situation actuelle (constats, objectifs de chacun...)
- Formaliser des procédures pour alerter rapidement sur des dysfonctionnements de l'assainissement et réfléchir aux solutions envisageables (pour les eaux usées, la CAN en collaboration avec le SMEPDEP)
- Mettre en œuvre ces solutions (le cas échéant) pour éviter l'arrêt de l'exploitation et de la production d'eau potable (pour les eaux usées, la CAN en collaboration avec le SMEPDEP)

=> Prévoir du temps d'échanges avec la CAN (partager les informations, l'élaboration de procédure d'alerte et d'intervention, les solutions envisagées...)

Adapt n°1	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020										
Adapt n°2	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Bilan financier 2019				Total	
						AELEB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	100%
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	100%

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Bilan animation 2019		Total
SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total
2 jour(s)	2 jour(s)	4 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	5 jour(s)
2 jour(s)	2 jour(s)	4 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	5 jour(s)
0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
Total	4 jour(s)	4 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	5 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

A4 Réaliser des tests d'optimisation des pompages sur les captages AEP en vue de préserver la dénitrification naturelle

Le taux de nitrates dans la nappe varie entre 100 mg/l sur les coteaux et 0 mg/l en fond de vallée, en raison d'un phénomène de dénitrification naturelle en nappe captive.

Constat Sur le programme précédent, l'étude de cette dénitrification naturelle a conclu qu'un des principaux paramètres influençant la teneur en nitrates des eaux pompées était les débits de pompage sur les forages AEP.

Cette action consiste donc à évaluer l'effet de modifications de l'exploitation des forages AEP sur le phénomène de dénitrification naturelle dont bénéficie la nappe exploitée, pour mieux en profiter (optimisation de son fonctionnement).

Un protocole a été élaboré pour permettre, tout en maintenant la production, la modification des débits instantanés et plages horaires de pompage avec suivi de plusieurs paramètres qualitatifs qui permettront de voir l'influence des modifications sur la composition de l'eau pompée. (Sur 2 périodes : fin d'été et hiver).

Définition action Si les tests sont concluants, les modalités d'exploitation actuelles des forages AEP pourront être revues.

Nota Bene : Si cette action permet de mieux profiter du phénomène de dénitrification naturelle, il n'en reste pas moins que les efforts menés pour limiter les lessivages d'azote à l'échelle du bassin d'alimentation des captages, notamment par la profession agricole, doivent être poursuivis pour préserver le phénomène dans le temps. (Suivant les possibilités techniques et économiques, une réflexion pourra également être menée pour exploiter d'autres ressources afin de limiter la sollicitation des forages actuels).

Pour le suivi de la captivité de la nappe orfiorienne, les sondes piézométriques installées en bordure de la zone captive avec l'IIBSN lors du précédent contrat (2010-2014) et leur suivi sont maintenus (prévoir éventuellement des frais de maintenance, voire remplacement).

A noter : AELB finance mais HORS contrat territorial.

Coût : suivi par l'exploitant, prélèvements / échantillonnages et analyses.

Adapt n°1
Adapt n°2

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Cette action initiée en 2017, a permis au cours des 2 années passées d'acquies de nombreuses données lors des tests.

Courant 2019, les données collectées ont été analysées et interprétées par l'hydrogéologue de l'IIBSN qui a finalisé ce travail en décembre.

Voir le rapport d'étude en annexe 32B.

Indicateurs Teneur en
valeurs 2016
valeurs 2017

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Action finalisée en 2019. Résultats mitigés (= il existe peu de marges de manoeuvre pour préserver la dénitrification naturelle par l'aménagement des cycles de production des captages AEP).

Au regard des résultats et conclusions de l'hydrogéologue de l'IIBSN, il appartient au SIEPDEP en lien avec l'exploitant responsable de la gestion de la production, de décider ou non de modifier le fonctionnement actuel des pompages.

Perspectives 2020 : Il conviendra de communiquer auprès des acteurs locaux :

- sur les résultats mitigés de cette action (il n'existe pas de solution hydrogéologique "miracle" pour réduire les teneurs en nitrates aux captages AEP de la vallée de la Courance)
- et sur la nécessité de persévérer dans les actions préventives visant à réduire les transferts d'azote de la surface vers la nappe d'eau souterraine.

2016	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					Total	
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1		Total
	60%		20%	20%		60%	0	0	20%	20%	0	100%
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	0	0 €
	6 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	60%	0	0	20%	20%	0	100%
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €							
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €							
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €							
total	6 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

2016	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Bilan animation 2019					Total
	SMEPDEP	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	SMEPDEP	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	
	4 jour(s)		3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)		0 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	3 jour(s)		0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	3 jour(s)		3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	3 jour(s)
	0 jour(s)		0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)		0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
	0 jour(s)		0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)		0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)
total	7 jour(s)		0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	3 jour(s)		3 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	3 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Sécuriser les puits et forages du BAC

T14

Sécuriser les puits et forages du BAC

++

Tous les paramètres

Limitier les transferts

SMEPDEP

Nombre de puits et forages, recensés et sécurisés

Communes, CAN, SMAEP4B, habitants, professionnels des forages

Quinquennal 2016-2020

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs, et a confié aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

Pour information : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qui-est-concerne-et-pourquoi.html>

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Un dossier Forage en 2019 : un particulier sur la commune de Granzay-Gript qui a déposé le formulaire de demande pour travaux prévisionnels en mairie... Après avoir fait réaliser son forage (en PPE des captages de la Couurance et en fond de vallée, zone inondable). Démarches finalisées en décembre 2019 pour :

- faire mettre aux normes le forage et régulariser la situation du particulier (avec les services de l'ARS et la commune de Granzay-Gript). Cf compte-rendu de visites sur site en annexe 31b.

L'action proposée se décompose en trois sous-actions : (poursuite du programme 2010/2014)

- 1- Sensibilisation des communes, des propriétaires d'ouvrage à risque et des entreprises du secteur. Notamment :
 - relancer régulièrement les communes du BAC afin qu'elles informent le SMEPDEP en cas de demande de forages sur leur territoire (projets) ;
 - coupler le cas échéant cette action de relance avec la mise en œuvre du contrôle des installations intérieures prévues par les règlements des services de l'eau potable du secteur (risque de retour d'eau) et des services d'assainissement. Les actions de contrôle se feront en lien avec les structures en charge de l'eau potable (SMEPDEP ou syndicats d'eau voisins selon les communes).
- 2- Intervenir auprès des foreurs (syndicat professionnel) et des installateurs de pompe à chaleur (CAPEB) en relayant les supports réalisés sur le sujet dans le cadre du Programme Régional Santé Environnement (PRSE2).
- 3- Instruction et suivi des demandes de création de puits et forages dans le PPE (suivi administratif et terrain)

3- Réflexion sur un programme de sécurisation des ouvrages problématiques (comblement, réhabilitation). Réflexion sur une DIG* en fin de programme.

=> **Prévoir du temps d'échanges avec les communes et la coordination des actions de contrôle le cas échéant.**

=> **Prévoir le temps d'une réflexion avec les différents acteurs concernés, rédiger et mettre en place la DIG (hors contrat territorial).**

* L'intervention en domaine privé avec des fonds publics n'est possible qu'après avoir réalisé une Déclaration d'intérêt général (DIG). Exemple du Syndicat Départemental AEP en Charente Maritime : Les règles de financement établies sont les suivantes : le diagnostic est intégralement assuré par le maître d'ouvrage de l'eau potable, alors que pour les travaux de mise en conformité éventuels le propriétaire devra participer à hauteur de 20 % du montant.

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Nombre de puits

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Perspectives 2020 : Poursuite de l'action. Communication à renouveler auprès des élus (attendre les nouvelles équipes après les élections municipales) et des administrés.

Reste à faire pour le dossier forage instruit en 2019 : informer le foreur de ses obligations et de la sensibilité du secteur.

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	IMO 1
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
prévi ajusté %	100%				
prévi ajusté €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
réalisé %	0%	0%	0%	0%	0%
réalisé €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					
	SMEPDEP	Agri	Total	prévi ajusté	réalisé
SMEPDEP	3 jour(s)		3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
Agri		5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)
Total	3 jour(s)	5 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)	8 jour(s)
SMEPDEP	5 jour(s)		5 jour(s)	5 jour(s)	5 jour(s)
Agri		25 jour(s)	25 jour(s)	25 jour(s)	25 jour(s)
Total	5 jour(s)	25 jour(s)	30 jour(s)	30 jour(s)	30 jour(s)
SMEPDEP	15 jour(s)		15 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)
Agri		53 jour(s)	53 jour(s)	53 jour(s)	53 jour(s)
Total	15 jour(s)	53 jour(s)	68 jour(s)	68 jour(s)	68 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200641317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Bilan d'activités 2019

COM1 FALIG3

Organiser des rencontres élus - agriculteurs sur le thème de la protection de la ressource en eau

Tous les paramètres

Connaissance réciproque

SMEPDEP (avec les Communes)

2016-2020

Mobilisation

Agriculteurs Elus

COM2 et COM4

Méconnaissance des métiers de chacun et des exigences associées à l'exercice de ces métiers. Plus de 90% de la surface du BAC est occupé par l'agriculture. Malgré cela, les liens entre agriculteurs et habitants (et à fortiori les élus municipaux) se font rares.

Par ailleurs, il y a de moins en moins d'agriculteurs siégeant dans les conseils municipaux.

Enfin, il y a un besoin de fédérer les acteurs autour de la problématique "qualité des ressources en eau" et d'intéresser les élus aux activités et problématiques agricoles de leur commune.

L'action proposée se déroule en deux temps :

- **Premier temps (année 1)** : sur 3 communes tests, réaliser un sondage web auprès des élus municipaux, puis évoquer la question en conseil municipal et enfin proposer d'organiser des rencontres entre élus et agriculteurs (visites de "cutoisie" sur les fermes)
- => **collecte et traitement des informations réalisés par les animateurs du SMEPDEP, échanges avec les élus pour préparer les conseils municipaux et les rencontres**
- **Deuxième temps** : diffuser les résultats du test auprès des autres communes puis proposer de mettre en place la même démarche sur ces communes

=> **Organisation d'une réunion avec les élus du territoire pour diffuser les résultats du test ; à nouveau prévoir du temps de collecte et de traitement de données pour les élus et des échanges préalables aux rencontres**

- **Troisième temps** : Proposer des articles pour les bulletins municipaux, sur le thème de l'agriculture et des agriculteurs (témoignages...).

Total : 250 à 300 élus municipaux concernés

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Mobilisation

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Perspectives 2020 : Avec les élections municipales en mars 2020, il n'est pas envisagé de relancer les communes citées pour le début d'année. Ensuite, des contacts seront pris avec les nouvelles équipes pour reproposez cette action... (à voir dans le cadre de l'intégration de la compétence AEP au sein de la CAN).


		Bilan financier 2019					MO 1		Total
		AELB	CD79	CR	AELB	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2017	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2018	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2019	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

		Bilan animation 2019			Total
		SIEPDEP	SIEPDEP Agri	SIEPDEP	Total
2016	8 jour(s) prévi ajusté	4 jour(s)	2 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)
2017	12 jour(s) réalisé	1 jour(s)	1 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)
2018	12 jour(s)				
2019	12 jour(s)				
Total	56 jour(s)	38 jour(s)	18 jour(s)	56 jour(s)	56 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

COM2
FA2G3

Publier "la lettre aux habitants" annuellement



Tous les paramètres

informer, sensibiliser les acteurs

SMEPDEP

+++

nombre de lettres distribuées

tous les acteurs habitants

COM1 et COM4

2016-2020

Continuité de l'édition de la lettre aux habitants du précédent programme. (4 numéros entre 2010 et 2015).

Constat

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Sortie de 2 lettres aux habitants en 2019 : la lettre n°6 en janvier 2019 (cf en annexe 32C) et la lettre n° 7 en octobre 2019 (cf en annexe 32D).

Plus de 11 000 exemplaires de chaque lettre distribués sur le territoire.

En lien avec la commission Ressources du SMEPDEP (= comité de rédaction), pour l'information / sensibilisation des habitants du BAC et des abonnés du SMEPDEP sur les actions du programmes ReSources et la protection des ReSources en eau.

=> **Prévoir temps de rédaction pour le SMEPDEP et travail avec la commission d'élus (ReSources).**
 => **Prévoir montant , graphisme (500€), reprographie (1000€) et distribution en "envoi non adressé" (2500€).**

Définition action

Adapt n°1

Adapt n°2

valeurs 2016 **valeurs 2017**

nombre de

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Perspectives 2020 : Voir avec la CAN pour poursuivre l'information des habitants du territoire : ceux alimentés en eau par le réseau de la Courance + ceux du bassin d'alimentation des captages, mais qui sont alimentés par une autre source d'approvisionnement d'eau (SERTAD, SMAEP4B).

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020

	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total
	60%	10%	0%	30%		100%
2016	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2017	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2018	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2019	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2020	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
total	12 000 €	2 000 €	0 €	6 000 €	0 €	20 000 €

Bilan financier 2019

	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
	60%	10%	0%	30%		100%
2019	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2018	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2017	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
2016	2 400 €	400 €	0 €	1 200 €	0 €	4 000 €
total	2 285 €	381 €	- €	1 143 €	- €	3 808,50 €

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020

	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total
2016	8 jour(s)	2 jour(s)	10 jour(s)
2017	8 jour(s)	2 jour(s)	10 jour(s)
2018	8 jour(s)	2 jour(s)	10 jour(s)
2019	8 jour(s)	2 jour(s)	10 jour(s)
2020	8 jour(s)	2 jour(s)	10 jour(s)
total	40 jour(s)	10 jour(s)	50 jour(s)

Bilan animation 2019

	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total
2019	8 jour(s)	2 jour(s)	10 jour(s)
2018	12 jour(s)	2 jour(s)	14 jour(s)
total	20 jour(s)	4 jour(s)	24 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
 079-26064317-20200928-C74-09-2020-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2020
 Date de réception en préfecture : 02/10/2020

COM3

Valoriser les innovations agricoles qui préservent la ressource en eau

Tous les paramètres

Surfaces

Connaissance Réduire les usages d'intrants, améliorer les pratiques

Agriculteurs, OPA, grands publics

SMEPDEP

toutes les actions agricoles

Quinquennal 2016-2020

Constat

Peu de visibilité des pratiques respectueuses de la qualité des ressources en eau.
Besoin de valoriser ceux qui font "biens".

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Cette action comprend :
l'installation de 2 nouveaux panneaux.

La création de 100 jalons "Re-Sources"
Les mesures de biomasse des couverts végétaux expérimentaux.
-> Indicateurs fiche A2

- Réaliser des supports (panneaux, pancartes) permettant de mettre en avant et de valoriser des modes de production ou des pratiques qui préservent les ressources en eau (qualité et aussi quantité)
- Installer ces panneaux/pancartes au niveau des parcelles en bordure de route (pour communication) : parcelles en agroforesterie; en semis-direct, en agriculture biologiques, avec des couverts végétaux...

=> **Prévoir le temps des échanges sur les messages à valoriser, l'organisation des installations...**
=> **Prévoir le coût du graphisme, de l'impression et des supports (2016 et 2019)**

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà
Réussite : Visibilité intéressante de l'action. Quelques retours de promeneurs/habitants et autres agriculteurs.
Difficultés : Choix des exploitations et des parcelles d'implantation des panneaux (continuité du caractère innovant à vérifier chaque année).
Perspectives 2020 : implantation des derniers panneaux.

Indicateurs cumulés	2016	2017	2018	2019
panneaux	4	4	10	12

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Total
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	
2016	900 €	150 €	0 €	450 €	0 €	1 500 €
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2019	600 €	100 €	0 €	300 €	0 €	1 000 €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
total	1 500 €	250 €	0 €	750 €	0 €	2 500 €

	Bilan financier 2019					Total
	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	
	60%	100%	10%	30%	100%	100%
	600	600	100	300	0	1 000 €
	60%	100%	10%	30%	0%	100%
	536 €	89 €	- €	268 €	- €	892,80 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			Total
	SMEPDEP	SMEPDEP Agri	MO 1	
	1 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)
	1 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
	1 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)
	5 jour(s)	19 jour(s)	24 jour(s)	24 jour(s)

	Bilan animation 2019			Total
	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	MO 1	
	1 jour(s)	5 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)
	1 jour(s)	2 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception en préfecture : 02/10/2020

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

**COM5
FA363**

Accompagner des activités pédagogiques des écoles élémentaires et d'un collège du BAC et des lycées agricoles et horticoles hors BAC (mutualisation avec d'autres syndicats d'eau)

Tous les paramètres

Connaissance Réduire l'usage d'intrants

SMEPDEP (et autres syndicats d'eau)

Nombre d'élèves concernés

Enseignants, équipes pédagogiques, élèves, parents

2016 - 2020

Au sein des programmes scolaires, des thèmes comme l'environnement, l'eau, la biodiversité sont présents. Les démarches du SMEPDEP peuvent être un bon support pour concrétiser et fournir des exemples aux cours des enseignants. Lors du précédent programme quelques interventions en classe et sorties sur des sites du SMEPDEP ont été organisées.

Par ailleurs, les futurs professionnels actuellement en formation agricole/horticoles destinés à intervenir sur le BAC peuvent être peu sensibilisés à travailler dans une perspective de préservation de la ressource en eau.

Indicateurs	valeurs 2016	valeurs 2017
Nombre		
Action non prioritaire.		
Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà		
Sera mise en œuvre si des acteurs sollicitent le SIEPDEP.		

Sur les écoles du BAC :

- Echanges avec les équipes enseignantes des écoles et d'un collège du BAC de la vallée de la Courance afin d'identifier les projets pédagogiques que le SMEPDEP pourrait accompagner en intégrant des éléments concrets de connaissance.
- Devenir un interlocuteur privilégié des enseignants en matière "d'environnement" et notamment par rapport à l'enjeu de protection de la qualité des eaux.
- Proposer et faire intervenir des associations spécialisées qui disposent d'outils adaptés dans le cadre de ces projets (ex. : CPIE).

Sur les lycées agricoles/horticoles (hors BAC, mutualisé avec le SEV et des autres syndicats d'eau des autres BAC Re-Sources situés à proximité car il n'y a pas de lycées agricoles et horticoles sur le BAC de la Courance) :

1. Mutualiser la prise de contact avec les équipes pédagogiques
2. Proposer à ces équipes de les accompagner sur certains volets de leur enseignement en leur proposant de les illustrer à partir d'exemples concrets de terrain.
3. Devenir un interlocuteur privilégié (les syndicats d'eau) des enseignants en matière "d'environnement" et notamment par rapport à l'enjeu de protection de la qualité des eaux.

Pour 2 projets par an :
=> **prévoir du temps d'animation générale pour rencontrer les différentes équipes pédagogiques en lien avec les syndicats d'eau de la périphérie de Niort, organiser et réaliser l'appui pédagogique**
=> **Concevoir/éditer des supports adaptés (1000 € en 2017 et 2019)**

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020						
AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total	%
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
0 €	100 €	0 €	900 €	0 €	1 000 €	100%
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
0 €	100 €	0 €	900 €	0 €	1 000 €	100%
0 €	200 €	0 €	1 800 €	0 €	2 000 €	100%
Total						

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			
SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total	%
7 jour(s)	0 jour(s)	7 jour(s)	100%
7 jour(s)	0 jour(s)	7 jour(s)	100%
7 jour(s)	0 jour(s)	7 jour(s)	100%
7 jour(s)	0 jour(s)	7 jour(s)	100%
35 jour(s)	0 jour(s)	35 jour(s)	100%
Total			

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Participer à des manifestations locales sur le BAC
avec le stand du SMEPDEP

COM8
F45.68/763

Tous les paramètres

Manifestations, supports

Connaissance Réduire les usages d'intrants

Population, grand public

SMEPDEP

COM9

Quinquennal 2016-2020

Le stand constitué lors du premier programme d'actions a permis de participer entre 6 à 10 fois par an à des manifestations locales (fêtes de villages, vidéos-greniers, etc.).
Il permet de sensibiliser les habitants, et notamment ceux qui sont difficiles à toucher via d'autres moyens de communication.

1. Toilettier / rajourner le stand du SMEPDEP de la vallée de la Couurance en 2016 (le stand pourra être mutualisé ponctuellement avec le Syndicat des 3 rivières) :
=> mises à jour des expositions (prestation graphisme et reprographie : 2000 €)
=> achat de matériel de désherbage léger pour démonstration : 300 €
=> achat de petit matériel (pour atelier "enfants") : 200 €

Informier la population et les élus sur les bénéfices du reboisement sur la biodiversité, sur la réduction des usages d'intrants (engrais, produits phytosanitaires notamment), sur le paysage...

=> **Prévoir du temps pour la rédaction de supports (exposition, quiz, atelier enfants...)** en 2016, **l'animation du stand (6 à 10 manifestations/an) et les montants ci-dessus (2500€ en 2016).**

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà
Réussite : renouveau du stand avec la nouvelle exposition, et le bar à eaux : très bien reçus par le public.
Perspectives 2020 : continuité de l'action, qui nécessitera d'être adaptée dans le cadre de l'intégration de la compétence Eau Potable et du service à la CAN. (adaptation du stand, du contexte, des messages, des outils de communication).

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

commune	Manifestations	dates 2019	présence SIEPDEP
ville de Bonnaigle	Portes ouvertes ATS	Dimanche 28 avril	toute la journée
Grainay-Cript	Jour de l'île à Grainay-Cript - organisée par les associations et la Municipalité	dimanche 9 juin	toute la journée
Thiessy-sur-Meuse	Fête de la bière	mercredi 27 juillet	Arrivé
St Romme des Champs	Fête des batages	dimanche 28 juillet	toute la journée
Frontenay-RR	«100 Formes des eaux» organisée par les associations et la Municipalité	samedi 7 septembre	toute la journée
Epeneuse	Atelier-jeu	dimanche 23 septembre	Arrivé
Grainay-Cript	Journée ferme ouverte (à Soliva)	dimanche 20 septembre	toute la journée
Amuré	Fête du filaire légal	02/27 octobre	2 jours

7,5 jours de présence du stand avec comme en 2018, animation du bar à eaux du CPE de Gatine Poitevine (Coutières).
A titre d'exemple, pour la fête du frêne téard, sur 2 jours, plus de 100 personnes se sont prêtés à la dégustation d'eau.

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017
Manifestions,

Définition action

Adapt n°1
Adapt n°2

		Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020				Bilan financier 2019					
		AELB	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	100% prévi ajusté %	1 500 €	250 €	0 €	750 €	0 €	0 €	0 €	30%	0 €	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0 €
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	0	0 €
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	0 €
Total		1 500 €	250 €	0 €	750 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €

		Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020				Bilan animation 2019				
		SMEPDEP	CD79	SMEPDEP	MO 1	SMEPDEP	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	100% prévi ajusté %	20 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	15 jour(s)	0 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	18 jour(s)
2017	0 €	15 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	10 jour(s)	0 jour(s)	4 jour(s)	0 jour(s)	14 jour(s)
2018	0 €	15 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	15 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	15 jour(s)
2019	0 €	15 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	15 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	15 jour(s)
2020	0 €	80 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	80 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	80 jour(s)
Total		20 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	15 jour(s)	0 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	18 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Bilan d'activités 2019



Organiser - participer à des manifestations locales (sans le stand du SMEPDEP) sur et hors BAC

- Tous les paramètres
- Manifestations, supports
- Connaissance Réduire les usages d'intrants
- associations locales, population, grand public
- SMEPDEP
- COM8
- Quinquennal 2016-2020

Réalisation 2019

Pas de manifestations locales (sans stand) organisées sur 2019.

Constat

Plusieurs partenariats ont été initiés en 2015, préalablement à la mise en oeuvre d'un prochain programme d'actions, il se concrétiseront par des actions dès 2016 et ultérieurement (cf. ci-dessous)

- Montage d'une randonnée sur le thème de l'eau avec Forme et Détente de Granzay-Gript et le S3R (avril 2016)
- Intervention sur une réunion d'information grand public pour l'association Parions'en de Saint Symphonien
- Intervention aux rencontres Sylvagaires d'Azay-le-Brûlé (formation des agents municipaux certifiée CNFPT et projection d'un film puis débat/tableaux ronds) : discussion en cours (éventuellement action inter-bassins Re-Sources)
- Intervention en conseil municipal à la demande des élus des communes du BAC
- => être un relais d'informations sur les exigences réglementaire : loi Labbé, loi de Transition énergétique ; transmission de documents techniques, d'informations sur les financements possibles, sur les contacts...
- => inciter les commune à
- => inventer les lieux où des plantations sont possibles (objectifs : paysager, limitation de ruissellement, etc.) ; bordures de chemin, les cours d'école, les espaces "libres" des zones d'activités, etc.
- => planter en fonction des objectifs recherchés (partenariat préalable et nécessaire avec les propriétaires et gestionnaires de ces espaces) en associant des essences locales adaptées...
- etc. au regard des opportunités et de la mobilisation d'associations locales.

Définition action

=> Prévoir du temps pour l'organisation, la préparation et l'animation de ces manifestations
=> Prévoir un montant d'investissement pour du petit matériel ou de la prestation (location tivolis ou autre) : 1000 €/an

Adapt n°1
Adapt n°2

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Manifestions,

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Perspectives 2020 : Une troisième édition de la Rand'Eau est prévue...

Difficultés : Sur Granzay-Gript, il est difficile de trouver un nouveau parcours, l'ensemble des sentiers abordant des sites intéressants en lien avec la ressource en eau ont été explorés lors des 2 premières éditions. Il convient de trouver un nouveau parcours sur une autre commune. L'association partenaire (Forme et Détente de Granzay Gript) ne souhaite pas poursuivre le partenariat puisque ce futur parcours n'aura pas lieu sur sa commune... D'autres partenariats avec des associations locales sont donc recherchés...

		Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020				Bilan financier 2019							
		AELB	CR	CDY9	SMEPDEP	MIO 1	AELB	CR	CDY9	SIEPDEP	MIO 1	Total	
2016		500 €	100 €	0 €	400 €	0 €	50%	100%	1000 €	0	400	0%	1000 €
2017		500 €	100 €	0 €	400 €	0 €	50%	100%	1000 €	0	400	0%	1000 €
2018		500 €	100 €	0 €	400 €	0 €	50%	100%	1000 €	0	400	0%	1000 €
2019		500 €	100 €	0 €	400 €	0 €	50%	100%	1000 €	0	400	0%	1000 €
Total		2 500 €	500 €	0 €	2 000 €	0 €							- €
		Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020				Bilan animation 2019							
		SMEPDEP	SMEPDEP	Agri		SIEPDEP	SIEPDEP	Agri				Total	
		15 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)	5 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	5 jour(s)	1 jour(s)	1 jour(s)	6 jour(s)	
		15 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	6 jour(s)	
		15 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)								
		75 jour(s)	0 jour(s)										

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Bilan d'activités 2019



Suivi de la qualité des eaux sur le BAC - paramètre nitrates

Nitrates	Suivi	SMEPDEP
Concentrations nitrates (mini, max, moy...)	Tous les acteurs du territoire et plus largement	S2, S3 et S6, fiches COM

Le bilan de l'évaluation conduit à une non atteinte des objectifs nitrates sur les captages du SMEPDEP. Un suivi est nécessaire pour évaluer la dynamique d'évolution des nitrates. Sur le fond de vallée, en nappe captive au droit des forages, le phénomène de dénitrification naturelle masque l'évolution de la teneur des eaux souterraines. Le lessivage réel de l'azote sur les zones sensibles ne se traduit pas forcément dans les suivis continus sur les captages AEP (nitramètres). En complément, depuis 2010, 10 points de captages de la nappe libre sur les flancs de vallée (forages agricoles, puits de particuliers) sont suivis 2 fois par an. Par ailleurs, pour le prochain programme, les suivis sanitaires de l'ARS et autosurveillance de la SAUR (nitramètres avec suivi en continu sur chaque captage) sont maintenus.

Réalisation 2019

Les trois types de suivi ont été réalisés conformément à ce qui est prévu :
 - suivi bi-annuel de 10 points sur le BAC (3 sont hors service actuellement)
 - suivi hebdo / mensuel de 7 points sur 4 micro-bassins versants (maintenance d'ouvrage CNRS accompagnée par le SIEPDEP)
 - suivi en continu des captages AEP du SIEPDEP

Cf annexe 33, les résultats détaillés et analyses des suivis. De manière très synthétique, on constate pour 2019, une continuité de la tendance de 2017/2018, à savoir, une stagnation de la qualité de l'eau pour le paramètre nitrates, avec toutefois une légère dégradation les deux derniers mois (octobre/novembre). Les résultats sont donc globalement positifs sur l'année mais la météo sur la période joue évidemment un rôle essentiel et les pluies conséquentes de l'automne démontrent qu'il faut rester vigilant et continuer à agir pour limiter le lessivage de l'azote sur le bassin. A noter : Le seuil indicateur 2020 est respecté pour 1 point sur 4 pour la campagne hautes eaux de 2019 (Bassée n°4) et inconnu pour le point restant (FRRn 11).

Constat

1. En plus des 10 points évoqués dans la partie constat (ci-dessus), il est proposé de compléter le suivi sur 3 à 5 points de référence répartis sur la zone la plus contributive et d'y fixer des "seuils indicateurs" avec des objectifs de réduction chiffrés (moins 10 à 15 mg/l sur les 5 ans du contrat territorial). (Proposition validée en comité de pilotage)
 => inventaire d'autres forages pouvant être utilisés pour le suivi nitrates
 => établir une sélection des forages au regard de leur localisation (zone à risque et mise en place d'actions)
 => réaliser au moins deux mesures par an en accord avec les propriétaires (conventions à mettre à jour) et leur communiquer les valeurs mesurées

Définition action

2. Il est également proposé de poursuivre le suivi des 4 micro-bassins « luzerne » en lien avec le CNRS de Chizé. (pas de frais associé, seulement du temps d'animation pour le pilotage et suivi), dans le cadre du projet Prair'innov (partenariat multithématique CEA Loulay, CNRS, AEAG, SMEPDEP pour l'introduction de luzerne dans les systèmes grandes cultures).
 => prévoir du temps de sélection des forages de la zone la plus contributive, du temps pour réaliser les prélèvements sur les forages, du temps d'analyse et d'interprétation des données dans le cadre du suivi du programme, du temps de coordination avec le CNRS
 => prévoir des coûts d'analyses sur les forages de la partie la plus contributive de la nappe (donc hors auto-surveillance) : anciens et nouveaux forages (15 puits 2 fois par an : 2700 €/an)

Indicateurs	valeurs 2016	valeurs 2017
Concentrations		

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Globalement, les résultats de l'année sont positifs mais la météo sur la période joue évidemment un rôle essentiel et les années suivantes permettront de confirmer ou non l'évolution positive des transferts d'azote vers la nappe.
 Difficultés : La météo extrême de l'automne peut ruiner les efforts réalisés le reste de l'année...
 Chaque année, les données qualité sont mises en forme pour diffusion à : l'AEIB (bancaisation), la DDT (service Eau pour suivi PAZV), le SAGE SNMP, la cellule Re-Sources pour le suivi des indicateurs (site ORE), le bilan d'activités annuel (comité de pilotage), chaque organisme demandant un format différent.
 Perspectives 2020 : Poursuite de l'action.

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020						
	AEIB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	Total
	60%	10%	0%	30%	100%	prévu ajusté %
	1 620 €	270 €	0 €	810 €	2 700 €	prévu ajusté €
	1 620 €	270 €	0 €	810 €	2 700 €	réalisé %
	1 620 €	270 €	0 €	810 €	2 700 €	réalisé €
	1 620 €	270 €	0 €	810 €	2 700 €	
	1 620 €	270 €	0 €	810 €	2 700 €	
Total	8 100 €	1 350 €	0 €	4 050 €	0 €	13 500 €

Bilan financier 2019						
	AEIB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
	60%	10%	0%	30%	0%	100%
	1 620	270	0	810	0	2 700 €
	60%	10%	0%	30%	0%	100%
	1 094 €	182 €	- €	547 €	- €	1 824,00 €

Bilan animation 2019			
	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total
	prévu ajusté	5 jour(s)	5 jour(s)
	réalisé	11 jour(s)	11 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2020
 Date de réception préfecture : 02/10/2020

S3

Suivi - évaluation du programme Re-Sources 2016/2020

Tous les paramètres

Suivi - évaluation

SMEPDEP

+++

Tous les indicateurs

Acteurs du territoire

Toutes les fiches actions

Quinquennal 2016-2020

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Renseignement des indicateurs ReSources : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1_1szNBoXWuZL9CS8L-WZRWEPk1xIazchMk0jZBDYM/edit?usp=sharing

CF en annexe 34, le bilan du temps passé + bilan financier par action et en annexes 35, les bilans financiers 2019 (maîtrise d'ouvrage SIEPDEP et maîtrise d'ouvrage OPA).

Sur 2019 : En commun avec le SEV, préparation du recrutement pour l'évaluation du CT2016-2020 et du cahier des charges pour la reprogrammation 2021-2026, puis lancement du marché (attribué au groupement SCE/OT/FREE).

Constat

L'action de suivi et d'évaluation consiste comme pour le précédent programme à :

1. **Suivre les différents indicateurs** (suivi du déroulement des actions, suivi de la qualité d'eau...). Il est par ailleurs proposé de réduire le nombre d'indicateurs Re-Sources qui ne sont pas toujours très adaptés à la réalité de collecte des données (ou redondant) : ne conserver que ceux qui sont en lien avec les actions du programme et permettent d'avoir une bonne vision de la pression et des fuites,
2. **Réaliser les bilans d'activité annuels** à partir des indicateurs évoqués ligne précédente,
3. **Réaliser un bilan à mi-parcours** de la mise en oeuvre du contrat territorial (programme d'action)
4. **Réaliser une évaluation finale de la mise en œuvre du programme** (pertinence, cohérence, efficacité, effectivité, efficacité, impact...).

A noter que le suivi du programme "chemin faisant" permet éventuellement de réorienter certaines actions lors d'échanges en comité technique et comité de pilotage.

Définition action

=> **Prévoir le temps de synthèse des différents indicateurs, celui de l'analyse pour les bilans annuels et celui de mi-parcours**
=> **Prévoir le coût d'une étude d'évaluation et de sa coordination par l'animateur général**

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Total
	AEIB	CR	CD79	SMEPDEP MO 1	MO 1	
2016	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	prévi ajusté %
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	prévi ajusté €
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	réalisé %
Total	44 000 €	0 €	0 €	11 000 €	0 €	réalisé €
	44 000 €	0 €	0 €	11 000 €	0 €	55 000 €
	44 000 €	0 €	0 €	11 000 €	0 €	55 000 €

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Total
	SMEPDEP Agri	SMEPDEP	CD79	SIEPDEP	MO 1	
2016	6 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	0%	0%	100%
2017	6 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	0%	0%	prévi ajusté %
2018	15 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)	0%	0%	prévi ajusté €
2019	6 jour(s)	3 jour(s)	3 jour(s)	0%	0%	réalisé %
Total	40 jour(s)	15 jour(s)	15 jour(s)	- €	- €	réalisé €
	73 jour(s)	30 jour(s)	30 jour(s)	- €	- €	55 000 €
	73 jour(s)	30 jour(s)	30 jour(s)	- €	- €	55 000 €

	Bilan financier 2019					Total
	AEIB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	
2019	80%	0%	0%	0%	0%	100%
2020	0	0	0	0	0	0 €
2021	80%	0%	0%	0%	0%	100%
Total	- €	- €	- €	- €	- €	- €

	Bilan animation 2019					Total
	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	CD79	SIEPDEP	MO 1	
2019	25 jour(s)	10 jour(s)	30 jour(s)	20%	0%	35 jour(s)
2020	30 jour(s)	2 jour(s)	30 jour(s)	0%	0%	32 jour(s)
Total	55 jour(s)	12 jour(s)	60 jour(s)	20%	0%	127 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

S4

Participer au dispositif national site pilote "Eau et Bio"

Tous les paramètres

Réduire les intrants
limiter les transferts

SMEPDEP (avec SEV)

Quinquennal
2016-2020

Agriculteurs, grand public, OPA

Quinquennal
2016-2020

Depuis 2010, SEV et SMEPDEP sont engagés dans le dispositif national Site Pilote « Plaines et Vallées de Niort ». En 2015, est intervenu la signature de la charte d'engagement.

Constat

L'action proposée consiste à

- participer aux réunions des sites, à certains groupes de travail thématiques (2015-2016 : DevEcoAgri) pour les 2 animateurs et un élu du SMEPDEP
- rédiger des articles sur le sujet
- recevoir des groupes extérieurs (nombreuses sollicitations sur ce thème à l'échelle nationale voire européenne).

=> **Prévoir le temps à consacrer aux différentes tâches**
(A titre d'information : les coûts des déplacements sont affectés aux frais de fonctionnement des postes d'animation : chaque année : animateurs (9 trajets) + élu (1 trajet) : 10 x 130 € = 1300€/an)

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Définition action

Adapt n°1

Adapt n°2

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Réussite : Les réseaux sont toujours l'occasion d'échanges fructueux avec les autres sites (idées nouvelles, veille, etc).

Perspectives 2020 :

Poursuite de la participation des animateurs au réseau national.
Au niveau national, évolution prévue du dispositif "Site Pilote Eau et Bio" vers "Territoire Pilote Bio" et ouverture vers d'autres thématiques que l'eau (biodiversité, alimentation, etc).

		Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					
		AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0	0	0	0	100%
2017	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	0 €
2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0	0	0	0	100%
2019	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0	0	0	0	100%
2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
total		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						

		Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Bilan animation 2019				
		SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total	SIEPDEP	SIEPDEP Agri	Total				
2016	13 jour(s)	8 jour(s)	21 jour(s)	13 jour(s)	8 jour(s)	21 jour(s)					
2017	13 jour(s)	8 jour(s)	21 jour(s)	13 jour(s)	8 jour(s)	21 jour(s)					
2018	13 jour(s)	8 jour(s)	21 jour(s)	13 jour(s)	8 jour(s)	21 jour(s)					
2019	13 jour(s)	8 jour(s)	21 jour(s)	13 jour(s)	8 jour(s)	21 jour(s)					
total	65 jour(s)	40 jour(s)	105 jour(s)	6 jour(s)	5 jour(s)	11 jour(s)					

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020



Participer au dispositif régional "Co-Click'Eau"

S8

	Nitrates, Produits phytosanitaires		Réduire les intrants limiter les transferts			2017
	indicateurs agricoles		Agriculteurs, grand public, OPA			

Constat
Codick Eau est un outil de simulation en ligne développé par l'INRA pour élaborer des programmes d'actions agricoles sur les axes d'alimentation de captages. Il s'agit de co construire avec l'ensemble des acteurs agricoles du territoire des scénarios d'évolution d'un territoire dans le but d'aboutir à des propositions d'actions concrètes.
La convention régionale Re-Sources prévoit que les programmes d'actions quantifient les changements de pratiques pour former une vision du territoire compatible avec les objectifs de qualité d'eau.
La Chambre Régionale d'Agriculture PC élabore fin 2015 / début 2016 une matrice régionale de simplifier la mise en oeuvre de la démarche codick'eau sur les BAC. Ce qui pourra permettre de préciser les changements de pratiques nécessaires sur le bassin de la Courance.

Bilan d'activités 2019

Réalisation 2019

Le comité de pilotage du 1er octobre 2018 (cf compte-rendu en annexe 21) a validé l'orientation du budget initialement alloué à cette action vers la réalisation du scénario AFTERRS2050 avec Solagro.

En 2018, le budget alloué à cette action a été réorienté vers la mise en oeuvre du scénario AFTERRS2050 de Solagro. Les partenariats nécessaires avec les services de la CAN et les EPCI voisins (La Rochelle, Aunis Sud) pour mener cette action à une échelle pertinente "entre Niort et la Rochelle" n'ont pas abouti à ce jour....

Indicateurs **valeurs 2016** **valeurs 2017**
indicateurs

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Difficultés : Suite à la proposition de tester le scénario AFTERRS2050 : temps long de décision dans les EPCI, sur fond de prise de compétence eau potable prochainement...

Perspectives 2020 : Voir en interne à la CAN pour mettre en place une synergie avec le PAT... en lien avec l'évaluation du CT ReSources.

Adapt n°1
Adapt n°2

L'action proposée consiste à mettre en place la démarche codick'eau sur le BAC de la Courance pour confirmer l'impact des actions prévues pour 2016 - 2020 et en modifier le contenu si besoin.
- Objectif : mise à jour de la matrice à l'échelle locale / concertation des OPA (4 réunions) / validation d'un scenario cohérent avec les objectifs de qualité d'eau et les besoins des acteurs locaux.
- Planning : 6 mois en 2017.

- Prévoir :**
1/ temps de mise en place de la démarche codick'eau (20 jours pour l'animation SMEPDEP)
2/ prestation technique pour accompagner le SMEPDEP dans cette étude (10 000€)

	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO 1	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1	Total
2016	80%	0 €	0 €	0 €	0 €	80%	0 €	0 €	0 €	0 €	100%
2017		8 000 €	0 €	2 000 €	0 €	0	0	0	0	0	0 €
2018		0 €	0 €	0 €	0 €	80%	0 €	0 €	20%	0 €	100%
2019		0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2020		0 €	0 €	0 €	0 €						
total		8 000 €	0 €	2 000 €	0 €						

	Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020					Bilan animation 2019				
	Total	SMEPDEP	Agri	SMEPDEP Agri	Total	SIEPDEP	SMEPDEP Agri	SIEPDEP Agri	Total	
2016	100% prévi ajusté %	0 €	0 €	0 €	0 €	10 jour(s)	6 jour(s)	6 jour(s)	16 jour(s)	
2017	10 000 € prévi ajusté €	0	0	0	0	10 jour(s)	2 jour(s)	2 jour(s)	12 jour(s)	
2018	10 000 € Réalisé %	0	0	0	0					
2019	0 € Réalisé €									
2020	0 € Réalisé €									
total	10 000 €									

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

S5

Organiser et animer les instances de suivi et de pilotage du programme Re-Sources

Bilan d'activités 2019

Tous les paramètres

Suivi

SMEPDEP

Quinquennal 2016-2020

Tous les indicateurs

Acteurs du territoire

Toutes les fiches actions

Les constats faits à l'issue de l'évaluation du suivi et de la gouvernance du programme Re-Sources 2010/2014 sont pour les deux instances existantes (comité technique et comité de pilotage)
=> éviter les redondances de contenu
=> clarifier les attendus de chaque instance

Constat

Comité TECHNIQUE (2 à 3 réunions par an)

- organiser davantage les discussions et débats sur les méthodes, éventuellement avec l'aide d'intervenants scientifiques ;
- indiquer aux membres du groupe que des arbitrages peuvent être nécessaires et qu'ils seront réalisés par les élus ;
- limiter les invitations à des techniciens / experts

Comité de PILOTAGE (1 à 2 réunions par an)

- organiser selon deux schémas : en mode "suivi du programme" (rapide) et/ou en mode "validation" (plus long avec présentation des +/- des différentes alternatives)
- réduire la présentation des aspects techniques (les conclusions)
- ne pas forcément inviter les maires de toutes les communes du BAC (constituer un collège de représentants)
- prévoir un format "bureau" qu'il est possible de réunir vite pour des décisions urgentes

Comité AGRICOLE (2 à 3 réunions par an)

- échanges et débats techniques sur les actions agricoles du programme et leur évolution/ajustement
- présence d'agriculteurs, d'OPA, d'élus

Commission RE-SOURCES du SMEPDEP (3 réunions par an)

- maintien de la structure existante, suivi spécifique du programme Re-Sources par une partie du comité syndical du SMEPDEP
- préparation spécifique des avis du comité syndical sur la protection de la qualité de la ressource en eau via le programme Re-Sources

=> **formaliser une liste pour chaque instance, établir un cahier des charges pour les membres de ces groupes, prévoir du temps d'accompagnement spécifique, prévoir le temps de préparation, d'animation et de compte rendu de chaque réunion (total 11/an) - cf. fiches S6 et S7 pour les nombres de jours d'animation**

Adapt n°1	Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020					Bilan financier 2019					
	AELB	CR	CD79	SMEPDEP	MO I	AELB	CR	CD79	SIEPDEP	MO I	Total
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	0%	0%	100%
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0	0	0	0	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0%	100%	0%	100%
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
Total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			
SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total	
0 jour(s)	0 jour(s)	0 jour(s)	prévu ajusté
8 jour(s)	3 jour(s)	11 jour(s)	réalisé
8 jour(s)	3 jour(s)	11 jour(s)	

**Contrat territorial
du bassin de la Courance 2016-2020**

2019	0 jour(s)
2020	0 jour(s)
total	0 jour(s)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

S6

Animer le programme Re-Sources

Bilan d'activités 2019

Tous les paramètres

Réduire les intrants
limiter les transferts

Habitants et usagers du BAC
Institutionnels, financeurs

SIEPDEP

Toutes les actions du programmes

Temps passé pour chaque mission/tâches

L'animation générale du programme Re-Sources est bien identifiée, elle est perçue comme pouvant être dilvante par beaucoup d'agriculteurs. Elle bénéficie néanmoins d'un ancrage local reconnu.
Elle a par ailleurs été sous-dimensionnée au regard des actions prévues et des objectifs.
Deux postes étaient dédiés à cette animation lors du précédent programme d'action :

- Poste 1 : 80% d'un ETP (168 jours/an)
- Poste 2 : 20% d'un ETP (42 jours/an)

Constat

Réalisation 2019

En plus des missions de base (développement des actions du programme, coordination du contrat), l'animateur général assure le suivi des démarches des partenaires sur le territoire : SCOT PLUID, PCAET, SAGE, CTMA, Zone Atelier CNRS, CTGQ, Projet territoire, Natura2000 (3 sites : Plaines, Marais, Forêt)...

En 2019, le PCAET de la CAN ont mobilisé beaucoup de temps. L'animateur a participé à des ateliers de travail et diverses réunions.

Cf en annexe 34, le bilan du temps passé + bilan financier par action et en annexes 35, les bilans financiers 2019 (maîtrise d'ouvrage SIEPDEP et maîtrise d'ouvrage OFA).

Le SIEPDEP est associé à des réunions du CTGQ / protocole d'accord / schéma directeur de biodiversité. Cf compte rendus des 3 réunions sur le secteur de Mauzé sur le Mignon en annexes 39 + article presse en annexe 40. Une rencontre avec l'animateur du CTGQ spécifique sur l'enjeu de santé publique 'eau potable' a aussi eu lieu.

Cette fiche correspond aux postes d'animation générale du programme : salaires + charges : 80 % d'un ETP Technique + 20 % d'un ETP Administratif = 100 % d'un ETP.
(frais de fonctionnement du poste à 80 %)

les jours d'animation mentionnés sur cette fiche correspondent à la mission de coordination générale (fixe chaque année, voir détail ci dessous, à laquelle s'ajoutent les jours d'animation générale mentionnés sur les autres fiches actions, à hauteur d'un ETP).

Le temps d'animation / coordination du programme (mentionné sur cette fiche), se décompose ainsi :

- > suivi administratif et financier : 20 jours
- > secrétariats des comités : 8 jours
- > réseau d'animateurs : 5 jours
- > Formation, colloques, conférences, veille technique, règlementaire et locale : 10 jours
- > suivi des démarches partenaires du territoire (SAGE, CTMA, CTGQ, PRSE3, méthanisation, etc.) : 5 jours
- > suivi du PLUI et liens avec la commission Développement Durable de la CAN : 5 jours

-> **La présente fiche ne mentionne que le temps d'animation / coordination non affecté aux autres fiches-actions (53 jours). Il faut ajouter 157 jours affectés aux autres actions soit 210 jours au total par an (pour les deux postes, 80% + 20% d'ETP).**

-> **Cf chaque fiche-action et les tableaux de synthèse pour la somme des temps d'animation générale prévus pour chaque action.**

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Temps passé

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Sur 2019, les réunions et la participation au CTGQ / protocole d'accord sont très chronophages.

Perspectives 2020 :

Cf en annexe 38, le prévisionnel 2020 (temps d'animation et financement).

Un temps conséquent sera consacré à l'intégration au sein de la CAN.

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020			
AELB	CD79	SIEPDEP	MO 1
60%	10%	30%	
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
180 000 €	30 000 €	0 €	90 000 €
Total			
100%	100%	100%	100%
60 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
60 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
60 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
60 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
300 000 €	30 000 €	0 €	90 000 €
Total			
Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			
SIEPDEP	CD79	SIEPDEP	MO 1
53 jour(s)	53 jour(s)	0	0
53 jour(s)	53 jour(s)	0	0
53 jour(s)	53 jour(s)	0	0
53 jour(s)	53 jour(s)	0	0
265 jour(s)	0 jour(s)	0	0
Total			
Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020			
AELB <td>CD79 <td>SIEPDEP <td>MO 1 </td></td></td>	CD79 <td>SIEPDEP <td>MO 1 </td></td>	SIEPDEP <td>MO 1 </td>	MO 1
60%	10%	30%	
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
36 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
180 000 €	30 000 €	0 €	90 000 €
Total			
100%	100%	100%	100%
60 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
60 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
60 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
60 000 €	6 000 €	0 €	18 000 €
300 000 €	30 000 €	0 €	90 000 €
Total			
Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			
SIEPDEP	CD79 <td>SIEPDEP</td> <td>MO 1</td>	SIEPDEP	MO 1
53 jour(s)	53 jour(s)	0	0
53 jour(s)	53 jour(s)	0	0
53 jour(s)	53 jour(s)	0	0
53 jour(s)	53 jour(s)	0	0
265 jour(s)	0 jour(s)	0	0
Total			

Accusé de réception en préfecture
079-200641317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

S7

Animer le volet agricole du programme Re-Sources

Bilan d'activités 2019

Tous les paramètres

Réduire les intrants
limiter les transferts

SMEPDEP

Quinquennal
2016-2020

Temps passé pour
chaque mission/tâches

Toutes les actions
agricoles (y compris de
communication)

L'animation auprès des agriculteurs est remarquable et soulignée de toutes les parties prenantes du contrat territorial. Elle était néanmoins sous dimensionnée au regard des tâches à accomplir et des objectifs fixés. Pour la majorité des acteurs interrogés dans le cadre de l'évaluation, les organismes professionnels agricoles n'ont pas été suffisamment impliqués en amont. Lors du précédent programme, le poste d'animateur agricole représentait 50% d'un ETP (poste sous-dimensionné : cf. le bilan évaluatif)

Constat

Cette fiche correspond au poste d'animation agricole du programme : salaires + charges : 100 % d'un ETP Technique. (frais de fonctionnement du poste à 100 %).

les jours d'animation mentionnés sur cette fiche correspondent à la mission de coordination des actions agricoles (fixe chaque année, voir détail ci dessous, à laquelle s'ajoutent les jours d'animation agricole mentionnés sur les autres fiches actions, à hauteur d'un ETP). Ce passage d'un mi-temps à un plein temps est justifié par le déploiement d'actions agricoles nouvelles dans cette seconde génération de contrat territorial (parcelles d'essais, accompagnement individuel, actions "filiales").

Le temps d'animation / coordination du programme (mentionné sur cette fiche), se décompose ainsi :

- Un temps d'animation agricole est affectée à chaque fiche-action agricole, auquel s'ajoute, chaque année, du temps d'animation / coordination du programme (22 jours) :
- > suivi administratif et financier : 5 jours
- > secrétariats des comités : 2 jours
- > réseau d'animateurs : 5 jours
- > Formation, colloques, conférences, veille technique, règlementaire et locale : 8 jours
- > suivi des démarches partenaires du territoire (SAGE, CTMA, CTGQ, PRSE3, méthanisation, etc.) : 2 jours
- > suivi du PLUI et liens avec la commission Développement Durable de la CAN : 1 jour

-> **La présente fiche ne mentionne que le temps d'animation / coordination non affecté à une fiche-action agricole (23 jours). Il faut ajouter 187 jours affectés aux autres actions soit 210 jours au total par an (pour le poste 100% d'ETP).**

-> **Cf chaque fiche-action et les tableaux de synthèse pour la somme des temps d'animation agricole prévus pour chaque action.**

Prévisionnels financiers quinquennal 2016-2020			
AEIB	CR	CD79	SMEPDEP MO 1
60%	10%	30%	100%
21 600 €	3 600 €	0 €	10 800 €
30 000 €	5 000 €	0 €	15 000 €
30 000 €	5 000 €	0 €	15 000 €
30 000 €	5 000 €	0 €	15 000 €
30 000 €	5 000 €	0 €	15 000 €
141 600 €	23 600 €	0 €	70 800 €
Total			
236 000 €			

Prévisionnels animation quinquennal 2016-2020			
SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total	
23 jour(s)	23 jour(s)	23 jour(s)	pré ajusté
23 jour(s)	23 jour(s)	23 jour(s)	réalisé

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200928-C74-09-2020-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception en préfecture : 02/10/2020

Réalisation 2019

En plus des missions de base (développement des actions agricoles du programme, coordination du contrat), l'animateur agricole assure le suivi des démarches des partenaires sur le territoire : site pilote Eau&Bio, Zone Atelier CNRS, CTGQ, DEMETER Energie, AG des partenaires agricoles, Luz Co...
Il assure aussi la maintenance et l'animation de la page Facebook "ReSources en Deux-Sèvres" (partie concernant la Courance, en lien avec les autres syndicats d'eau des Deux-Sèvres).
Echanges spécifiques au cas par cas : transfert note technique Syngenta sur l'utilisation du s-métolachlore à OCEALIA et le NACA.
Cf en annexe 34, le bilan du temps passé + bilan financier par action et en annexes 35, les bilans financiers 2019 (maîtrise d'ouvrage SIEPDEP et maîtrise d'ouvrage OPA).
Le SIEPDEP est associé à des réunions du CTGQ / protocole d'accord / schéma directeur de biodiversité. Cf compte rendus des 3 réunions sur le secteur de Mauzé sur le Mignon en annexes 39 + article presse en annexe 40. Une rencontre avec l'animateur du CTGQ spécifique sur l'enjeu de santé publique 'eau potable' a aussi eu lieu.

Indicateurs valeurs 2016 valeurs 2017

Temps passé

Bilan moral / difficultés rencontrées / Réussites / Analyse critique / Perspectives 2020 et au-delà

Perspectives 2020 :
Cf en annexe 38, le prévisionnel 2020 (temps d'animation et financement).
Un temps conséquent sera consacré à l'intégration au sein de la CAN.

Bilan financier 2019					
	AEIB	CR	CD79	SIEPDEP	MO 1
100% pré ajusté %	60%	10%	30%	30%	0%
36 000 € pré ajusté €	30000	5000	0	15000	0
50 000 € réalisé %	60%	10%	30%	30%	0%
50 000 € réalisé €	25 330 €	4 222 €	- €	12 665 €	- €
50 000 €					
50 000 €					
Total					
236 000 €					

Bilan animation 2019		
SMEPDEP	SMEPDEP Agri	Total
26 jour(s)	26 jour(s)	26 jour(s)
26 jour(s)	26 jour(s)	26 jour(s)

